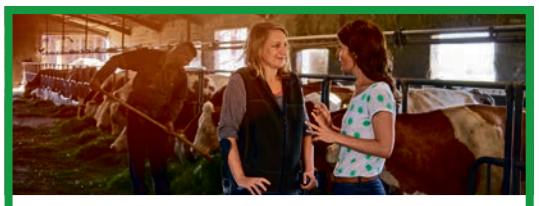
L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1556 - VENDREDI 06 DÉCEMBRE 2019 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



UNE EXPLOITATION ÇA DOIT TOURNER QUOI QU'IL ARRIVE.

GROUPAMA CAPITAL SANTÉ

Versements de vos indemnités journalières dès le 1er jour en cas d'accident*.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

groupama-agri.fr

*Voir conditions et limites des garanties du contrat

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex 379 906 755 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels - Crédit photo : Aurélien Chauvaud 11/2019.

Action syndicale à Paris

L'agriculture se fait entendre



Mercredi 27 novembre, à l'appel de la FNSEA et des JA, le monde agricole est sorti dans la rue pour exprimer sa colère. Plus de 1 000 tracteurs et plusieurs milliers d'agriculteurs ont convergé vers Paris pour se faire entendre. Des agriculteurs de l'Yonne et de la Nièvre étaient de la partie. Les uns bloquant totalement le périphérique, les autres ayant pris possession de l'avenue Georges V dans le quartier des Champs-Élysées. Une mobilisation réussie et bien relayée par les médias nationaux qui a donné lieu, ce mardi, à une rencontre à Matignon entre le Premier ministre Édouard Philippe et une délégation syndicale. *(Pages 3, 12-13, 16)*

Cette semaine avec votre journal

Barème d'entraide 2019-2020



Encarts : Catalogue Agram, Barème d'entraide (abonnés uniquement).

Côte d'Or

› Aménagement foncier

Et si on échangeait ?



Nièvre

› Grandes cultures

Les semis se terminent



Yonne

› Stade de l'Abbé-Deschamps

Le football et l'AJA placés sous le signe de l'agriculture







Sommaire

Côte-d'Or
04 • Aménagement foncier : Et si on échangeait ?
05 • Poulailler : Une envie de se diversifier
06 • Développement local : «Un projet structurant pour le territoire»
07 • Tart-le-Bas : Un verger en création

Nièvre
08 • Développement local : «*Un projet structurant pour le territoire*»
09 • Grandes cultures : Les semis se terminent
10 • Chambre d'agriculture : Un nouvel outil de pilotage de parcelles
11 • Taurillon d'herbe : une production encore présente dans le département

Yonne
12-13 • Action syndicale : L'agriculture en a marre et se fait entendre
14 • Événement : Le football et l'AJA placés sous le signe de l'agriculture
15 • Emploi : L'inclusion au cœur d'entreprises icaunaises

Région et ailleurs
16 • Interview de Christiane Lambert : «*Les Français sont attachés à l'agriculture française et à la consommation française*»
17 • Tournée régionale AGPB : Trois questions à Éric Thirouin
18 • Compétitivité agricole : Un «*constat préoccupant*» mais «*des avantages comparatifs*»

Filières
19 • **Élevage** Quel avenir pour la viande chevaline ?
20 • **Cultures** Insectes pollinisateurs : Le temps des alertes est passé, il faut agir maintenant !

Infos Services
21 • Équipement
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces Légales
31 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Réforme des retraites

« Nous affirmons notre soutien à cette réforme systémique et égalitaire »

Les détracteurs de la réforme des retraites menacent de bloquer le pays, à partir du 5 décembre, pour exprimer leur désaccord. Robert Verger, élu FNSEA en charge des questions sociales et fiscales, souligne que ces contestataires représentent seulement 14 % de la population française. Il affirme donc son soutien à cette réforme.

Quelle est votre position concernant la réforme des retraites ?

Robert Verger : *« Nous souhaitons apporter notre soutien à la réforme des retraites portée par Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire aux Retraites, en amont des manifestations du 5 décembre. La FNSEA travaille avec lui depuis 18 mois pour cette réforme, nous étions demandeurs de cette réforme systémique depuis 2013 pour remettre à plat le système des retraites et que 1 € cotisé soit équivalent pour tous les régimes. C'est bien ce que propose la réforme actuelle ».*



Vos demandes ont-elles toutes été entendues ?

R.V : *« Nos demandes ont, dans l'ensemble, été entendues et reprises dans la réforme. Elle propose une cotisation minimum et donc une retraite minimum équivalente à 85 % du Smic, soit 1 012 € en 2019 par exemple. De plus, la cotisation minimum va baisser d'environ 180 € pour les agriculteurs qui ont les plus faibles revenus. On va cotiser sur la base de 600 Smic demain alors qu'aujourd'hui nous avons trois niveaux minimum selon les trois paliers (un à 600, un à 800 et un dernier à 1 820 Smic). Les agriculteurs vont devoir cotiser comme les autres catégories professionnelles, mais cette hausse de cotisation, qui passe de 21 à 28 %) serait compensée pour moitié par la refonte de notre assiette CSG. Nous devons encore nous faire entendre sur une demande capitale, il s'agit de la revalorisation à 85 % du Smic des retraites actuelles. La réforme ne s'applique en effet que pour les retraites futures. Les agriculteurs sont la catégorie professionnelle qui ont la plus faible retraite en France ».*

Que pensez-vous des détracteurs de cette réforme ?

R.V : *« On ne peut plus aujourd'hui avoir des spécificités par catégorie. Nous affirmons donc notre soutien à cette réforme systémique et égalitaire. Concrètement, aujourd'hui 83 % de la population française qui dépend du régime salarié, 3,5 % du régime agricole, qui est donc le deuxième régime de protection sociale en France. Il reste 40 régimes pour les 14 % de la population restante. Nous trouvons dramatique que ces 14 % bloquent le pays en décembre prochain. Il ne faut pas rentrer dans le mouvement de ces minorités qui contestent la réforme ».*

ACTUAGRI

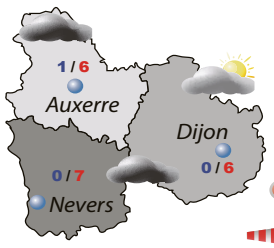
en bref

Loup Relevé en 2019, le plafond de prélèvement serait reconduit en 2020

Le relèvement du plafond de prélèvement de loups, fixé de manière expérimentale à 17 % en 2019, serait prolongé en 2020, a indiqué la FNO (éleveurs ovins) à Agra Presse le 29 novembre. « *La décision a été validée politiquement* », rapporte Claude Font, élu de la FNO en charge du dossier. Le 27 novembre, le groupe national loup s'est réuni pour tirer un bilan des mesures expérimentales prises en 2019 (nouveau zonage, assouplissement de la gestion des tirs). Leur reconduction pour 2020 aurait été annoncée à cette occasion. La FNO y voit un signal « *plutôt positif* », tout en demandant de « *revoir les critères de définition des cercles zéro* ». Pour être inclus dans ces zones de prédation récurrente, qui bénéficient d'un régime de tirs assouplis, une commune doit pouvoir justifier de 15 attaques en trois ans. Un niveau trop élevé pour le syndicat. Par ailleurs, le loup a conquis de nouveaux territoires et occupe désormais « *une cinquantaine de départements au lieu d'une quarantaine* », *explique Claude Font. Une extension qui « remet en cause le logiciel de calcul de la population de loups en France, qui est la clé de voûte du plan loup* ».

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 6 Décembre



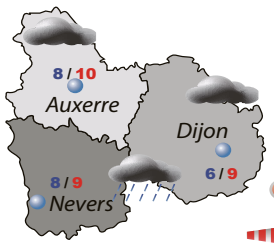
Nuageux
Un ciel nuageux à couvert s'annonce, avec de rares éclaircies par endroits.

T° mini : 0 à 2°C
T° maxi : 4 à 7°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Nicolas
Soleil : 08h28 - 16h57
Lune : 14h38 - 01h54

Samedi 7 Décembre



Maussade
Ce samedi se déroulera sous un ciel menaçant, avec quelques précipitations par endroits.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 8 à 11°C

Vents : Ouest 20 km/h

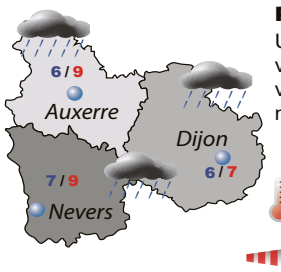
Saint Ambroise
Soleil : 08h29 - 16h56
Lune : 14h57 - 02h58

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 8 Décembre



Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux en perspective. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 7 à 10°C

Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Sainte Frida
Soleil : 08h30 - 16h56
Lune : 15h17 - 04h03

Prévisions à 7 jours

Lundi 9 Décembre au Mercredi 11 Décembre
Quelques pluies et de belles éclaircies en perspective.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 2 à 4°C T° maxi : 6 à 8°C

Du Jeudi 12 Décembre au Dimanche 15 Décembre
Un ciel très nuageux à couvert s'annonce pour cette période.
Vents : Ouest à 40 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 13 à 15°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Rencontre avec Édouard Philippe

Un Premier ministre à l'écoute

Le 3 décembre, suite aux mobilisations du 27 novembre, Édouard Philippe a reçu la FNSEA et JA. En plus d'échanges sur la réforme des retraites, que les deux syndicats soutiennent, le Premier ministre a été interpellé sur les ZNT, les distorsions de concurrence, l'agribashing ou encore les effets limités des EGA. Les responsables syndicaux estiment qu'Édouard Philippe s'est montré à l'écoute, il s'est d'ailleurs engagé à présenter prochainement un calendrier de mesures.


Une délégation FNSEA-JA a été reçue à Matignon par le Premier ministre Édouard Philippe.

Pendant un peu plus d'une heure, le 3 décembre une délégation la FNSEA et JA, composée de Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, Samuel Vandaele, président de JA, Jérôme Despey, secrétaire général de la FNSEA et de Robert Verger, élu FNSEA en charge des questions fiscales et sociales, a été accueillie par le Premier ministre. L'objectif premier de ce rendez-vous était à la fois de donner un cap pour répondre aux attentes des agriculteurs, mais aussi que les sujets agricoles soient mieux considérés. Le Premier ministre s'est ainsi exprimé sur le sujet de l'agribashing, il a affirmé qu'il fallait que la loi s'applique pour punir et empêcher toutes les intrusions et les méfaits dans les exploitations, notamment les élevages. La question des retraites, au cœur de l'actualité en amont de la grève massive du 5 décembre pour s'opposer à la réforme, a été largement évoquée. À la sortie du rendez-vous, Christiane Lambert a réaffirmé le soutien des deux organisations à cette réforme qui ne « *peut être que mieux pour les agriculteurs* ». Elle a ainsi rappelé le montant moyen des pensions de retraite pour les agriculteurs, calculé sur une carrière complète contrairement à d'autres professions, environ 780 € pour les hommes et 580 € pour les femmes, des niveaux qu'elle juge dramatiques. La FNSEA et JA ne s'associeront donc pas au mouvement qui débutera le 5 décembre, car ils estiment que cette réforme « *nécessaire* » et son calcul par point sont plus justes et plus égalitaires. Les deux organisations ont toutefois rappelé au Premier ministre la nécessité de « *faire un geste* » pour les retraités actuels en revalorisant leur pension à 85 % du Smic.

Un calendrier à venir

La délégation syndicale a aussi évoqué avec Édouard Philippe les distorsions de concurrence avec la multiplication des accords de libre-échange, « *ouvrant la porte à des produits ne respectant pas les réglementations françaises* », et dans le même temps, « *des normes de plus en plus restrictives pour les producteurs français* ». « *Les agriculteurs français ont l'impression d'être dans un guet-apens* », s'inquiète la présidente de la FNSEA. Elle explique donc que les deux syndicats ont présenté au Premier ministre les incidences sur les exportations et les importations. « *Il en a mesuré le risque pour la compétitivité de l'agriculture française* », souligne Christiane Lambert. Jérôme Despey a, durant le rendez-vous, rappelé à Édouard Philippe, la nécessité de réouvrir les négociations pour lever les sanctions commerciales américaines, qui pèsent lourd sur la filière viticole française. Un point a également été fait sur « *le débat hystérisé* » autour des produits phytosanitaires. La FNSEA et JA souhaitent que dans ce débat la science prévale afin que les mesures soient « *rationnelles* ». Le Premier ministre s'est engagé à présenter les mesures sur ce sujet. Face à ces charges, ces normes, qui pèsent sur les exploitations, les deux syndicats ont évoqué les revenus agricoles et la loi Égalim. « *Nous avons dit au Premier ministre que concernant les EGA, le compte n'y est pas, il faut aller plus loin* », précise Samuel Vandaele. Pour lui, si les EGA ne portent pas complètement leurs fruits c'est en partie en raison des sanctions trop faibles. Le Premier ministre se serait ainsi engagé à communiquer avec Bercy pour bien faire appliquer ces sanctions, qu'elles concernent la fraude à l'étiquetage ou les mauvaises pratiques dans les relations commerciales. « *Ces EGA doivent aboutir clairement en euros dans les cours de ferme* », insiste le président de JA. La FNSEA et JA se félicitent que ce rendez-vous ait permis d'élaborer un calendrier d'actions concrètes pour appliquer pleinement les Égalim, condamner les intrusions en élevage, et faire confiance à la science sur les ZNT. Le Premier ministre devrait prochainement le dévoiler.



ACTUAGRI

Mercosur Le gouvernement ne signera pas

« *Ce gouvernement ne signera pas l'accord avec le Mercosur* », a déclaré le président de Jeunes Agriculteurs, Samuel Vandaele, à l'issue d'un rendez-vous avec le Premier ministre Édouard Philippe le 3 décembre. Cette réunion se tenait conjointement avec la FNSEA dans le prolongement des mobilisations syndicales de cet automne. D'après M. Vandaele, Édouard Philippe « *a été très clair* » sur le refus de l'accord de libre-échange avec le Mercosur : « *Ce n'est plus un sujet de discussion* ». Sollicité par Agra Presse, Matignon n'a pas confirmé ces propos à l'heure où ces lignes sont écrites.
Le 26 août, en pleine polémique internationale sur les incendies en Amazonie, le président de la République Emmanuel Macron avait déjà indiqué qu'il refusait de signer cet accord « *en l'état* ». « *Le texte n'est pas suffisant, il n'apporte pas les garanties que je voulais* », expliquait-il alors, citant notamment « *les règles de contrôle* » et surtout « *le respect des engagements climatiques* » de l'accord de Paris. L'accord UE-Mercosur avait été conclu le 28 juin par la Commission européenne après vingt ans de négociations. Il prévoyait notamment d'importants contingents d'importations de viande de bœuf, de volaille et de sucre.



▸ Agenda

Assemblées cantonales du GDS

Le groupement de défense sanitaire de Côte-d'Or poursuit ses assemblées cantonales. Les prochains rendez-vous ont lieu ce 6 décembre à Mirebeau-sur-Bèze (9h30 à la coopérative), 9 décembre à Recey-sur-Ource (14h au foyer rural), le 10 décembre à Saint-Bernard (9h30 à la mairie), le 12 décembre à Seurre (10h à la coopérative) et le 13 décembre à Saint-Seine-l'Abbaye (9h45 à la mairie).

▸ Formations

Les formations BioBourgogne

11/12 Prévention en élevage

Bio Bourgogne organise une formation sur l'approche globale de la santé animale pour réussir en élevage bio. Au programme : prévention en élevage et initiation aux méthodes alternatives en santé animale. Intervenant : Jérôme Crouzoulon, formateur en santé et nutrition animale. La première des deux journées de cette formation se tient mercredi 11 décembre à Bligny-le-Sec. La date de la seconde journée est à définir. Formation gratuite, ontact pour informations et inscriptions avant le 6 décembre : 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org.

12/12 Qualité de l'eau en élevage

Bio Bourgogne organise une formation sur la qualité de l'eau en élevage jeudi 12 décembre au pôle agricole de Créancey. Au programme : être capable de mettre en place un système d'abreuvement fournissant une eau de qualité favorable à la bonne santé de ses animaux d'élevage. Intervenant : Jérôme Crouzoulon, formateur en santé et nutrition animale. Contact pour informations et inscriptions auprès d'Aurélie Billon : 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org.



Aménagement foncier

Et si on échangeait ?

La Chambre d'agriculture travaille chaque année sur des projets d'échanges amiables de parcelles. Exemples de réalisations.


Pierre Dugied.

L'aménagement foncier est un moyen de gain de productivité par l'amélioration des conditions d'exploitation qu'il permet. Si les procédures de remembrement restent le moyen le plus abouti pour y parvenir, elles restent difficilement accessibles, contraignantes, et surtout très longues. Les échanges amiables de culture, ou de jouissance, sont une alternative simple et rapide à mettre en place. Il s'agit, sur la base du volontariat, de procéder à des regroupements de parcelles, rectifier des limites et se rapprocher autant que possible des sièges d'exploitation.

«Une pleine satisfaction»

Une douzaine d'exploitations des communes de Pluvet, Champdôtre et Tréclun ont échangé des parcelles sur une surface totale de plus de 400 ha. L'opération appuyée techniquement par la Chambre d'agriculture a été une pleine réussite, avec un dispositif opérationnel depuis l'été 2018. Le Gaec Dugied a, par exemple, doublé la surface de ses champs sur la commune de Pluvet. *«La moyenne est passée de cinq à dix hectares»*, indique Pierre Dugied, *«nous ne pouvions pas viser plus grand à cause du rapprochement des villages, des rivières et autres limites naturelles. Les avantages sont, quoiqu'il arrive, très intéressants. Le dernier en date ? C'était au mois d'octobre, lors des fenêtres de tir très limitées par les pluies pour accéder aux champs. En un temps imparti, nous avons réalisé beaucoup plus de travail sur une seule et même parcelle, que dans plusieurs autres de plus petite taille»*.

Le Côte-d'orien fraîchement retraité évoque d'autres avantages permis par ces échanges de parcelles : *«la mise en place d'un chantier lors des moissons est moins compliquée. La coupe, nous n'avons plus à la transporter, à la monter et à la démonter autant de fois qu'avant. Le gain de temps est considérable. Les exemples sont nombreux. Cela dit, certains disent que l'on utilise moins d'intrants parce que nous limitons les recoupements. Personnellement, j'émets quelques réserves sur ce point. C'était vrai il y a encore une dizaine d'années, mais aujourd'hui, nous avons du matériel et des techniques qui limitent déjà le recoupement»*.

Pierre Dugied retrace ici l'historique de l'opération : *«il y avait la volonté, depuis de nombreuses années, de monter une opération de ce type sur la commune de Pluvet. Malgré plusieurs lancements incertains, celle-ci n'avait jamais pu aboutir car il faut la volonté et l'adhésion d'une très grande majorité d'exploitants. À l'automne 2017, un élément déclencheur est survenu avec la réhabilitation des puits de captage à Champdôtre, celle-ci a généré de nouveaux besoins d'échanges. Il a été demandé à la Chambre d'agriculture de réaliser ce projet, avec Micha Jovovic, qui était muni d'un matériel informatique performant. La volonté d'une très grande partie des agriculteurs a été la clé pour mener à bien ces échanges durant ces deux années»*. Pierre Dugied remercie *«les propriétaires non exploitants d'avoir permis ces échanges de parcelles, Micha Jovovic pour sa patience et la commune de Champdôtre pour le prêt d'une salle où se sont déroulées plusieurs réunions de travail»*.

Des échanges en cours au nord Côte-d'Or

Vingt exploitants issus d'une dizaine de communes proches de Châtillon-sur-Seine travaillent actuellement sur des échanges amiables, avec les services de la Chambre d'agriculture. *«Le dernier remembrement dans notre secteur datait des années 1950-1960, cela faisait un petit moment que nous réfléchissions à améliorer nos conditions de travail»*, mentionne Jean-Pierre Verdin, l'un des agriculteurs concernés par le dossier. La Chambre d'agriculture a été sollicitée l'année dernière pour les premières démarches, comme le rappelle l'exploitant du village d'Obtrée : *«nous ne rentrions malheureusement pas dans les critères du Conseil départemental pour bénéficier d'une aide financière : nous nous sommes alors tournés vers la Chambre d'agriculture pour des échanges amiables. Les premières réunions de travail se sont déroulées en juin 2018, la première phase du projet a abouti cet été avec un total de 125 premiers hectares échangés »*, poursuit celui qui précise que *« rien n'est pour l'heure acté, nous voulons aller encore plus loin, avec l'objectif d'officialiser les travaux l'an prochain»*.

Jean-Pierre Verdin, en Gaec avec deux associés sur une ferme de polyculture-élevage lait, verrait, à ce jour, 10 % de ses 450 ha de SAU échangés dans le protocole : *«nous sommes prêts à en échanger encore le double si nous pouvons. Le but est d'acquérir un meilleur parcellaire, mieux adapté à l'agriculture d'aujourd'hui. Nous avons par exemple trois parcelles d'un peu plus de trois hectares chacune qui deviendraient une seule unité, cela sera source d'économies de tous ordres. Nous tentons aussi de rapprocher les parcelles le plus possible des bâtiments. Ce travail s'inspire très largement d'un aménagement foncier, avec un classement préalable des terres, pour que chacun s'y retrouve en termes de surfaces et de valeurs agronomiques»*. Le Côte-d'orien aborde l'aspect financier de ces échanges : *«l'opération nous coûte 50 euros de l'hectare : c'est une somme, mais celle-ci devrait être vite amortie avec tous les avantages procurés. C'est, pour moi, une dépense intelligente»*. Jean-Pierre Verdin tient à remercier les responsables et services de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : *«le travail est de qualité. Une chose est aussi importante à mes yeux : nous serons accompagnés dans la démarche jusqu'aux prochaines déclarations Pac, cela est plutôt rassurant par rapport aux enjeux de la conditionnalité»*.

Un grand changement

Alain Contesse, il y a encore quelques années, exploitait soixante parcelles autour de Magny-lès-Aubigny. Ce polyculteur-éleveur n'en compte plus que 17 aujourd'hui, avec une surface moyenne passée de deux à sept hectares. *«Les échanges de parcelles se sont déroulés en deux temps. Tout d'abord à Aubigny-en-Plaine en 2015. Les échanges ont ensuite concerné Magny, avec une mise en application en 2018»*, indique le Côte-d'orien. Cette dernière opération au sein d'une même commune a monopolisé une dizaine d'exploitations : *«comme il est de coutume dans ce type de travaux, nous avons classé les terres et nous sommes mis plusieurs fois autour de la table. Chacun a donné son avis et ses positions. Rien n'était simple au début, mais finalement, un jour, tout a été réglé lors d'un après-midi qui fut très productif. La surface totale des échanges avoisine 110 ha à Magny»*. Alain Contesse, qui a échangé une vingtaine d'hectares, liste les avantages générés par cette opération : *«les exploitants qui ne résident pas la commune ont pu rapprocher les parcelles de leur exploitation. Des terres menées en agriculture biologique ont été regroupées autour d'une station de pompage, c'est un point positif pour la qualité de l'eau et l'environnement. Je pense que tout a été réalisé intelligemment, avec les services de la Chambre d'agriculture. Des travaux connexes ont été réalisés, ils sont gages de performances et de confort de travail. Suite à ces deux opérations dans le secteur, je pense que nous sommes arrivés à la limite du système ou presque : il sera difficile de faire mieux dans le futur, car nous avons un certain nombre d'éléments naturels limitants. Mais le dispositif actuel est déjà très bien. Avec des parcelles plus grandes, mieux conformées, mieux positionnées et plus accessibles, nous économisons du temps et de l'argent. Le travail est plus efficace. Un exemple ? L'année dernière, pour la première fois, j'avais semé du blé dans un champ de 20 ha avec un combiné de trois mètres. En commençant à 7 heures du matin, j'avais pu terminer à 19 h le même jour. Si j'avais voulu semer vingt champs d'un hectare chacun, je pense qu'il m'aurait fallu au moins le double de travail, avec beaucoup plus de fatigue et de gazole consommé, sans parler de l'usure du matériel»*.


Alain Contesse

Poulailler

Une envie de se diversifier

Un agriculteur de Poiseul-la-Ville se lance dans un élevage de poules pondeuses bio.


Nicolas Porcherot, dans son bâtiment qui accueillera 12 000 volailles le 14 janvier.

Ne plus être dépendant des aléas climatiques, c'est en partie possible. Nicolas Porcherot, spécialisé en grandes cultures sur un territoire à faibles potentiels, tente d'y parvenir en optant pour un élevage de 12 000 poules pondeuses bio. *«L'idée, avec cette diversification, est à la fois de moins subir ces aléas et de viser un revenu plus régulier»*, indique l'agriculteur de 37 ans, qui a multiplié les démarches administratives ces tout derniers mois : *«il y a moins d'un an, ici, nous étions encore dans un champ de blé. Tout est allé très vite, mon salarié Francis Zarat m'a beaucoup aidé en me remplaçant de nombreuses fois sur la ferme. Personnellement, j'ai toujours eu un feeling avec les poules pondeuses. La visite d'un élevage à Saulx-le-Duc a été décisive dans ma décision et m'a convaincu de me lancer»*.

Un contrat encadré

Nicolas Porcherot travaillera avec son épouse Murielle dans leur nouvel atelier de 2 000 m². Le bâtiment d'élevage, en cours de finition, accueillera quatre lots de 3 000 poules dès le mois prochain. Les Côte-d'oriens se sont engagés avec la société Matines pour la commercialisation des œufs : *«nous avons choisi un type de contrat particulièrement intégré pour commencer l'activité. Matines reste propriétaire des animaux et fournit l'aliment. Cela va nous éviter des avances de trésorerie trop importantes, cette particularité a d'ailleurs facilité les échanges avec la banque. Le contrat pourra néanmoins évoluer dans le futur»*. En pratique, les œufs seront récoltés chaque matin. La production est estimée à 300 œufs par poule et par an, soit un total de 3,6 millions de coquilles. Entièrement automatisé, le bâtiment limitera la main-d'œuvre avec un travail qui ne devrait pas dépasser plus de deux heures par jour à deux. Les poules bénéficieront d'un parcours en plein air de 4,80 ha, lui aussi divisé en quatre lots. L'heure était à la pose de clôtures et de fils électriques, la semaine dernière : *«il y en a dix sur une hauteur de 1,20 m pour sécuriser l'espace et notamment la venue du gibier et des prédateurs»*.

Cap sur le bien-être animal

Nicolas Porcherot fait du bien-être animal l'une de ses plus grandes priorités dans sa nouvelle activité. Celui-ci a ajouté un jardin d'hiver à son bâtiment d'élevage : *«Cette partie se trouve en prolongement des quatre lots, elle permet aux poules d'être dehors tout en restant à l'abri, c'est un peu une pré-sortie. Des trappes leur permettent d'y accéder facilement»*.
Nicolas Porcherot est encore allé *«encore plus loin»* dans le bien-être animal en installant huit enceintes électroniques dans son bâtiment, pour y diffuser de la musique. *«C'est innovant, je le reconnais. C'est un peu un pari, mais je pense que les poules se plairont davantage ici et que la production sera d'autant meilleure !»*

Les bons calculs

Sur l'aspect financier, Nicolas Porcherot s'est gratté plus d'une fois la tête pour mener à bien son projet d'élevage, d'autant plus que celui-ci n'est pas le seul. Un nouveau hangar de stockage équipé de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 100 kWc vient en effet de voir le jour : *«le raccordement au réseau EDF est très cher. En faisant construire d'abord mon bâtiment de stockage, positionné entre le poulailler et le réseau, j'ai pu diviser par deux la facture totale que j'aurais pu avoir. Cette nouvelle structure va me permettre de stocker l'intégralité de la récolte et d'être plus large pour le rangement du matériel. Une partie de cette réalisation sera financée par la future vente d'électricité»*.

La sollicitation du PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) lui a permis de prendre en charge 10 % de son investissement dédié aux volailles. Le parcours en plein air fait également l'objet de soutiens, avec une aide de 70 % du Conseil régional qui financera la mise en place de haies sur une distance cumulée d'environ un kilomètre. L'éleveur n'aura plus à s'approvisionner en fientes bios à l'extérieur et sera désormais autonome sur ce poste. Trente hectares de cultures supplémentaires ont été convertis cette année pour trouver un parfait équilibre dans la fertilisation de ses champs.

AG


Les poules disposeront d'un parcours de 4,8 ha en plein air. Des haies seront prochainement plantées, avec une aide de la Région à hauteur de 70 %. Au loin, le nouveau bâtiment de stockage de Nicolas Porcherot, équipé de panneaux photovoltaïques.


Un jardin d'hiver permettra aux poules de prendre le grand air, tout en restant à l'abri en cas de mauvais temps.


Huit enceintes ont été installées dans le poulailler pour diffuser de la musique.

Charolais

De retour de Moulins

La super finale de Moulins s'est déroulée le 28 novembre. Ce rendez-vous a clôturé la saison des concours charolais reconnus par le Herd-Book Charolais. Trois élevages de Côte-d'Or participaient à ce rendez-vous. François Lucand, de Molphey, se classe à la deuxième place du prix d'ensemble laitonnes. Le Gaec de Saint Roch, de Recey-sur-Ource, décroche trois deuxièmes prix de section dans les veaux mâles de l'année. L'élevage Baudot, de Pont-et-Massène, repart avec trois troisièmes prix et deux quatrièmes prix de section. Le Gaec Froidurot avec une vache, le Gac Baudot et le Gaec de Saint Roch avec un taureau chacun, rejoints par le Gaec Virely d'Écutigny avec une laitonne, ont tous les quatre participé au super prix d'honneur dans lequel seuls les vainqueurs ont été distingués (pas de classement).
Plus d'infos sur www.concourscharolaismoulins.fr







Agriculture biologique

Transformer, une finalité

Un agriculteur bio de Baigneux-lès-Juifs fabrique de l'huile alimentaire sur son exploitation.



Didier Robin a produit sa première huile de colza en juin dernier. Près de 700 bouteilles ont déjà été commercialisées.

Sa conversion bio entamée en 2015 s'est terminée avec succès l'an dernier sur l'intégralité de sa ferme de polyculture-élevage. Didier Robin exprimait alors le besoin d'aller *«encore plus loin»* dans son activité d'agriculteur. L'idée de proposer un produit fini a émergé après la visite d'une exploitation voisine fabriquant déjà de l'huile alimentaire bio. *«Pascal Guérin en produit à Billy-lès-Chanceaux depuis maintenant dix ans, la demande est tellement grande qu'il ne peut plus fournir ses nouveaux clients. Je me suis lancé après en avoir discuté longuement avec lui, en abordant notamment les différentes techniques à utiliser»*, confie l'agriculteur de 36 ans. En octobre 2018, Didier Robin participe à une formation dédiée à la vente directe. Une autre session s'intéresse ensuite à l'aspect pratique de la transformation.

C'est parti

Presse, cuves, trieur, décanteur, filtres : le dernier agriculteur encore en activité à Baigneux-les-Juifs investit dans du matériel adapté. Sa facture de 20 000 euros bénéficie d'un soutien de 40 % du PCAE. Didier Robin choisit un type de bouteille original chez un fabricant du sud de la France. Un ami webdesigner se charge des logos qui apparaîtront sur les étiquettes. Le Côte-d'orien dépose sa propre marque *«La Corvée de Jeanne»* via le site internet l'INPI (inpi.fr). Et c'est parti. Didier Robin fabrique de l'huile vierge de colza. Après trois semaines de décantation, sa première bouteille est remplie tout début juin : *«je ne chauffe pas le produit, l'écrasement naturel du grain assure le nécessaire. Avec ce procédé, le rendement ne dépasse pas 30 voire 35 %. Avec un kilogramme de graines de colza, je produis donc entre 30 et 35 cl d'huile. En chauffant artificiellement, le rendement serait en capacité de doubler, mais le produit ne serait plus aussi riche en vitamines et nutriments»*. L'huile de colza est vite devenue le produit phare de l'exploitation, mais l'agriculteur compte bien développer des huiles de tournesol et de caméline ces tout prochains jours.

Un revenu doublé

Didier Robin a déjà vendu près de 700 bouteilles, le bouche-à-oreille fonctionne très bien autour de Baigneux. Plusieurs contacts se sont déjà concrétisés avec des supermarchés. *«La date limite de consommation du produit s'élève à un an, c'est très pratique car je peux livrer 50 bouteilles lors d'un même déplacement, les clients peuvent stocker. Ce n'est pas comme si je devais livrer dix poulets chaque semaine, je conserve de la souplesse dans l'activité»*, confie l'agriculteur. La transformation de son huile permet de doubler son revenu ramené à l'hectare. *«Une tonne de graines de colza bio est vendue entre 800 et 900 euros. Avec la transformation, je peux approcher les 2 000 euros/ha. Ce calcul n'est pas toujours simple, car les rendements sont très variables, surtout dans le secteur. J'avais récolté 1,1 t/ha en 2018, mais seulement 300 kg/ha cette année. Avec la problématique des grosses altises et la sécheresse, je n'ai pas pu semer de colza ces derniers mois. Je suis en train d'étudier l'hypothèse de semer colza de printemps»*.

AG

Une bouteille d'huile de colza 75 cl est vendue 7,20 euros l'unité. Le carton de six est à 40 euros, baissant ainsi le prix de la bouteille à 6,33 euros. L'agriculteur envisage de développer son activité pour peut-être employer une personne à mi-temps si le nombre de bouteilles produites à l'année atteint les 2 500 unités. Didier Robin étudie également l'hypothèse d'assurer de la prestation de service avec son matériel. Contact : 07 71 14 13 46.



Rendez-vous



Les producteurs du réseau Bienvenue à la Ferme se réunissent samedi 14 décembre place François Rude à Dijon. Escargots, vins, crémants, glaces, pains d'épices, truites : de nombreux produits festifs attendent les visiteurs. Une vente de sapins est également proposée durant ce rendez-vous idéal pour préparer les fêtes de fin d'année.

Afdi

Une histoire qui dure

La SAS Bresson soutient des paysans de Madagascar depuis dix ans.

«Un quintal pour l'Afrique» vient de fêter son dixième anniversaire. Cet évènement a fait l'objet d'une petite cérémonie le 22 novembre à Saulon-la-Chapelle, dans les locaux de la SAS Bresson. Le négociant en céréales est à l'origine de cette opération visant à soutenir le développement de l'agriculture à Madagascar. En pratique, depuis 2009, les clients volontaires de la SAS Bresson versent l'équivalent financier d'un quintal de blé pour financer les actions d'Afdi BFC sur l'île rouge. VFTM, rassemblement d'une quinzaine d'organisations paysannes du sud-est de Madagascar, bénéficie ainsi d'environ 4 000 euros chaque année. En visite en Côte-d'Or, Edwise Ravaosolo, agricultrice, et Taratra Rafimahatradraibe, coordinateur de VFTM, étaient présents à Saulon et ont de nouveau remercié Catherine Racle pour son précieux soutien. Les deux Malgaches ont enchaîné les visites durant leur séjour en se rendant dans plusieurs établissements scolaires pour sensibiliser le jeune public à la solidarité internationale. Des rendez-vous dans plusieurs organismes agricoles ont permis de très enrichissants partages d'expériences.



Catherine Racle, présidente de la SAS Bresson (au centre) avec plusieurs membres de sa famille et deux Malgaches, en visite dans le département.

AG

Tart le Bas

Un verger en création

L'exploitation agricole du lycée de Quetigny se dote d'un verger conservatoire. Des élèves viennent de planter une soixantaine d'arbres et arbustes fruitiers.



Les BTS «*Aménagement paysager*» en action, le 26 novembre.

Les végétaux sont au repos végétatif, c'est le moment idéal pour planter !
Des élèves du lycée agricole de Quetigny se sont livrés à l'exercice la semaine dernière sur une petite parcelle de leur ferme basée à Tart-le-Bas.
Une trentaine d'arbres fruitiers et autant d'arbustes ont été plantés avec un objectif pédagogique à la clé. «*Nous avons beaucoup de pommiers, pruniers, poiriers, des cassissiers et des groseilliers pour les arbustes. D'ici quatre ou cinq ans, nous récolterons les premiers fruits pour produire des jus et des confitures au sein de l'atelier technologique du lycée de Plombières, dans le cadre de la formation de nos élèves*», indique Stanislas Bah Chuzeville, enseignant en aménagement paysager.

Le lycée Olivier de Serres a, dans la démarche, répondu à un appel à projets du Conseil régional sur la thématique des vergers de sauvegarde, lui permettant de bénéficier d'une aide de 70 % dans l'achat des végétaux, de tuteurs et de terreau. «*Plusieurs ruches ont été installées l'an dernier sur la même parcelle, avec une première production de miel récoltée en mai et septembre. Avec ce verger, nous augmenterons le nombre de fleurs qui sera bénéfique aux miellées et à la diversité du secteur*», ajoute l'enseignant.

AG

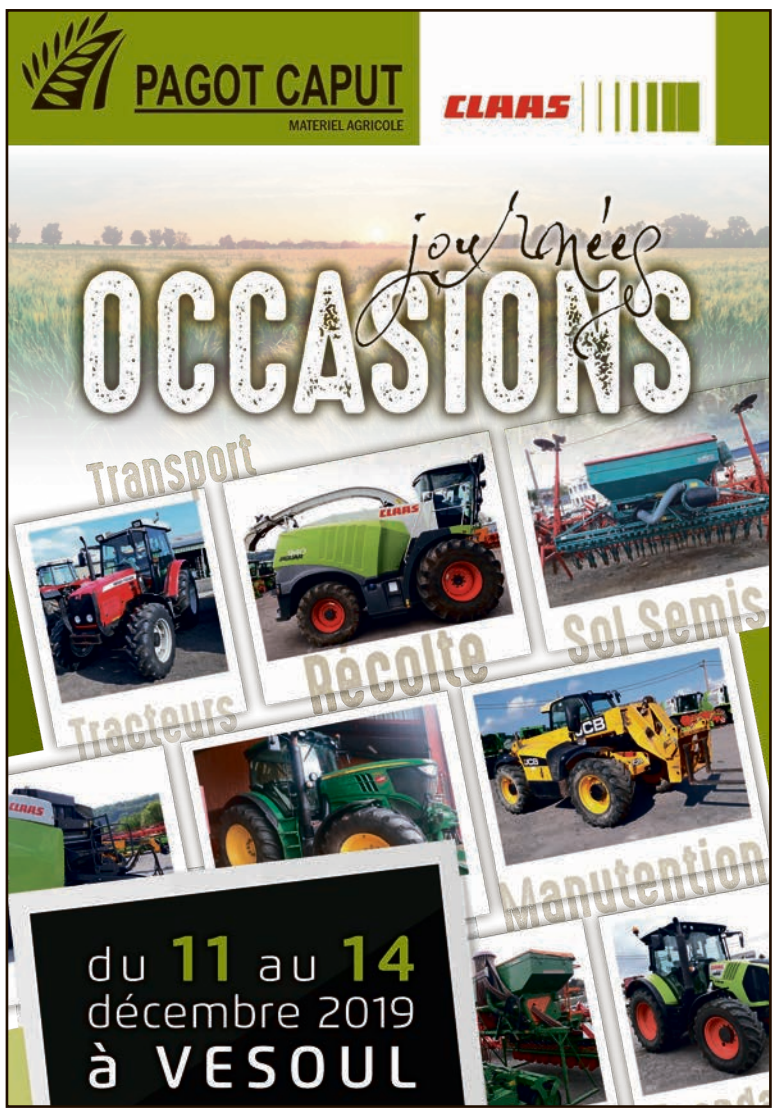
Parmi les étudiants



Enzo Boucherat habite Noiron-sous-Gevrey et participait à la plantation, au même titre que ses camarades de première année. Ce jeune homme de 19 ans partage ici ses ambitions professionnelles : *«Tout petit, j'avais un petit potager et j'y passais des journées entières. J'ai toujours voulu devenir paysagiste, même si mes parents ne travaillent pas dans ce domaine. Je pense que la formation que je suis actuellement est idéale pour y arriver. Les cours se passent bien pour le moment et trois stages sont au programme de 2020, dont un à l'étranger. Je compte travailler dès la sortie du BTS avec, je l'espère, la possibilité de créer ma propre entreprise dans les prochaines années. Il y a de la demande dans ce métier, je pense qu'il y a des choses très intéressantes à faire».*

Quoi de neuf à la ferme ?

Outre la création d'un verger conservatoire, l'actualité de l'exploitation du lycée agricole est aussi liée à son nouveau bâtiment de stockage de fourrages, dont les travaux devraient bientôt débuter. «*Notre ancienne structure avait malheureusement brûlé en février 2018*», rappelle Vincent Cartault, directeur de l'exploitation. Le nouveau bâtiment sera en mesure, contrairement au précédent, de stocker des légumes, en plus des fourrages. Le responsable de la ferme réfléchit à d'autres projets à plus long terme comme l'installation de panneaux photovoltaïques ou encore la mise en place d'un système de récupération d'eau de pluie. L'heure est actuellement aux vêlages dans l'atelier bovin de Tart-le-Bas : «*les premiers veaux sont arrivés à la mi-novembre, nous en attendons une soixantaine comme tous les ans*». Les semis des différentes cultures ont été réalisés dans des conditions correctes ces dernières semaines avec de la moutarde, de blé, de l'orge d'hiver.



Service juridique emploi et paie
FDSEA 21



Un accompagnement personnalisé pour tous

La FDSEA 21 s'ancre dans une démarche globale d'accompagnement en participant de manière collective à la défense de la profession agricole et à la construction de notre agriculture de demain. Elle s'implique tous les jours afin de rendre un service adapté à ses adhérents et s'engage pour leur apporter des services et prestations de qualité.

Pour cela, la FDSEA 21 a mis en place un accompagnement personnalisé comprenant :
- Un service syndical impliqué à la défense des intérêts des adhérents
- Un service juridique emploi performant apportant :
- des conseils en droit du travail,
- des accompagnements RH,
- des prestations personnalisées dont fait partie notre service paie.

Le service paie de la FDSEA 21 **gère les bulletins** de paie des adhérents (établit le bulletin, vérifie l'exactitude des taux de cotisations appliqués, alerte sur les bonnes pratiques de déclarations) ainsi que **les charges sociales** (DSN, et assure le lien avec les services de la MSA).
Enfin, il s'assure de la bonne information transmise concernant les **entrées et sorties des salariés** des entreprises qui nous ont confié la gestion de leurs paies et gère les déclarations des accidents du travail et des maladies.
Les valeurs de **confidentialité** et de **rigueur** guident notre action.
Nous sommes attentifs à la mise à jour régulière du logiciel utilisé afin d'offrir un service de qualité à la hauteur des attentes de nos clients.

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la FDSEA 21 au 03 80 68 67 68.
Maud et Emilie sont à votre écoute pour répondre à vos questions.**

Développement local

«Un projet structurant pour le territoire»

La Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais et la Chambre d'agriculture mènent actuellement un projet d'atelier de découpe et de transformation à Saint-Benin-d'Azy. Une réunion de présentation aux producteurs a eu lieu mardi 26 novembre.



À la tribune de gauche à droite : Christian Perceau, président de la CCACN ; Nicolas Fallet, le président de Natur'Amognes et Marie Auger, Agent de développement projets à la CCAN.

Contact :
• Clémence Guillaumet, Conseillère en diversification, 06 47 86 89 21
• Marie Auger, Agent de développement Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais, 09 71 16 63 88

C'est un projet qui devrait fédérer les exploitants agricoles du département. Depuis plusieurs mois, la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais (CCACN) et la Chambre d'agriculture travaillent de concert à l'élaboration d'un atelier de découpe et de transformation collectif avec un magasin de producteurs sur la commune de Saint-Benin-d'Azy. À l'origine du projet, il y a la volonté de la CCACN de se s'engager dans un projet alimentaire durable dont le but est de développer une alimentation de qualité, locale, et accessible à tous. En 2018, le CERD et la Chambre d'agriculture ont réalisé un diagnostic alimentaire où 63 % des producteurs interrogés se sont dits intéressés par un atelier de découpe et de transformation sur le territoire de la CCACN. Enfin, un groupe d'éleveurs, Natur'Amognes, a fait remonter plusieurs difficultés rencontrées avec leurs différents prestataires anciens ou actuels. Fort de ce constat un projet a donc été élaboré dont le montage est le suivant : le bâtiment sera porté par la CCACN et l'entreprise gérera l'atelier et le magasin avec un statut juridique à définir, probablement une SCIC. Un prestataire a été recruté dans le courant du mois de mars afin d'établir les plans fonctionnels de l'atelier et du magasin, et de chiffrer l'investissement.

La philosophie du projet est tournée vers le collectif. L'intérêt est qu'il puisse répondre aux besoins des producteurs qui désireraient l'utiliser.

Un projet d'envergure

Pour ce projet, les promoteurs ont vu les choses en grand. L'atelier va mesurer 445 m2 pour une capacité totale de 100 t équivalent carcasses «*C'est un atelier qui est multi-espèces et qui pourra accueillir des bovins, des ovins, des porcs et la filière végétale. Malheureusement, nous ne pourrons pas faire de découpe de volailles, car l'investissement aurait été encore trop conséquent*» explique Nicolas Fallet, le président de Natur'Amognes. L'atelier comprend aussi une salle de découpe qui peut accueillir entre un et quatre bouchers, une salle de transformation chaude avec autoclave (pâtés, plats cuisinés, conserves), une salle de transformation froide (saucisse, merguez), deux séchoirs, un fumoir, un saloir, une légumerie et une zone de stockage. «*Dans cet atelier vous allez avoir le choix de devenir sociétaire, et bénéficier de tarifs préférentiels ; faire découper votre viande par les bouchers salariés de l'atelier ; faire transformer ou transformer vous-même vos produits (sous réserve d'avoir les qualifications requises) en agriculture biologique ou non* » explique Nicolas Falle

De son côté, le magasin attenant l'atelier est prévu pour mesurer 70 m2. «*Nous avons deux possibilités : soit on envisage l'achat revente, soit le dépôt-vente. La vente sera en libre-service (viande sous-vide et non à la coupe). Le rayon de provenance des produits (en fonction du type des produits) sera à définir avec les futurs associés du magasin dans le règlement intérieur*» précise le président de Natur'Amognes. Pour favoriser l'entrée de trésorerie au sein de la future entreprise, l'idée est de favoriser les contrats de prestations.

Pour l'heure, le projet prévisionnel a été établi à 1 078 000 euros hors taxes (HT). Dans le détail, le bâtiment coûterait 945 000 euros HT et les branchements, honoraires, et études 133 000 euros. Le matériel lui-même coûte à lui seul près de 350 000 euros HT. Enfin, il est prévu de construire ce projet dans le Parc d'activités des Amognes à Saint-Benin-d'Azy où il reste des parcelles viabilisées.

Un projet qui suscite des réactions

Ce mardi 26 novembre, il ne restait plus une chaise de libre dans la salle du conseil municipal à Saint-Benin-d'Azy. Au vu de l'affluence (plus de 80 personnes), on peut affirmer sans crainte que le projet suscite l'intérêt des producteurs agricoles nivernais. Encore faut-il ensuite qu'ils se lancent dans le projet. En attendant leurs interventions ont été pointues, techniques et même politiques. La perspective des élections municipales fait craindre à certains participants un abandon du projet en cas de changement de municipalité. Le président de la CCACN, Christian Perceau, a tenté de les rassurer : « *L'idée est de déposer au plus viteles demandes de subventions pour que le projet ne soit plus attaquable quelle que soit l'issue des élections locales*» a précisé l'élu communautaire. Un autre éleveur s'est interrogé sur la notion de territoire des producteurs qui intégreront le projet. Sur ce sujet, Nicolas Fallet a son avis sur la question : «*Je pense que les consommateurs préfèrent privilégier la notion de distance au territoire. Pour le magasin, nous préférons les producteurs proches de l'atelier, mais nous ne nous interdirons pas de faire appel à des producteurs situés dans les départements limitrophes*» explique le président de Natur'Amognes.

«*Dans tous les cas, pour que ce projet soit viable, il faut qu'il y ait un maximum de producteurs qui se lancent dans l'aventure. La prochaine étape, pour que le projet puisse réellement démarrer dans un an, sera d'aller chercher des subventions, indispensables au lancement du projet. C'est pour moi un projet structurant pour le territoire*» conclut le président de la CCACN.

THÉOPHILE MERCIER

Zoom sur les résultats de l'enquête réalisée auprès de la population sur l'opportunité ` d'ouvrir un magasin de produits locaux.

222 personnes (soit 620 personnes touchées) ont accepté de répondre à l'enquête
84 % consomment régulièrement des produits locaux
Pour 80 % de ceux qui n'en consomment pas : c'est parce qu'ils ne les trouvent pas là ils font leurs courses.
80 % seraient intéressés par un magasin de producteurs locaux à Saint-Benin d'Azy où ils aimeraient trouver : pour 90 % de la viande de boucherie ; 88 % des légumes ; 84 % des fruits ; 81 % du fromage ; 77 de la volaille ; 64 de la charcuterie ; 67 % des œufs ; 42,5 % des plats cuisinés.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90



Plus de 80 personnes sont venues s'informer sur le projet d'atelier de découpe et de magasin de producteurs.

Grandes cultures

Les semis se terminent

Philippe Vernillat, céréalier sur les communes de Bona et d'Alluy, vient de terminer une partie de ses semis d'hiver. Des semis qui servent en partie à réaliser des couverts végétaux. Il nous explique sa conduite.



Philippe Vernillat devant l'un de ses semoirs.

Il a fallu jongler avec la météo. Philippe Vernillat, céréalier sur la commune de Bona et de Chatillon-en-Bazois vient de mettre un terme en partie à la période de semis. «*J'ai débuté le 14 novembre avec un mois de retard par rapport à d'habitude et j'ai fini le 29 novembre dernier. J'ai dû semer en trois fois*» explique-t-il. Dans sa conduite, il a placé tournesol, le colza et le pois en tête de rotation. Viennent ensuite l'orge, le blé, le blé d'hiver, le tournesol et l'orge de printemps. Il intercale ensuite une dizaine de variétés pour faire des couverts végétaux. «*Mon objectif est de réduire de plus en plus l'usage des produits phytosanitaire. Je sème par exemple des féveroles de printemps, et du pois fourrager de printemps. J'utilise aussi des lentilles en semences de ferme. L'idée est d'avoir des variétés différentes pour qu'elles puissent se compléter les unes avec les autres*» explique le céréalier. Pour lui faire des couverts végétaux permet de moins travailler le sol, de ramener de l'humus et de nourrir les vers de terre. Il a par ailleurs diminué sa consommation de produit phytosanitaire. «*Pour mes couverts, j'utilise des cultures gélives. Il peut arriver qu'elle ne soit pas totalement détruite par le gel dans ce cas, je mets un peu de glyphosate avant de semer une autre culture. De toute manière, nous allons devoir trouver des solutions alternatives. Pour ma part, je fais partie du GIEE Magellan et j'essaye de m'inspirer de leurs pratiques pour avoir une conduite plus raisonnée*».



Philippe Vernillat devant l'un de ses semoirs.

Un semis précis

Techniquement, Philippe Vernillat utilise deux types de semoirs : un semoir pour faire du semis direct et un semoir traditionnel. Le premier est un Sly à disque incliné qui pénètre tout seul dans la terre. «*C'est un semoir costaud qui a une vingtaine d'années d'expérience. L'avantage, c'est qu'il ne fait pas de paille au fond du silo et il n'y a pas besoin de poids sur les éléments. Par ailleurs, je sème en 16,60 d'écartement avec un engrais (du 12-27) à 60 kg/ha. Je l'utilise pour tous mes semis de couverts végétaux. Financièrement, ces couverts me coûtent 35 à 40 euros/ha. Certes, cela peut représenter des charges importantes pour certains, mais j'estime que c'est un investissement. Rien que sur l'aspect phytos, je suis gagnant*» estime le céréalier. Mais cet investissement peut parfois être à perte comme cet été où 140 ha de couvert ont été emblavés à perte juste après les moissons. «*J'avais prévu des couverts d'hiver, mais en raison du manque d'eau la quasi-totalité n'a soit pas levé ou a brûlé sur pied*» explique Philippe Vernillat. Par exemple pour sa culture de colza, Philippe Vernillat prévoit un couvert avec six variétés : lentille ; fenouil grec ; de la vesse, de la gesse, du trèfle (incarna et blanc) et de la luzerne. Toutes ces variétés sont préparées en amont en big bag. En 2018, le céréalier en a utilisé 12 tonnes soit 60 à 80 kg/ha.

THÉOPHILE MERCIER

Cultures

Le point bio… bientôt dans vos boites mail !

L'équipe Grandes cultures de la Chambre d'agriculture de la Nièvre vient de sortir un nouveau document technique destiné aux agriculteurs bios, à ceux qui envisagent une conversion mais également pour tous ceux qui sont en recherche de méthodes alternatives.

Dans la continuité des bulletins techniques réalisés par les conseillers Chambre (Point Cultures et Points Fourrages), l'équipe Grandes Cultures vient d'éditer son tout premier «*Point Bio*» de la saison. Rédigé par Judith Nagopaé et Philippe Jaillard, référents en Agriculture Biologique, ce document se veut être un outil d'accompagnement dans la conduite culturale : «*L'objectif est d'apporter aux agriculteurs conventionnels ou convertis des informations techniques, des pratiques alternatives et des points réglementaires tout au long de l'année. Le conseil et les prescriptions s'appuient sur des données locales recueillies à partir d'expérimentations, d'essais mais aussi avec l'appui du réseau de suivi des parcelles.*» explique Judith Nagopaé. Sept «*Point Bio*» seront ainsi publiés dans la saison en fonction de l'actualité du terrain et des tours de plaine. Ce bulletin sera dans un premier temps envoyé par mail à l'ensemble des agriculteurs du département. Si toutefois vous ne l'avez pas reçu la première fois il sera disponible en téléchargement sur le site internet de la Chambre d'agriculture.

En réflexion sur un projet de conversion, les conseillers de la Chambre d'agriculture vous proposent un accompagnent global technique, réglementaire et économique.

THÉOPHILE MERCIER

Contact : Équipe Grandes Cultures,
Tél. 03 86 93 40 00.
grandescultures@nievre.chambagri.fr

À noter

Le GED et le SR recrutent

Le Groupement d'employeurs de la Nièvre GED Agri'rural 58 et le Service de Remplacement de la Nièvre Recherchent des salariés Agricoles. Ils sont recherchés en autre sur les secteurs de Rouy, Montigny-sur-Canne ou encore Saint-Amand-en-Puisaye. Si vous êtes intéressés, contactez le 03 86 93 40 93

COSNE-D'ALLIER > Marché couvert
Mardi 10 décembre 2019, de 9 h 30 à 13 h
Vente de REPRODUCTEURS
LIMOUSINS
neolait
Association des Éleveurs Bovins Limousins de l'Allier
Restauration sur place avec viande Limousine
Renseignements : 06 28 02 04 05 - 06 17 07 57 30 - 06 31 19 61 05

Saveurs
papier • internet
saveurs.agribourgogne.fr

▸Agenda

07/12 Concours de jugement de bétail
Les JA du canton de Chatillon-en-Bazois organisent leur concours de jugement de bétail le samedi 07 décembre à 14h chez Thomas Michon à Mont-et-Marré (58110). Repas champêtre le soir à partir à 15 euros. Informations et réservations au : 0622938695

07/12 Concours de jugement de bétail
Les JA du canton de Tannay organisent leur concours de jugement de bétail le samedi 07 décembre à partir de 14h.
Rdv chez Damien Genet à Moissy-Moulinot(58190).
Renseignements : 07 86 95 37 96

14/12 Concours de jugement de bétail
Les JA du canton de Château-Chinon organisent leur jugement de bétail le samedi 14 décembre à 14h, chez François Breugniot à Rangleau 58120 Blismes.
Restauration le soir à la salle des fêtes de Montigny-en-Morvan.
Tartiflette à 12 euros. Plus d'informations au 06 31 11 21 64

14/12 Concours de jugement de bétail
Les JA du canton de Corbigny organise leur jugement de bétail le samedi 14 décembre à partir de 13h30 au lieu-dit "Le Gouillas" à Chaumot (58800). Une exposition de matériel est également proposée.
Repas le soir sur réservation au 06 48 75 27 34

21/12 Finale départementale du jugement de bétail
Les Jeunes Agriculteurs organisent la finale du jugement de bétail le samedi 21 décembre au Gaec Roubeau
sur la commune de Pazy.
Renseignements : 06 26 28 50 23

▸Formation

17/12 Biosécurité dans les élevages de porcs
La Chambre d'agriculture organise une formation biosécurité pour les éleveurs de porc. Cette dernière est désormais obligatoire depuis le 16 octobre 2018. Objectif : connaître les bases scientifiques et épidémiologiques de la peste porcine, être capable de concevoir et de gérer un plan biosécurité et savoir mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène.
Informations et inscriptions auprès de Clémence Guillaumet, conseillère en diversification au 03 86 93 40 20

Chambre d'agriculture

Un nouvel outil de pilotage de parcelles

La Chambre d'agriculture propose un nouveau service de pilotage de parcelles par satellite, grâce à un logiciel développé par leurs collègues d'Eure-et-Loir. Explications



« Mes sat'images », nom donné à ce nouveau service qui se veut être un outil de précision pour piloter et moduler les fertilisations azotées.

L'agriculture de précisions est désormais une réalité et fait de plus en plus partie intégrante de la conduite des exploitations. C'est la raison pour laquelle, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a décidé de s'associer à celle d'Eure-et-Loir pour proposer aux agriculteurs un service de pilotage de leurs parcelles à l'aide d'un satellite. «*Mes sat'images*», nom donné à ce nouveau service qui se veut être un outil de précision pour piloter et moduler les fertilisations azotées. L'objectif est d'obtenir une carte d'apport intraparcellaire. En colza, le satellite remplace les pesées manuelles d'entrée et de sortie hiver. Il transporte un capteur multispectral qui prend des images à une résolution de 10x10 m dans différentes longueurs d'onde. Ces données brutes sont ensuite transformées en mesures de biomasse. Les biomasses obtenues permettent de mettre en évidence les hétérogénéités intraparcellaires et de calculer la dose totale d'azote à apporter à la culture selon la méthode des bilans. L'exploitant peut également demander des cartes de modulations automatiques adaptées à sa console. En blé, le service permet d'optimiser les apports de fin de cycle pour combiner rendement et qualité-. En tant qu'outil de pilotage dynamique de la fertilisation azotée, il répond aux exigences de la directive nitrates.
Selon la Chambre d'agriculture, «*mes sat'images*» a plusieurs avantages. C'est premièrement un outil qui permet d'adapter et d'optimiser le Plan prévisionnel de fumure (PPF). Il est ensuite gage de fiabilité car les modèles sont développés par des experts et testés par des ingénieurs agronomes. Enfin sur le plan de l'utilisation, «*mes sat'images*» est conçu pour être souple et pratique : soit il est utilisé avec modulation (automatique ou manuelle) selon le type de matériel (console et épandeur permettant la modulation) ou bien il y a la possibilité de l'utiliser sans modulation (conseil moyen à la parcelle). Les images satellitaires sont toutes stockées et utilisables même si la commande passée par l'exploitant est réalisée après la prise de vue, Ce service est vendu au tarif unique de 7 euros/ha. La carte de modulation est offerte.

Théophile Mercier
Contact : Vivier Vachen, chargé d'étude à la Chambre d'agriculture. Tél. 03 86 93 40 59.
vivien.vacher@nievre.chambagri.fr

Agriculture biologique

Quelle stratégie d'adaptation pour les producteurs

L'équipe Grandes Cultures de la Chambre d'agriculture a organisé à destination des agriculteurs bios, un tour de plaine chez Didier et Quentin Garnier à Chazeuil. L'occasion d'échanger sur les dernières actualités de la filière.



Une visite d'une parcelle de petit épeautre et discussion autour de l'implantation des cultures de printemps après une luzerne a été engagée à la suite des échanges.

Un après-midi enrichissant pour une dizaine d'agriculteurs bio présents à ce tour de plaine organisé à Chazeuil chez Didier et Quentin Garnier. L'évènement a débuté par un tour de table où chaque participant a pu échanger dans un premier temps sur les implantations et notamment les difficultés de mise en place des cultures cette année. Un moment important où les retours d'expériences servent à orienter ou à corriger les pratiques de chacun. La météo de cet automne a largement perturbé les semis et le travail du sol notamment en agriculture biologique. Les conseillers Grandes Cultures ont ensuite fait un point d'actualité sur la filière bio et notamment sur les C2, c'est-à-dire la deuxième année de conversion du conventionnel en agriculture biologique. «*Pour le moment, la filière bio se porte bien et nous observons une bonne dynamique et le volume produit se rapproche de la demande. Pour ce qui est de la filière animale, la tendance s'oriente vers des gros projets notamment des poules pondeuses de deux fois douze mille poules. Ensuite, il y a du changement dans la réglementation : tout aliment labellisé AB, devra être issu de productions 100 % bio. Or, avant ce changement, sur 100 % produits, nous pouvions incorporer 30 % de C2 et 5 % de produits issus du conventionnel. Désormais, à partir du 1er janvier 2021, sur 100 % produit : 25 % doivent être produits en C2 et 0 % en conventionnel*» explique Philippe Jaillard, conseiller à la Chambre d'agriculture, spécialisé en agriculture biologique. Une visite d'une parcelle de petit épeautre et discussion autour de l'implantation des cultures de printemps après une luzerne a ensuite été engagée.

Théophile Mercier



Élevage

Taurillon d'herbe : une production encore présente dans le département

L'équipe élevage de la Chambre d'agriculture organise une porte-ouverte le 12 décembre à 14 heures chez Jean-Yves Thomas au lieu-dit Nereuil-58340 Cercy la Tour. L'objectif est d'évoquer l'intérêt du taurillon d'herbe dans la conduite d'une exploitation.



L'opération portes ouvertes aura lieu le 12 décembre à 14 heures chez Jean-Yves Thomas au lieu-dit Nereuil à Cercy-la-Tour.

Avec les aléas climatiques de ces deux dernières années, beaucoup d'éleveurs se posent des questions sur l'évolution de leur conduite d'exploitation. C'est pour tenter de donner des clefs aux éleveurs du département que la Chambre d'agriculture organise, sous la conduite de Christophe Dagouneau, conseiller élevage, une opération portes ouvertes le 12 décembre prochain chez Jean-Yves Thomas à Cercy-la-Tour.

Ce dernier s'est installé en 1995 avec seulement 70 hectares. Par la suite, il s'est agrandi en reprenant l'exploitation familiale et l'achat de l'exploitation voisine, accompagné de l'embauche d'un salarié. Cependant, Jean-Yves Thomas s'est aperçu qu'un UTH à temps plein était de trop pour sa structure. C'est à cette époque que des choix stratégiques ont été entrepris. Il a préféré se séparer de son salarié, diminuer son nombre de vêlage et choisir une production moins gourmande en temps. Afin d'optimiser son système, il s'est redirigé vers la finition de ses génisses et une partie de ses vaches. Sur la voie mâle, il a fait le choix, d'avoir une production de taurillon d'herbe qui est plus intéressante pour la mise en marché. L'objectif de l'évènement du 12 décembre est donc de montrer plus précisément les contraintes et les avantages à ce type de production.

THÉOPHILE MERCIER

Contact : Christophe Dagouneau, 06 33 63 91 32

Chambre d'agriculture

«Un budget 2020 équilibré»

La Chambre d'agriculture était réunie en session le 26 novembre au lycée agricole de Challuy. Cette dernière réunion de l'année a surtout été l'occasion d'approuver le projet de budget pour 2020.

Dernière session de l'année pour les élus de la Chambre d'Agriculture. Ces derniers étaient réunis mardi 26 novembre au lycée agricole de Challuy pour aborder notamment le budget 2020 qui est porté à 6 026 396 euros. Le point le plus rassurant pour les Chambre d'agriculture est le maintient en l'état du budget de fonctionnement. Face à la fronde des parlementaires de tous bords, le gouvernement a renoncé récemment à une mesure polémique de baisse de 45 millions d'euros des ressources des chambres d'agriculture, en plein examen du budget 2020 à l'Assemblée Nationale. *«Je suis satisfait de voir que notre budget 2020 sera à l'équilibre. C'était l'une de mes volontés afin que l'on puisse travailler dans la sérénité. Je reste cependant en attente de nouvelles sur le fonctionnement budgétaire des Chambres d'agriculture car pour le moment nous ne savons rien»* prévient le président Ramet. Autre annonce de cette session, c'est la suppression d'un poste de géomatique. Cette fonction étant de plus en plus intégrée au niveau régionale voire nationale, il n'y avait plus d'intérêt de conserver ce poste dans la Nièvre : *«Il s'agit d'une suppression de poste mais pas de personnel, j'insiste sur ce point. L'agent concerné a reçu une proposition de reclassement. Cette modification ne change en rien notre masse salariale qui reste stable»*. Cette session a été aussi l'occasion de voter les tarifs pour 2020. À retenir, l'augmentation du tarif élevage en raison du bouclage de la BVD et de l'achat de matériel (notamment de la pince) spécifique lié à cette prophylaxie : « une boucle qui passe de 1 à 2,17 euros » précise Amélie Brisson, la cheffe du pôle élevage au sein de la Chambre d'agriculture.

Les commissions au travail

Lors de la précédente session, les élus avaient fait le choix de Domaine d'activités stratégique (DAS). La communication étant apparue comme essentielle, Didier Ramet a souhaité faire travailler cette dernière session autour d'un événement majeur en 2020 : *«L'idée est d'avoir plus de transparence avec nos métiers, notre travail afin de contrer les messages négatifs que l'on peut entendre à longueur de journée»* explique-t-il. La question était donc de savoir si cet événement devait être grand public ou uniquement agricole, et organisé en soirée ou sur toute une journée. Dans l'esprit de Didier Ramet, il y a la volonté d'être proactif sur la communication interne et externe pour ne pas que l'on reproche par la suite à la Chambre d'agriculture de n'avoir rien proposé.

THÉOPHILE MERCIER

Les bureaux décentralisés sur la sellette

C'est désormais confirmé, la Chambre d'agriculture lance une étude sur la nécessité ou non de se séparer des bureaux de Cosne et de Decize. La décision devrait être connue dans le courant du premier semestre 2020. En revanche, les locaux de Corbigny ne sont pas concernés par cette décision

FDSEA

Du changement à la tête de la FDSEA



Blandine Caruel est la nouvelle directrice de la FDSEA.

Après huit ans à la direction de la FDSEA, Stéphane Lafranchise a cédé sa place à Blandine Caruel. Après avoir effectué des études d'ingénieurs agricoles à ESA d'Angers, Blandine Caruel termine son cursus chez Offre et Demande Agricole ODA. Elle intègre par la suite la FDSEA du Cher. Elle était auparavant responsable syndicale à la FDSEA du Cher et également en charge des productions végétales et de l'irrigation. Le conseil et la défense des agriculteurs l'ont toujours animée. Elle tâchera de mettre à profit ses précédentes expériences au service des agriculteurs de la Nièvre. Originaire de Gironde, Blandine Caruel a toujours baigné dans le monde agricole en tant que fille mais aussi conjointe d'agriculteur.

THÉOPHILE MERCIER

▸ Formations

16/12 Affouragement en vert en élevage caprin
Le pôle élevage de la Chambre d'agriculture organise une porte ouverte le lundi 16 décembre à 14h30 à EARL Caprices des Chèvres, chez Charline et Loïc Pourroy. 1 Chemin du Château 58220 Couloutre Cougny.

09 et 10/12 Faciliter les échanges avec la communication non violente
La Chambre d'agriculture organise une formation sur le communication non violante les 09 et 10 décembre à Nevers. Objectif : Faire le bilan et l'évaluation des acquis du stage précédent ,pratiquer et approfondir l'expression orale authentique, l'affirmation de soi, l'écoute empathique, et maintenir le dialogue en situation tendue renseignements : 03 86 93 40 00

09 et 10/12 Gérer et raisonner sa trésorerie
La Chambre d'agriculture organise une formation sur la gestion de la trésorerie le mardi 10 décembre à Nevers. Objectif : Construire et utiliser un budget de trésorerie comme un outil de pilotage de son exploitation. Renseignements : 03 86 93 40 00



Plusieurs centaines d'agriculteurs étaient à Paris, mercredi 27 novembre, pour manifester.



Une cinquantaine de tracteurs étaient au départ d'Ury (Seine-et-Marne) à 5 heures du matin.

Action syndicale

L'agriculture en a marre et se

Mercredi 27 novembre, le monde de l'agriculture est sorti dans la rue pour exprimer sa colère. Plus de 1 000 tracteurs et plusieurs milliers d'agriculteurs ont convergé vers Paris pour se faire entendre. Les uns en bloquant totalement le périphérique. Les autres en prenant possession de l'avenue Georges V dans le quartier des Champs-Élysées. Retour sur une journée, organisée par la FNSEA associée aux Jeunes agriculteurs, où l'avenir de l'agriculture française se jouait.



Plus de 1 000 tracteurs ont bloqué le périphérique parisien dont une vingtaine de l'Yonne.

« *Sans ce mouvement de mobilisation dans le calme, il n'y aurait pas eu le rendez-vous de ce soir (le mercredi 27 novembre à 17 heures, ndlr) en présence de la secrétaire générale adjointe de l'Élysée (Anne de Bayser) et du Ministre de l'agriculture (Didier Guillaume). Sur la question des ZNT (zones de non-traitement), nous avons obtenu très clairement sur le fait qu'il ne doit y avoir qu'une règle : le respect de la science, le respect de ce que disent les scientifiques et le respect de ce que dira l'Anses (l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Aujourd'hui, il est clairement dit : la référence c'est la science, toute la science mais rien que la science. Et si la science dit que des mesures équivalentes permettent d'aller à zéro mètre, le Gouvernement dira zéro mètre. C'est ce que nous voulions entendre !* », a exprimé Christiane Lambert, présidente de la FNSEA au soir de l'action syndicale.

Certains sont partis à minuit, en tracteurs. D'autres à 1 heure, à 2 heures, à 3 heures. Dans l'Yonne, c'est à 4 heures du matin que les agriculteurs ont pris la route. Tous se sont retrouvés à Paris, quelques heures plus tard, avec un même objectif : faire bouger les choses pour sauver l'agriculture française.

Car mercredi dernier, ce n'est pas la FDSEA 89, ni celles d'autres départements qui étaient dans la rue, mais bien le monde de l'agriculture. Avec trois principaux sujets : le dénigrement des activités agricoles (agribashing), les distorsions de concurrence avec notamment les ZNT et les nouvelles charges sur l'utilisation des produits phytos, et le sujet des états généraux de l'alimentation. « *Sur le sujet des intrusions dans les exploitations et l'agribashing, le Ministre de l'agriculture a confirmé qu'une loi était en préparation pour mettre en place un délit d'entrave* », a assuré Christiane Lambert.



FNSEA et JA étaient dans la rue pour exprimer la colère des agriculteurs.

« Lorsque l'on crie de loin, le Président ne nous entend pas, alors on se rapproche »

Vers 10 heures, plus de 1 000 tracteurs, dont une vingtaine de l'Yonne positionnés autour du Parc des Princes (stade du club de football du Paris-Saint-Germain, dans le XVIème arrondissement, ndlr) ont envahi et totalement bloqué le périphérique parisien, depuis une quinzaine de points autour de Paris. Pendant que plusieurs centaines d'agriculteurs, en voitures, se sont retrouvés avenue Georges V, dans le quartier des Champs-Élysées.

Mais pourquoi une manifestation sur Paris ? « *On a déjà alerté l'État à tous les niveaux, dans nos départements respectifs, que ce soit les Préfets, les parlementaires. Mais lorsque l'on crie de loin, le Président de la République ne nous entend pas, alors on se rapproche* », répond Damien Brayotel, Président de la FDSEA 89 et agriculteur à Saint-Julien-du-Sault. « *Les revendications concernent essentiellement le revenu des agriculteurs aujourd'hui. Et c'est quelque chose qui concerne tout le monde, toutes les filières et toutes les régions. Sans compter les nouvelles réglementations qui s'empilent, la surenchère, des normes franco-françaises qui nous créent des distorsions de concurrence avec les autres pays. On a des charges supplémentaires par rapport aux autres et des prix qui ne sont pas à la hauteur, alors au final ça ne fait pas de revenu* ».

Aussi, « *Paris c'est la capitale de la France, mais c'est également là où se décident beaucoup de politiques agricoles via l'Assemblée Nationale, le Sénat et le Gouvernement. Paris est l'endroit où se décide tout. Néanmoins, nos collègues sont présents dans toute la France pour manifester. C'est l'ensemble de la France agricole qui est dans la rue aujourd'hui* », ajoute Francis Letellier, agriculteur à Saint-Privé.

« On est les laissés-pour-compte de la ruralité »

Si le lieu exact de la manifestation n'a jamais été communiqué en amont, c'est pour maintenir



La FDSEA 89 fait partie des délégations qui ont rejoint Paris pour l'action syndicale.

fait entendre


Le dispositif de blocage s'est levé après 20 heures, où les tracteurs ont repris la route de leurs départements respectifs.

l'effet de surprise. Cependant, être présent sur les Champs-Élysées n'est pas anodin. «*C'est le symbole du luxe et nous, la ruralité, on est très éloigné de tout ça, avec des gens qui n'arrivent pas à tirer de revenus de leurs exploitations. Pas tous, certes, mais ceux qui en tirent n'ont qu'un minimum. Il y a quelque chose qui ne va plus en France. On est les laissés-pour-compte de la ruralité*», continue Francis Letellier. «*On n'en peut plus de toutes ces normes que l'on nous impose. Les ZNT, le bien-être animal… On travaille déjà correctement. On a sans cesse amélioré nos pratiques sans en avoir le retour financier. Toute contrainte supplémentaire en agriculture est une charge supplémentaire et ça pèse sur notre pouvoir d'achat. L'agriculture investie des milliards d'euros par an, mais on n'en a pas le retour. Nous, on prend un risque en investissant, mais on n'a pas les fruits du risque prit. Mais les risques, on les prend au nom de l'ensemble des consommateurs français.*».

Chaque année, la population d'agriculteurs baisse en France. «*On n'est plus que 450 000. Qu'est-ce qu'on veut de l'agriculture de demain ? 250 000 paysans ? 200 000 ? On abandonne l'export ? On abandonne les chartes de qualité ? On n'a pas de cap*», poursuit-il.

L'inquiétude grandit également pour les futurs agriculteurs qui vont s'installer. «*Même s'ils vont prendre le train en marche en disant qu'ils connaissent les contraintes et l'enjeu environnemental, il faut aussi qu'ils vivent de leur métier*».

Descendre dans la rue, c'est avant tout faire part de son incompréhension. «*Si on parle des ZNT, les mètres que l'on veut nous imposer ne sont pas logiques. Aujourd'hui, nous avons des moyens pour appliquer les produits qui sont hyper précis. On a tous investi, on a du matériel moderne*», explique Francis Letellier. «*S'il y a un agriculteur qui fait mal son travail, oui il faut le montrer du doigt. Mais on n'est pas dans ce cas-là. La quasi-totalité des paysans font correctement leur travail. Mais on est dans une hystérie collective où la minorité de gens extrémistes environnementalistes fait le pouvoir. Mais ce n'est pas ça qui fait la France. Regardons plutôt ce qui se fait de bien*».

CHRISTOPHER LEVÉ

«Assez d'insultes en direction de l'agriculture !»


Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, a annoncé une avancée sur le sujet des ZNT.

Peu avant 17 h et le rendez-vous avec le ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, et la secrétaire générale adjointe de l'Élysée, Anne de Bayser, la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, s'est adressée aux agriculteurs présents aux Champs-Élysées. «*S'il n'y avait pas eu ce rassemblement sur Paris, il n'y aurait pas eu depuis ce matin, une reprise dans les médias qui explique le mal-être, les problématiques et les revendications des agriculteurs. Nous avons choisi trois thèmes très emblématiques portés unanimement par nous tous : lutter contre les distorsions, au premier rang desquels la création de taxations et de règles nouvelles, notamment les ZNT. Lutter aussi contre les distorsions avec cette montée en gamme permanente qui coûte, alors que les autres pays n'ont pas les mêmes règles. Lutter contre les accords commerciaux inévitables qui nous sont imposés et qui sont une sorte de guet-apens puisque nous avons des règles que d'autres n'ont pas et forcément cela tire les prix vers le bas quand ces produits venant d'ailleurs pénètrent nos marchés, ça trompe nos consommateurs et ça insulte notre professionnalisme et notre capacité de production. Année après année, le potentiel de production de la France s'effrite. Nous perdons du poids économique, nous perdons du revenu, nous perdons des agriculteurs. C'est ça que nous dénonçons. Nous voulons les mêmes règles pour tous ! Europe : marché unique, règle unique. C'est ça notre slogan. Et lutter contre l'agribashing, c'est-à-dire le dénigrement du métier d'agriculteur aujourd'hui. C'est devenu insupportable de voir comment chacun s'improvise conseiller agricole pour nous dire ce qu'il faut faire. Il y a des mots que l'on ne veut plus entendre : pollueur, empoisonneur. Traiter ses cultures et ses plantes c'est normal. Les Français sont les champions du monde de la consommation de médicaments. Et ils voudraient nous laisser penser que l'on peut avoir une France zéro phytos et zéro antibio ? C'est faux, c'est un rêve que certains politiques et militants ont laissé se répandre pendant trop longtemps. Ce n'est pas ça la réalité de l'agriculture. Depuis 20 ans, depuis le Grenelle de l'environnement, nous faisons encore plus d'effort pour intégrer les problématiques environnementales dans nos exploitations. Qu'il s'agisse de la réduction des produits phytos, qu'il s'agisse des itinéraires culturaux, qu'il s'agisse des antibiotiques dans nos élevages, qu'il s'agisse de la biosécurité, de l'augmentation du bio contrôle dont le recours a été doublé en un an et demi. Quelle autre profession a fait autant de transitions que l'agriculture ? Aucune ! Nous sommes la profession qui trie 78 % de ses déchets alors que l'Europe a fixé un objectif de 50 %, que la société et les citoyens n'atteignent même pas. Alors assez d'insultes en direction de l'agriculture !*»



Fendt 700 Vario :
le Visionnaire

Compact et performant, le 700 Vario redéfinit la notion de polyvalence. Disponible en quatre versions, Power - PowerPlus - Profi et ProfiPlus, le 700 Vario performe tant par sa puissance que sa sobriété en carburant qui le classent en leader de sa catégorie. Son système d'autoguidage VarioGuide et sa cabine VisioPlus sont autant d'atouts que vous retrouverez de 145 à 240 Ch.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Vénarey-les-Laumes **03 80 97 01 50**
et son agent : BSA 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
Plus d'information sur fendt.com

RCS 397 556 860 000 29 - POINT VIRGULE - 03 44 23 48 48

Événement

Le football et l'AJA placés sous le signe de l'agriculture

Vendredi 29 novembre, Christiane Lambert, présidente de la FNSEA était à Auxerre. Après avoir donné une conférence de presse dans les locaux de Groupama pour parler de l'actualité agricole, la présidente de la fédération nationale a assisté au match de football qui opposait l'AJ Auxerre à Orléans (Ligue 2).

La semaine a été riche en émotions et en décisions pour l'agriculture française. Après la manifestation de mercredi 27 novembre à Paris et le rendez-vous avec Didier Guillaume (ministre de l'Agriculture) et Anne de Bayser (secrétaire générale adjointe à l'Élysée), Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, a fait un détour dans l'Yonne, vendredi 29 novembre, pour assister au match de football qui opposait l'AJ Auxerre à Orléans (Ligue 2, match nul 2-2). Un match placé sous le signe de l'agriculture.

Après nous avoir accordé un entretien exclusif (*lire page 16*), Christiane Lambert a donné une conférence de presse, dans les locaux de Groupama, sponsor de l'AJA. «*Quand on est responsable professionnelle, on aime bien rentrer chez soi le vendredi soir, mais quand on est passionné de foot, on fait un petit écart dans l'Yonne pour voir l'AJA*», plaisante-t-elle.

L'importance d'assurer son exploitation

Lors de la conférence de presse, Pascal Maupois, président de la Fédération des Clama de l'Yonne a d'abord tenu à apporter le soutien de la fédération «*à l'agriculture française, l'agriculture icaunaise et les circuits courts, à travers de notre partenariat avec l'AJ Auxerre. Les accords Ceta/Mercosur, les ZNT, l'agribashing, on n'en veut pas*».

La présidente de la FNSEA a ensuite parlé de l'actualité agricole du moment (*abordée en page 16 de notre édition*) et a fait un point sur les contrats d'assurance. «*Pour les agriculteurs, la réflexion et le choix de s'assurer ou pas doivent être accompagnés et chiffrés. Mais quand on voit qu'aujourd'hui, on peut prendre une assurance multirisques climatiques pour un coût modique à l'hectare et avoir une garantie, nous devons ensemble convaincre plus d'agriculteurs de s'assurer*».



Christiane Lambert a donné une conférence de presse sur l'actualité agricole aux côtés des élus professionnels de l'Yonne.



Des messages sur l'agriculture ont été diffusés sur les panneaux publicitaires du stade de l'Abbé-Deschamps

Des agriculteurs dignes et respectueux

Christiane Lambert a aussi tenu à souligner la bonne tenue de la manifestation de Paris. «*1 086 tracteurs à Paris, c'est quand même une performance. Sans compter les 350 agriculteurs qui sont venus sur les Champs-Élysées pour occuper l'espace, sans heurt, sans casse, sans dégradation aucune*», indique-t-elle. «*Les CRS ont souligné que ça leur faisait du bien de côtoyer d'autres populations que celles qu'ils ont côtoyées pendant un an et qui étaient plutôt dans la casse, l'invective, la menace ou la provocation. Les agriculteurs sont restés dignes et respectueux, malgré toutes les difficultés qu'ils connaissent et malgré l'attente qui était très forte sur les négociations en court*».

CHRISTOPHER LEVÉ



La présidente de la FNSEA a pris le temps de venir saluer les adhérents en tribune Groupama avant le match.



Fan de foot, elle a supporté fièrement les couleurs de l'AJA durant toute la rencontre.

Emploi

L'inclusion au cœur d'entreprises icaunaises

Le 22 novembre, une charte d'engagement entre l'État et des entreprises icaunaises a été signée, pour la mise en œuvre de dispositions en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle. Une signature qui entre dans le plan *«La France, une chance. Les entreprises s'engagent !»* Avec un objectif national de 10 000 entreprises pour l'inclusion.



Emmanuelle Bonneau, Patrice Latron, Jacques Blanchot et Arnaud Malecamp ont signé la charte le 22 novembre.

Le vendredi 22 novembre, Patrice Latron, Préfet de l'Yonne, ainsi que Jacques Blanchot (directeur de l'établissement de l'Yonne de Groupama), Arnaud Malecamp (directeur du site Avallon de Pneu Laurent) et Emmanuelle Bonneau (Présidente de BC Entreprise) étaient à Groupama pour signer la charte d'engagement entre l'État et les leaders du club d'entreprises pour la mise en œuvre de dispositions en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle.

«Le plan 10 000 entreprises pour l'inclusion, c'est un projet gouvernemental qui a été lancé en juillet 2018. Au départ, 100 chefs de grosses entreprises françaises avaient été invités pour lancer cette action», indique Jacques Blanchot, directeur de l'établissement de l'Yonne de Groupama. *«Le principe était de diffuser cette action au niveau des départements pour arriver à 10 000 entreprises au niveau national qui s'engageraient sur l'inclusion»*.

Dans ce projet, on retrouve plusieurs enjeux. Un enjeu républicain où chacun trouve sa place dans la société *«grâce à une croissance inclusive conciliant économique et sociale»*. Une ambition avec pour but de reconnaître le rôle majeur des entreprises dans la cohésion sociale du pays, à travers leur engagement volontaire en faveur de l'inclusion dans l'emploi. *«Et un cadre d'objectif commun, 100 grandes entreprises, qui a été fait au niveau national il y a environ 18 mois, et 10 000 ETI, PME, TPE dans les territoires»*.

«L'inclusion mérite qu'on s'y intéresse»

Le principe de ce plan ? *«La découverte de l'entreprise pour bien s'orienter et se former, des passerelles vers l'emploi durable pour les plus fragiles, accompagner les personnes habitants dans les territoires prioritaires (QPV ou ZRR), et l'accès aux produits et services de base pour les plus démunis»*, liste Jacques Blanchot. Aussi, ce sont les entreprises qui s'engagent volontairement. Le principe c'est que les entreprises s'engagent volontairement.

Ce projet national regroupe treize thématiques : stages de 3e pour les jeunes issus des QPV ou ZRR, contribution à l'orientation et aux parcours avenir de découverte de l'entreprise, accès de tous les jeunes à l'apprentissage et à l'alternance (en particulier des jeunes des QPV ou ZRR et jeunes handicapés), réalisation de parrainages, accompagnement et recrutement de jeunes issus de parcours d'insertion (garantie jeunes, école 2e chance, Epide...), partenariats renforcés avec les réseaux de l'inclusion et de l'IAE (accompagnement, formation, recrutement de personnes issues de IAE, EA, GEIQ), accompagnement et recrutement de personnes handicapées, recrutement dans le cadre du dispositif emplois francs, accompagnement et recrutement de réfugiés, formation et insertion professionnelle de personnes (dont jeunes) placées sous la main de la justice, mise en place de démarches innovantes emploi/inclusion, participation au changement d'échelle dans l'offre d'insertion par l'économique (politique d'achats responsables, sous-traitance dans le cadre de l'OETH) et engagements pour l'accès solidaire aux produits et services (alimentation, énergie, eau…).

«Nous, en ce qui concerne le groupe des chefs d'entreprise de l'Yonne, on part sur un regroupement en sept thèmes : rapprocher l'école et l'entreprise, développer les talents par l'apprentissage et l'alternance, accompagner les jeunes dans leur transition vers l'emploi, renforcer les partenariats entre l'entreprise et les réseaux de l'inclusion, savoir utiliser le talent et les compétences des personnes handicapées, intégrer le talent et compétences des réfugiés, et inventer une mobilité et un hébergement au service de l'emploi», détaille Jacques Blanchot.

L'objectif de ce plan est que l'intégralité des départements se lance. *«Dans l'Yonne, l'objectif est d'avoir une cinquantaine d'entreprises qui s'engagent. L'inclusion mérite qu'on s'y intéresse»*.

Une réunion est prévue le 19 décembre pour traiter le thème de la mobilité et de l'hébergement, à 18 heures, dans les locaux de Groupama.

CHRISTOPHER LEVÉ

La remise des prix du concours départemental des villes, villages et maisons fleuris

Le mercredi 27 novembre, près de 250 personnes, élus et particuliers, ont assisté à la remise des prix du concours départemental des villes, villages et maisons fleuris de l'Yonne, sous les voûtes séculaires du réfectoire de l'abbaye de Reigny, à Vermenton. Une cérémonie pilotée par Yonne Tourisme, l'Agence de développement touristique de l'Yonne et le Conseil départemental, qui célébrait également le 60e anniversaire du concours de ville, villages et maisons fleuris à l'échelle nationale. L'Yonne participait à cette toute première édition en 1959 avec trois particuliers inscrits. Au cours de la remise des prix, a été saluée la mémoire des précurseurs du concours comme Michel Viault. L'engagement de tous pour améliorer et fleurir le cadre de vie des icaunais a été félicité. Parmi les lauréats, Madame et Monsieur Jacquemier, de Butteaux, remportent le premier prix dans la catégorie Fermes, exploitations agricoles ou viticoles fleuries. Ils sont suivis d'Andrée Georges et de Nicole Lorphelin, de Noyers-sur-Serein, arrivées deuxième ex-æquo.



©Studio Morize – Conseil Départemental de l'Yonne

Les lauréats de la catégorie Fermes, exploitations agricoles ou viticoles fleuries.

▸ Agenda

13/12 Rencontre agricole et technique à Saint-Fargeau

Le vendredi 13 décembre, une rencontre agricole et technique a lieu, de 13 h 30 à 17 h 30, à la Mairie de Saint-Fargeau, sur le thème *«Gestion de l'eau et des arbres agroforestiers»*. L'occasion d'aborder la plantation plutôt que le drainage et la valorisation des arbres en polyculture dans le bocage. Une visite de la parcelle et une récolte dans la haie sont au programme.

19/12 Marché de Noël fermier

Le jeudi 19 décembre, de 12 heures à 18 h 30, a lieu un marché de Noël fermier, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Bière, vins, miels, escargots, cerf, glaces, fromages, viandes et bien d'autres choses encore sont à venir découvrir. Un vin chaud sera aussi proposé sur place. Renseignements au 03 86 94 26 33.

▸ Formation

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

Calculer mes coûts de productions en GC

Les 6 et 12 décembre. Contact : Elodie Joudelat au 03 86 64 64 78.

Production et transformation végétale : suis-je aux normes ?

Les 16 et 17 décembre. Contact : Deborah Colard au 03 86 94 22 19.

Elaborer une stratégie patrimoniale pour optimiser la transmission de l'exploitation agricole

Les 12 décembre et 23 janvier 2020. Contact : Sylvie Huyghe au 03 86 94 22 16.

Formation proposée par le Service de remplacement et la FDSEA 89

Rédiger son document d'évaluation des risques

Le 10 décembre, dans les locaux de 110 Bourgogne à Monéteau. Contact : France Lahutte au 03 86 49 48 10.

Interview

«Les Français sont attachés à l'agriculture française et à la consommation française»

Deux jours après l'action syndicale des agriculteurs à Paris, Christiane Lambert, Présidente de la FNSEA était à Auxerre, dans l'Yonne, pour assister au match de football AJ Auxerre – Orléans (Ligue 2), placé sous le signe de l'agriculture. Peu avant, elle a accepté de nous accorder une interview exclusive.


Christiane Lambert, présidente de la FNSEA était à Auxerre, vendredi 29 novembre.

Depuis plusieurs semaines, les agriculteurs montent aux créneaux pour alerter sur leur situation qui se dégrade et la fragilité des systèmes d'exploitation français. Pensez-vous que ces messages que vous relayez également auprès du gouvernement soient véritablement entendus et que ces fortes attentes aient une chance d'être satisfaites ?

«Notre manifestation de mercredi 27 novembre a été digne, responsable et très pédagogique. Les agriculteurs se sont mobilisés en masse. Certains sont venus en tracteur avec 8 heures de route, merci à eux. Le fait d'associer la mobilisation très nombreuse et démonstrative et la négociation en parallèle est une bonne stratégie syndicale. Nous avons obtenu un rendez-vous auprès du ministre de l'Agriculture, accompagné de la secrétaire générale adjointe de l'Élysée et du conseiller agricole de Matignon. C'est ce que nous voulions pour être au plus près de l'écoute du Président de la République sur les problèmes rencontrés par les agriculteurs.

La mobilisation si nombreuse traduit un vrai malaise chez les agriculteurs qui ne se sentent pas considérés. Apporter les messages en direct au plus haut niveau de l'État est essentiel. Durant 2 heures nous avons été écoutés et à la sortie, le ministre de l'Agriculture a confirmé trois choses : sur la loi alimentation, tous les dispositifs doivent s'appliquer dès cette année et il doit y avoir du retour de valeur aux agriculteurs. Sur les intrusions en exploitations agricoles et notamment en élevage, une loi est en préparation pour sanctionner les délits d'entrave, c'est-à-dire ceux qui empêchent la tenue d'une activité. Enfin, sur le sujet des distorsions et des accords commerciaux inéquitables, nous avons dénoncé les surtranspositions françaises et les taxes toujours plus fortes.

À la sortie, le fait que le Ministre de l'agriculture dise lui-même : nous écouterons la science, toute la science, rien que la science pour déterminer les règles pour les ZNT, et si la science dit zéro mètre, le Gouvernement suivra. C'est ce que nous voulions entendre. Dans notre pays, la science n'est pas suffisamment écoutée dans de nombreux domaines. Il n'est pas du ressort des maires de prendre des arrêtés de cette nature. Le Président de la République l'a dit lors du congrès des maires la semaine dernière. Il était nécessaire que ce soit validé une nouvelle fois et redit devant les agriculteurs».

Selon vous, comment ramener de la valeur ajoutée sur les exploitations, alors que les effets des Égalim tardent à venir et que le revenu agricole s'installe dans une baisse tendancielle pour les productions et les produits les plus exposés à la concurrence en Europe et dans le monde ?

«Il faut être clair : pour les négociations de l'année dernière, tous les dispositifs n'étaient pas opérationnels car les décrets de la loi n'étaient pas sortis. Les industriels et les distributeurs en ont joué en contournant les dispositifs. Cette année est donc l'année 1 d'application de la loi puisque tous les textes sont parus. Le Ministère de l'agriculture et la direction de la concurrence ont dit que l'intégralité de la loi devait être respectée. Il y a quelques avancées de la loi alimentation qu'il faut souligner, sur le lait, avec des engagements de certains industriels à des niveaux de prix de 175 €/tonne en prix de base. Nous souhaitons que la très grande majorité des acheteurs de lait suivent. Il y a quelques contrats signés en viande bovine avec des niveaux de prix plus élevés, mais ils sont encore trop peu nombreux. À nous, syndicalisme agricole, s'affirmant comme syndicalisme économique, de donner plus de poids aux organisations de producteurs, pour négocier avec fermeté, avec les industriels, et intégrer une référence aux coûts de production dans les contrats pour la négociation des prix en ce qui concerne les débouchés sur le marché national.

Ces frémissements positifs sont pour nous un encouragement. Il faut les étendre pour que plus d'agriculteurs voient des retours positifs. La DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) a annoncé 6 000 contrôles, les mauvais joueurs n'ont qu'à bien se tenir».

Face au changement climatique qui va devenir le fil d'Ariane de toutes les politiques publiques, quelles mesures d'urgence devraient être prises pour aider les exploitations dans toute leur diversité à s'adapter et surtout à pérenniser l'acte de production ?

«Le changement climatique s'impose à tous. Nous, agriculteurs, l'avons déjà appréhendé avec l'alternance de sécheresses, inondations, canicules, gels, qui n'ont pas manqué d'affectés nos exploitations ces deux trois dernières années. Lorsque l'on parle d'adaptation, il faut dire que bon nombre d'agriculteurs se sont déjà adaptés en changement leurs assolements, en choisissant des variétés ou itinéraires techniques adaptés, selon les contextes territoriaux. Il est possible de faire plus avec du conseil vraiment zoomé sur les particularités des territoires, voilà pourquoi ce sont les conseillers locaux des Chambres d'agriculture ou des structures techniques qui peuvent accompagner les agriculteurs, pour limiter la prise de risque.

Nous travaillons pour déverrouiller la possibilité de créer des réserves d'eaux. Le Ministère a annoncé la nécessité de sortir 60 projets en France, dans les meilleurs délais. Il faut pour cela que les administrations ne soient plus dans la rétention ou dans le blocage, pour l'instruction et les aspects administratifs.

Il faut aussi que les agriculteurs se remettent à y croire. Nous avons assoupli l'instruction qui datait de 2015. Il est désormais possible de stocker des volumes d'eau conséquents.

Il faut également travailler sur le sujet de l'assurance, notamment l'assurance climat, en améliorant ces dispositifs. Mais j'encourage vivement plus d'agriculteurs à s'assurer. Il ne faut pas prendre de risque et rester sans assurance. Nous avons également travaillé sur les dispositifs fiscaux, notamment l'épargne de précaution qui est opérationnelle depuis le 1er janvier 2019 qui permet de faire une épargne de précaution soit en épargne soit en nature, et ainsi se préparer à des moments plus difficiles. C'est en combinant tous ces dispositifs sans oublier les dispositifs de prévention, que nous pourrons résister face au changement climatique qui nous montre tous les jours qu'il est vraiment installé».

La France n'est pas dans la meilleure position à Bruxelles pour faire avancer la Pac post 2020 au mieux de ses intérêts et la Pac ne résoudra pas tous les problèmes de l'agriculture française. Quelle vision de l'agriculture d'ici 2050 souhaiteriez-vous partager avec le gouvernement ?

«Tout le calendrier Pac a été retardé en raison du Brexit. La date du Brexit est désormais au 30 janvier 2020. Nous devrions connaître le budget au printemps 2020 voire été 2020. Notre première priorité est la hauteur du budget et il faut un engagement politique très fort des Ministères de l'agriculture européens mais aussi des chefs d'États. On souhaite que le Président de la République porte la nécessité d'un budget maintenu. Nous demandons 1,14 % du revenu national brut. On ne peut pas demander plus aux agriculteurs si le budget est en diminution.

Ensuite viendront les trilogues. Il y aura donc un retard pour la mise en œuvre. Voilà pourquoi une période de transition d'un an a été décidée. Sur ce sujet, nous avons rencontré le Ministre de l'agriculture ainsi que la secrétaire d'État en charge des relations européennes, et nous en parlerons également au Premier Ministre. Toute l'équipe France doit jouer dans la même direction. Faire une prévision à 2050 est bien compliqué quand on voit comment les choses bougent très vite en l'espace de cinq ou dix ans. Une chose est certaine, l'enjeu alimentaire est très présent et tous les pays veulent contribuer à produire plus et mieux pour répondre à l'enjeu crucial de la sécurité alimentaire. Il faut le faire sur tous les continents et la France doit faire valoir ses atouts agronomiques, génétiques, savoir-faire, excellence. Aujourd'hui, il faut le faire dans le respect de l'environnement, c'est-à-dire avoir une production performance économiquement, écologiquement et environnementalement.

Les compétiteurs sont très forts et déterminés. Nous le voyons tous les jours avec la Russie qui est revenue dans le jeu, notamment dans le secteur céréalier, qui a fermé ses frontières à toutes importations porcines, ce qui a complètement chamboulé les équilibres.

Les aspects sanitaires ne sont pas à minimiser quand on voit la catastrophe de la production chinoise, première production mondiale, qui a perdu 41 % de sa production en un an à cause de la fièvre porcine africaine. Tout ceci nous montre qu'entre les risques économiques, climatiques, sanitaires, environnementaux, il est très difficile de se projeter, mais il faut amplifier les dispositifs de résistance et de résilience des exploitations, avoir des agriculteurs mieux formés et confortés, y compris psychologiquement pour faire face aux risques, et être très ouvert et réactif aux opportunités de marché qui s'ouvrent à nous.

Une chose est certaine, il faut probablement reconquérir tous les débouchés locaux et nationaux. La France a trop laissé venir d'importations de produits qui ne respectent pas du tout les mêmes règles. Les Français sont attachés à l'agriculture française et à la consommation française. Il y a là des opportunités de reconquêtes. C'est ce que nous essayons de faire notamment en volaille et en production laitière.

La France est aussi un pays attendu sur les marchés internationaux pour les vins et les spiritueux, mais aussi pour les semences, la génétique, les viandes de qualité. L'ouverture sur la Chine pour la viande bovine est un formidable espoir. J'espère qu'il produira la même embellie des cours que ce que connaît le secteur porcin aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'être optimiste ou pessimiste, il faut être déterminé et accompagner au jour le jour, avec lucidité, tous les secteurs de l'agriculture».

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTOPHER LEVÉ

Tournée régionale AGPB

Trois questions à Éric Thirouin

Le 12 décembre prochain, la FRSEA Bourgogne Franche-Comté reçoit les représentants de l'AGPB pour échanger ensemble sur l'avenir des exploitations céréalières de la région. À cette occasion, nous avons posé trois questions à Éric Thirouin.



L'automne a été particulièrement dense pour le monde agricole, pouvez-vous nous expliquer quel est le contexte et l'ambiance au niveau national ?

Éric Thirouin : *«Depuis la rentrée, la tension est en effet à son comble dans les fermes. Zones de non-traitement, glyphosate, SDHI, agribashing, mauvais résultats économiques des exploitations céréalières et particulièrement en zones intermédiaires, accords de libre-échange, actes de violence, autant de sujets qui contribuent à rendre le climat syndical particulièrement tendu. Face à cette déferlante, l'AGPB s'est mobilisée aux côtés de JA et FNSEA pour obtenir des engagements et des réponses du gouvernement, comme par exemple avec le contrat de solutions, les chartes riverains, ou le maintien de l'exonération de la TICPE sur le GNR. Une filière d'excellence pour la France comme la nôtre doit être reconnue et considérée à sa juste valeur. C'est le sens de l'action de l'AGPB qui a défini en 2019 un nouveau cap stratégique au service des producteurs».*

En quoi consiste le nouveau cap stratégique des céréaliers ?

Éric Thirouin : *«Les Français sont exigeants et attentifs à la qualité de leur alimentation, et de fait de plus en plus sensibles aux problématiques liées au climat, à la chimie, et à la biodiversité. Les consommateurs questionnent, interrogent, et nous aident à bousculer nos certitudes. Fort de ce constat, l'AGPB a souhaité déployer une nouvelle orientation stratégique de nature à mettre en avant un modèle d'agriculture compétitif qui fera reconnaître la diversité des pratiques des céréaliers et leurs bienfaits, pour le maintien de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique ou la réduction de l'usage des pesticides. Aujourd'hui, seule l'agriculture biologique est considérée comme vertueuse. En dépit des efforts considérables réalisés par l'agriculture ces dernières années, nous ne réussissons pas à faire reconnaître notre savoir-faire. Ainsi, nous souhaitons engager massivement les céréaliers français dans une démarche de certification environnementale de niveau 2. Ce nouveau cap est parallèlement incarné par une campagne de communication, lancée en février 2019, et portée par de vrais producteurs « Les Nouveaux Céréaliers » pour changer le regard que la société porte sur nous».*

Comment cela se met-il en place concrètement ?

Éric Thirouin : *«Nous nous appuierons sur le référentiel existant HVE composé de 3 niveaux, largement salué lors des États Généraux de l'Alimentation. Nous avons pour ambition la certification en niveau 2 de 80 % des céréaliers d'ici 2025. C'est un objectif ambitieux, mais à la hauteur de l'enjeu. Les Pouvoirs publics souhaitent réellement nous accompagner, c'est un signe ! D'autant que d'autres défis rentrent en ligne de compte, nous œuvrons au niveau national et européen pour l'obtention d'une équivalence entre cettecertification et le futur Ecoscheme, le nouveau dispositif environnemental de la Pac, aujourd'hui en discussion. Il est primordial donc de se positionner dès maintenant».*

FRSEA

▶ *Vient de paraître*

Le guide Grandes cultures biologiques en Bourgogne Franche-Comté



La nouvelle édition du guide Grandes cultures biologiques est disponible en téléchargement sur le site de la Chambre régionale d'agriculture. Fruit de la collaboration du réseau des agriculteurs bios de Bourgogne Franche-Comté et de celui des Chambres d'agriculture, ce guide vient compléter l'accompagnement réalisé au quotidien dans notre région par les conseillers. Ce document de 240 pages rassemble l'ensemble des connaissances et références issues des expérimentations et de l'expertise des conseillers Grandes Cultures Biologiques de la région. Ce guide est un outil évolutif dont la nouvelle version prend en compte les remarques de ses lecteurs ainsi que l'apparition des nouvelles attentes. Après avoir passé en revue 10 enjeux agronomiques primordiaux, c'est près de trente cultures différentes que vous pourrez découvrir ou redécouvrir au travers d'une description à la fois très abordable et techniquement rigoureuse. Les principales adventices, maladies, et espèces de ravageurs sont chacune examinées et font l'objet de conseils d'identification et de lutte correspondants.
Les producteurs ayant récemment décidé de convertir leurs fermes sont nombreux. Ceux-ci, et plus largement l'ensemble des agriculteurs intéressés par les techniques de cultures biologiques, peuvent ainsi bénéficier de l'expérience accumulée depuis des dizaines d'années.

Gratuit. 240 pages. Édité par les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et Bio Bourgogne. Disponible en téléchargement sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/publications/la-publication-en-detail/actualites/guide-grandes-cultures-biologiques-en-bourgogne-franche-comte



Compétitivité agricole

Un «*constat préoccupant*» mais «*des avantages comparatifs*»

L'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture) a organisé, le 27 novembre, un séminaire de réflexion sur l'érosion de la compétitivité de l'agriculture française et les défis à relever sur les différents marchés.

Alors que les parts de marché que détenait la France au début 2000 ont été divisées par deux en 2018, Thierry Pouch, économiste à l'APCA refuse de *«pratiquer le langage de la déclinologie»* car la France a de *«puissants»* avantages comparatifs. À la question : sommes-nous si mauvais en termes de compétitivité agricole ? Thierry Pouch, économise à l'APCA a répondu, lors du séminaire organisé par les chambres d'Agriculture, par deux chiffres clés. La France agricole est le troisième exportateur sur l'UE et reste le premier exportateur sur les Pays-Tiers. L'économiste qui refuse de *«pratiquer le langage de la déclinologie»* car la France a de *«puissants»* avantages comparatifs (capital humain, conditions géographiques, tissu territorial des PME, filières organisées, typicité des produits, diversité…) et des faiblesses *«identifiées»* (les coûts de production). Il n'empêche que le *«constat est préoccupant»* résume Thierry Pouch alors que la France a perdu son rang dans les exportations mondiales, que l'Allemagne exporte plus que nous et que nos importations ont augmenté de 96% entre 2000 et 2018. Mais, le solde extérieur agricole de la France est *«là»* et les avantages comparatifs aussi.

Pertes sur le marché européen

La vraie question selon Thierry Pouch est celle de l'Union Européenne qui est devenue *«un espace très concurrentiel à notre détriment»*. En effet, les produits français ne pénètrent pas les marchés de l'Est de l'UE. Ils sont importés par les pays du Sud de l'Europe. Même constat pour Philippe Chotteau, directeur du département économique de l'Idele, sur la filière laitière. *«En 2014 à la fin des quotas laitiers, le solde commercial atteignait 4 milliards. Quatre années après nous sommes à trois milliards. On perd sur l'UE»* explique-t-il. *«Celle qui a gagné est la Pologne avec une stratégie d'augmentation des volumes de lait produits alors que la production de la France stagne»*, ajoute Philippe Chotteau.

Manque d'ambition

Pour Daniel Sauvaitre, secrétaire général d'Interfel, *«la France n'a pas choisi d'être compétitive. On nous parle de montée en gamme. Le message n'est pas de produire et d'exporter»* regrette-t-il. Même critique du côté du président de France export céréales. *«Notre État n'a pas d'ambition à l'export, donc il ne faut compter que sur nous-même»*, souligne Philippe Heusèle. *«Il nous faut faire de la qualité et de la quantité avec un large panel clients à l'export»*, résume-t-il. *«Nous avons un potentiel pédoclimatique majeur, rappelle Daniel Sauvaitre. On doit pouvoir alimenter tous les marchés du monde !»* avec ce préalable ; *«Dans un marché unique, il faut les mêmes règles pour tout le monde»*.

Concurrence faussée

«Il est évident que le problème de différentiels de standard existe sur la viande avec l'accord sur le Mercosur», explique Philippe Chotteau qui fait référence aux scandales sanitaires ayant secoué le Brésil depuis 3 ans. L'agriculture française est aussi quelquefois une monnaie d'échange. *«La viticulture est arbitrée (par le gouvernement) sur des sujets différents comme l'enjeu des panneaux voltaïques en Chine»*, rappelle Bernard Farges président du CIVB même si ce pays est *«un magnifique aspirateur de protéines»*, souligne François Le Fort, président de France-Poultry.

Dans tous les cas, *«l'export repose sur une stratégie»*, insiste Philippe Chapuis, directeur en charge de l'agroalimentaire au Crédit Agricole. *«Le problème de la marque France et de sa reconnaissance est plus important que les outils»*. *«On a un plafond de verre en France sur l'export»*, conclut Pascale Thieffry de Business France.

ACTUAGRI



En bref

Biodiesel La production d'Oléo100 devrait être multipliée par cinq en 2020

La production d'Oléo100 (l'ester méthylique d'huile de colza à 100 % utilisé dans les moteurs diesel) devrait passer de 6 000 mètres cubes en 2019 à 35 000 en 2020, soit une multiplication par cinq en un an, a indiqué Kristell Guizouarn, directrice *«énergies nouvelles et affaires européennes»* d'Avril, le 2 décembre. Elle pourrait même atteindre 250 000 mètres cubes en 2023. Le B100 a été lancé commercialement début novembre 2018 auprès de transporteurs comme Transgourmet, Blondel Voisin, Pihen, Noblet, Vicat et Delisle. Ce biocarburant est vendu à un prix équivalent au gazole, avec l'avantage d'un bilan énergétique positif immédiat, atout que recherchent les entreprises dans le cadre de leurs programmes de RSE. Après la clientèle des transporteurs, le groupe Avril s'attaque maintenant à une nouvelle cible : celle des collectivités locales. La ville d'Alençon (Orne) fera ainsi rouler des bus hybrides fonctionnant au biodiesel à 100 % et à l'électricité. De son côté, la municipalité de Granville (Manche) a signé un partenariat d'expérimentation avec Avril pour ses bus le 29 novembre.

Foncier Une loi sur la régulation du foncier *«début 2022»*

Confirmant les propos d'Emmanuel Macron lors du Salon de l'agriculture, Didier Guillaume a annoncé hier, à l'occasion de l'assemblée des territoires de la FNSafer, une loi foncière, sur laquelle les députés devraient se pencher *«début 2022»*, juste avant la fin du quinquennat, rapporte-t-on au cabinet du ministre de l'Agriculture. Cette loi se concentrera sur la régulation du marché foncier, sans évoquer la protection, *«qui dépend des collectivités et qui ne fait pas encore consensus»*, indique Emmanuel Hyest, président de la FNSafer. Lors d'un rendez-vous en amont de l'assemblée générale, le 26 novembre, Emmanuel Hyest a insisté auprès de Didier Guillaume sur les nouveaux enjeux fonciers. *«L'ensemble du marché doit être régulé, y compris les parts sociétaires et le travail à façon. Quand des entreprises travaillent sur 1000, 2000, voire 12 000 hectares en région Centre, vous n'aménagez pas le territoire, vous le déménagez»*, estime Emmanuel Hyest. Alors que le ministère étudie actuellement les résultats de la consultation terminée fin octobre, les points d'accord identifiés lors de cette consultation pourraient faire l'objet de décrets avant la loi.

Filière équine

Quel avenir pour la viande chevaline en France ?

À l'occasion du Sommet de l'élevage, les acteurs de la viande chevaline, invités par Interbev Équins, ont exprimé leurs attentes autour de la production.

Les acteurs de la filière chevaline française ont été invités par Interbev Équins à se rencontrer et à débattre autour de l'avenir de leur production. Selon Éric Vigoureux, président d'Interbev Équins : *«il est primordial de rassembler les acteurs et relancer un dialogue constructif pour maintenir l'hippophagie face à des menaces de plus en plus pesantes sur la légitimité de la consommation de viande chevaline»*.

Viande chevaline : où en est-elle ?

Le cheptel équin français est estimé à plus d'un million de chevaux mais seulement une infime partie est désormais destinée à la boucherie. Les abattages annuels représentent seulement 10 200 têtes tandis que plus de 40 000 chevaux partent directement à l'équarrissage. En quelques décennies, la viande chevaline, pourtant appréciée des générations précédentes pour ses vertus, est donc devenue un coproduit du secteur équestre. Outre la baisse de la consommation, la diminution des abattages français s'explique également par *«des restrictions sanitaires et réglementaires croissantes»*, selon les éleveurs de chevaux. À cela, s'ajoute aussi le fait que *«les propriétaires ont de moins en moins recours à l'abattage pour réformer leurs chevaux»*.

Des faiblesses mais de réelles potentialités

La consommation de viande chevaline a fortement reculé ces dernières décennies forçant à croire qu'elle a quasiment disparu. Pourtant, son marché subsiste encore. *«Malgré l'accumulation d'un certain nombre de faiblesses (recul structurel, taux de pénétration et fréquence d'achat faibles, vieillissement des consommateurs) plusieurs éléments factuels confirment l'existence d'un marché potentiel»* explique Marianne Orlianges, animatrice d'Interbev Équins. Le premier indice est la présence encore constante de la viande chevaline dans les circuits traditionnels (boucheries hippophagiques ou mixtes), où les achats se maintiennent. Le second concerne les volumes de consommation des régions Nord et Ile-de-France qui représentent à eux seuls 52% des volumes consommés par les ménages français. *«Ce fort régionalisme de la consommation marque l'existence potentielle d'une réserve de consommateurs dans les autres bassins de consommation en France»*.

Enfin, les conclusions d'une étude consommateurs réalisée en 2014 en Normandie, indique que *«trois quarts des non-consommateurs n'excluent pas cette viande par choix délibéré, mais par manque de présence à l'esprit»*.

La consommation française couverte par les importations

Bien qu'en recul structurel depuis de nombreuses années, la consommation n'est pas le principal frein au développement de la viande chevaline. L'offre en viande française ne peut pas à elle seule satisfaire la demande : ainsi, en 2017, la France a importé 11 100 tec, dont 50 % en provenance de l'Union européenne. Forts de ce constat, et au travers de l'atelier participatif encadré par l'Idele, éleveurs, négociants, abatteurs, industriels et bouchers hippophagiques se sont interrogés sur les éléments qui pourraient contribuer à assurer la pérennité de leur secteur d'activité. Parmi les nombreuses pistes envisagées ont émergé deux grandes cibles. *«Il convient d'argumenter auprès des citoyens et des consommateurs, la durabilité de la production et de la consommation de la viande de cheval. Accepter d'en manger pour le préserver. Ensuite, nous devons accompagner les propriétaires de chevaux et les professionnels du monde équestre pour les responsabiliser sur la fin de vie des chevaux»*.



La France a importé en 2017 plus de 11 100 tec de viande chevaline, dont 50 % en provenance de l'Union européenne.

MARIANNE ORLIANGES ET MÉLODIE COMTE

Les bonnes pratiques à respecter en cas d'utilisation d'antibiotiques

Les déclics
contre les résidus antibiotiques



Rien ne sert de raccourcir, il faut livrer à point !

Je respecte les délais :
- Période colostrale = pas de livraison avant le 7ème jour suivant le vêlage
- Délai d'attente prescrit par le vétérinaire

Communiqué du Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière

Insectes pollinisateurs

Le temps des alertes est passé, il faut agir maintenant !

Les scientifiques et experts sont unanimes. Nous vivons un déclin important de la biodiversité et des insectes pollinisateurs. Même si le constat est alarmant, les quelque 250 participants aux Assises nationales des insectes pollinisateurs qui se sont tenues à Lyon du 25 au 27 septembre, veulent croire qu'il est encore temps d'agir.



Hugues Mouret, directeur scientifique de l'association Arthropologia.



Différents groupes d'insectes composent la famille des pollinisateurs. On y retrouve aussi bien des abeilles, des guêpes et des papillons que des coléoptères ou encore des mouches.

Après Besançon qui avait accueilli en 2018 les premières Assises nationales des insectes pollinisateurs en ville, c'est à Lyon que s'est tenue la deuxième édition des Assises nationales en faveur des insectes pollinisateurs, organisée par l'association Arthropologia, du 25 au 27 septembre. Des Assises qui s'inscrivent dans le cadre du plan national d'action (PNA) *«France, Terres de pollinisateurs»*, avec comme objectif l'élaboration d'une contribution collective pour protéger et préserver les pollinisateurs. Plus de 250 personnes : scientifiques, experts, chercheurs, élus, responsables de collectivités, agriculteurs, urbanistes, paysagistes, membres d'associations se sont penchés au chevet des pollinisateurs, pendant trois jours, pour présenter l'état des connaissances, proposer une évaluation des menaces qui pèsent sur ces animaux indispensables et élaborer collectivement des actions de préservation. Il faut dire que le constat est sans appel et que les scientifiques et chercheurs s'impatientent : *«Il existe des centaines de publications scientifiques, des études et des rapports d'instances internationales qui mettent en évidence et démontrent l'effondrement des pollinisateurs et la perte de biodiversité. Nous n'avons plus rien à prouver. Nous connaissons l'origine, les causes et les conséquences de cette perte de biodiversité, et nous avons aussi des solutions pour y remédier. Même si le constat est alarmant, nous souhaitons croire qu'il est encore temps et possible d'agir»*, a lancé agacé Hugues Mouret, directeur scientifique de l'association Arthropologia, en ouverture des Assises. Plus personne ne remet en cause le constat : la biodiversité connaît un sévère déclin. À l'échelle mondiale, près de 90% des plantes à fleurs sauvages dépendent du transfert de pollen par les pollinisateurs et jouent un rôle indispensable dans la production alimentaire. Ce service écosystémique rendu gratuitement a été estimé à plus de 153 milliards d'euros annuels. À l'échelle européenne, 84% des cultures dépendent au moins en partie de la pollinisation, or 9,2% des espèces d'abeilles sauvages et 23,4% des bourdons sont menacés d'extinction selon la liste rouge européenne du Comité français pour l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN). 40% des espèces d'insectes pourraient disparaître d'ici 2100 ! Pour les experts, les menaces sont nombreuses et souvent d'origine anthropique : destruction et fragmentation des habitats ; urbanisation ; uniformisation des paysages et des pratiques agricoles ; utilisation excessive de produits phytosanitaires ; fauche intensive et précoce ; déprise et abandon du pastoralisme ; espèces invasives, parasites et pathogènes ; pollution de l'air…

Il faut agir !

«De nombreuses actions, simples et efficaces, permettent de maintenir et favoriser les pollinisateurs, mais des freins encore plus nombreux gênent leur mise en application, assure Hugues Mouret, ces secondes Assises représentent donc l'opportunité de s'immiscer dans le débat public afin de peser sur la politique liée à la biodiversité, qui devra inévitablement être ambitieuse et coordonnée. C'est aussi plus largement l'occasion de réfléchir aux changements profonds nécessaires et ainsi contribuer à l'émergence de nouvelles solutions de production, de consommation, de transport et tout simplement revoir nos relations avec la nature», alerte encore le directeur scientifique d'Arthropologia Hugues Mouret. La contribution concertée issue des Assises de Lyon sera compilée en vue de l'élaboration d'un futur plan d'actions à destination de l'ensemble des décideurs et gestionnaires d'espaces, qu'ils soient urbains, périurbains, agricoles ou naturels, publics ou privés.

C.DÉZERT

Les conclusions des Assises

Au bout de trois jours de travail, d'échanges et de réflexions, les équipes d'Arthropologia et les participants aux Assises nationales des insectes pollinisateurs, divisés en groupes, ont présenté leurs conclusions le 27 septembre dernier à Lyon. Premier constat : le grand public méconnaît les pollinisateurs. Parmi les freins perçus dans les milieux agricoles : le manque de modules et de formateurs compétents sur la thématique des insectes pollinisateurs et l'appréhension des difficultés économiques pour aborder la transition agroécologique. *«Afin d'enlever ce dernier frein il faudrait plutôt parler des bénéfices que peut apporter la biodiversité plutôt que de l'imposer comme une contrainte. Il faut faire passer ces dispositifs de la contrainte à la fierté. Quoi qu'il arrive, tant qu'on ne mettra pas les mains dans la terre on ne fera rien»*, estime Valérie Abatzian, fondatrice de l'association drômoise Grain'Avenir. Changer l'image pour changer les regards : c'est aussi le leitmotiv de Bruno Charles, vice-président (EELV) à la Métropole de Lyon : *«Si nous continuons à parler d'effondrement, on n'y arrivera pas. On ne gagnera pas sans redonner de la fierté»*. Pour cela les participants aux ateliers ont constaté *«un fort besoin de structuration, d'opérationnel et de supports techniques dans les structures, quelle que soit leur vocation»*. « L'objectif est de pouvoir apporter des réponses concrètes sur l'intérêt des dispositifs écosystémiques. À ce jour, nous avons du mal à fixer des critères d'évaluation. Ce qui est sûr c'est qu'il ne peut pas y avoir de solutions simples mais il ne faut pas qu'elles soient brutales non plus », interpelle François Letourneux, vice-président du Comité français pour l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Parmi les réflexions évoquées : l'accompagnement à la prise de risques des agriculteurs dans la réduction des traitements par le biais d'une assurance ou encore la végétalisation des toits des bâtiments. *«À Lyon, on pourrait utiliser 270 ha, soit plus de cinq fois le parc de la tête d'Or»*, estime Alain Giordano, adjoint espace vert à la ville de Lyon. Le mot de la fin revient à Hugues Mouret, directeur d'Arthropologia : *«Vu l'urgence dans laquelle on est, tout ce qui dépend de l'environnement doit absolument être intégré à l'investissement des structures et non pas à leur fonctionnement»*.

ALISON PELOTIER



Société

Rendre acceptables les projets de méthanisation

L'Ademe, en tant qu'établissement public sous tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, travaille sur l'acceptabilité par la société des projets d'énergie renouvelable.

Les projets de méthanisation ne suscitent pas automatiquement une levée de boucliers, comme c'est le cas pour l'implantation d'éoliennes. Néanmoins, *«la localisation de l'unité de méthanisation et la question de son dimensionnement peuvent diviser les habitants»*, selon Valérie Weber-Haddad, économiste au service prospective et recherche de l'Ademe. Spécialiste de l'acceptabilité sociale des projets d'énergies renouvelables, Valérie Weber-Haddad a coordonné un guide qui se propose d'informer et de dialoguer autour d'un projet de méthanisation. Elle a également participé à la conception de la brochure destinée au grand public *«La méthanisation en 10 questions»*. Pour parler des enjeux et perspectives de la méthanisation, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) ouvre à la presse, fin novembre, les portes d'unités de méthanisation dans trois départements de Nouvelle Aquitaine. Des sites qui, dès leur conception, ont impliqué des membres de la société civile dans le projet et cela sous diverses formes : financement participatif, création d'un jury de nez pour contrôler les désagréments olfactifs, choix d'une intégration paysagère… La filière méthanisation est particulièrement dynamique en Nouvelle Aquitaine puisqu'elle compte 72 sites en activité et beaucoup d'autres en projet.

Appropriation collective

Les agriculteurs et les collectivités voient dans les projets de méthanisation une énergie renouvelable intéressante tant par ses débouchés que par ses intérêts agronomiques et environnementaux. Pour autant, l'appropriation collective de ce type de projet n'est pas évidente. En cause : la méconnaissance.

Une enquête menée par l'Ademe montre que 42 % des gens interrogés ne savent pas en quoi consiste la méthanisation. Pour autant, 35 % des sondés ne sont pas favorables à une installation d'un méthaniseur près de chez eux. *«C'est le symptôme Nimby, Not In My Backyard (pas dans mon jardin), qui s'exprime là»*, estime l'économiste. Le fait est que l'alliance de la méconnaissance et de la peur des nuisances créé un climat potentiellement explosif pour les porteurs de projet. *«Si une unité se construit près de chez moi, ma maison va perdre de sa valeur». «Ne va-t-il pas y avoir de mauvaises odeurs, du bruit, des pollutions, des hordes de tracteurs et camions qui vont passer ?» «Et si ça explosait ?»* Des craintes bien légitimes quand on ne connaît pas la technologie complexe des unités de méthanisation, ni les précautions prises en aval du projet, pendant son fonctionnement ou lors de l'épandage des produits du digestat.



Même s'ils sont moins contestés que les projets éoliens, les implantations de méthaniseurs peuvent diviser les habitants.

Apporter des garanties

Dans ces conditions, peut-on apporter des garanties pour rendre les projets de méthanisation plus acceptables ? *«Oui, à condition de répondre clairement et sans détour aux craintes»*, répond Valérie Weber-Haddad. C'est dans ce but qu'a été conçu le livret citoyen qui explique, avec des mots simples, comment produire de l'énergie à partir de déchets organiques. Dix questions sont posées et le guide y répond sans détour. Ainsi, à la question *«Peut-on parler d'une installation à risques ?»*, le guide n'évacue pas les risques d'incendie ou d'explosion liés au biogaz mais ils seraient très limités. *«De 1992 à 2017, 18 cas d'incendie et 15 cas d'explosion ont été recensés en France par le ministère en charge de l'Environnement, avec peu de conséquences pour les populations riveraines et pour l'environnement»*. Il est rappelé par ailleurs que tous les sites sont équipés de détecteurs de gaz, d'extincteurs, d'une voie d'accès pour les pompiers et d'un dispositif de destruction du biogaz (une torchère par exemple.). Besoin d'explication également sur l'introduction de cultures destinées à l'alimentation et qui serait soi-disant utilisée pour *«nourrir»* le digesteur. Or, en France, la loi encadre l'utilisation des CIVE, cultures intermédiaires à vocation énergétique.

NELLY FRAY



Valérie Weber-Haddad, économiste à l'Ademe, a coordonné l'écriture d'un guide et d'une brochure qui se proposent de répondre aux craintes de la population au sujet des projets de méthanisation.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 19/11/2019	Bourg-en-Bresse 12/11/19	St-Christophe-en B. 13/11/2019	National 13 au 19/11/19
Vaches viande (V)	U	3,85 € →		3,81 € →	3,83 € →
	R	3,30 € →	3,35 € →	3,60 € →	3,45 € ↘
	O	3,05 € →	2,85 € →	-	3,07 € ↘
Vaches mixte (M)	R	2,80 € ↘		-	2,90 € ↘
	O	2,80 € ↘	2,75 € →	-	2,90 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,45 € ↘	-	-	2,47 € ↘
	P	2,30 € ↘	2,20 € →	-	2,26 € ↘
Génisses VML	U	-	4,30 € →	4,40 € →	4,09 € →
	R	3,25 € →	3,45 € →	3,80 € →	3,53 € →
	O	3,05 € →	3,00 € →		3,10 € →
Taureaux VML	URO	2,65€ ↘	2,40 € →	3,00 € →	2,92 € ↗

VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 11/11/19 au 17/11/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,99 €	3,78 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,40 €	3,39 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,01 €	3,82 €	3,70 €	-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,96 €	3,79 €	3,69 €	-	-	-	-
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,04 €	3,84 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,09 €	3,00 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	2,56 €	2,55 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	-
Viande +350 kg	4,41 €	3,82 €	3,70 €	3,64 €	-	-	-

Tendance : Peu d'offre, peu de demande.

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **03/12/2019**

Effectif total: 833 - Taux de vente: 82%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	E	350-400	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-
		U	250-300	2,82 €	3,03 €	2,91 €	--
			300-350	2,71 €	2,89 €	2,79 €	-
			350-400	2,56 €	2,78 €	2,65 €	-
			400-450	2,46 €	2,60 €	2,52 €	-
			450-500	2,43 €	2,43 €	2,43 €	-
		R	250-300	2,68 €	2,72 €	2,69 €	-
			300-350	2,52 €	2,65 €	2,58 €	-
			350-400	2,58 €	2,63 €	2,59 €	-
			400-450	2,37 €	2,48 €	2,44 €	-
			400-450	2,33 €	2,40 €	2,37 €	-
	F	U	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,53 €	2,76€	2,61 €	-
			300-350	2,54 €	2,64€	2,59 €	-
		R	250-300	2,44 €	2,54€	2,50 €	-
			300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	--

BROUTARDS : L'offre est de bonne qualité et apporte donc satisfaction aux acheteurs. L'activité commerciale est plus dynamique et les cours gagnent quelques centimes, surtout dans les sujets vaccinés 4 et 8 > 60 jours très recherchés pour l'export vers les Pays Tiers ou l'Allemagne.

LAITONNES : Les bonnes charolaises vaccinées tirent leur épingle du jeu, tandis que la vente est laborieuse dans les croisées médiocres et les non vaccinées (faute d'export vers l'Espagne cette semaine qui compte un jour férié vendredi).

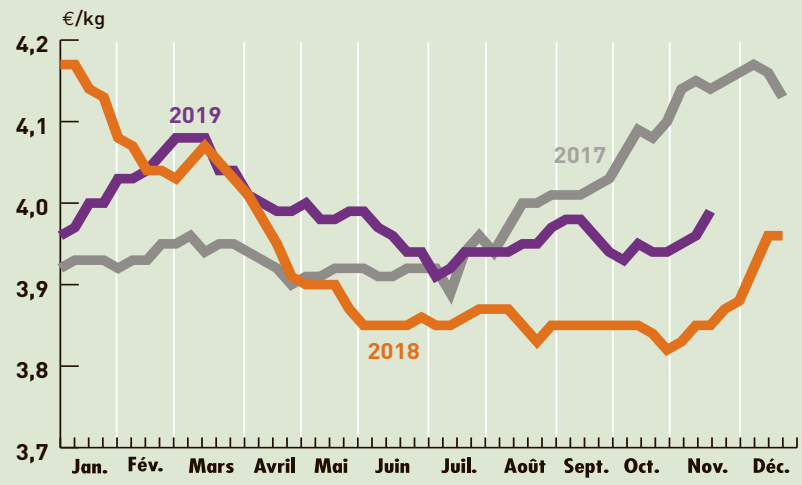
Effectif total: 373 - Taux de vente: 80%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
TAUREAUX	M	U	+500 kg	-	-	-	--
		R	+500 kg	-	-	-	-
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	2,17 €	2,86€	2,38 €	-
		U	- 5 ans	1,75 €	2,09 €	1,88 €	-
			5 à 10 ans	1,72 €	2,05 €	1,81 €	-
			+ 10 ans	1,66 €	1,84 €	1,70 €	-
		R	- 5 ans	1,62 €	1,77 €	1,71 €	-
			5 à 10 ans	1,60 €	1,71 €	1,66 €	-
			+ 10 ans	1,61€	1,67 €	1,64 €	-
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	1,14 €	1,59€	1,38 €	-
		E	24 à 36 mois	-	-	-	-
	F	U	24 à 36 mois	1,94 €	2,26€	2,08 €	-
		R	24 à 36 mois	1,71 €	1,98 €	1,83 €	-

VACHES/GENISSES 30 MOIS : Apports conséquents encore cette semaine. En effet comme nous l'avions dit la semaine passée, d'avantage de bétail maigre arrivé sur le marché. Les cours sont reconduits pour les animaux bien préparés, néanmoins les animaux maigres en plus grand effectif, font tendre la cotations vers le bas ce qui ce traduit encore par une perte de quelques centimes cette semaine. Ceux-là trouvent preneurs difficilement à des prix pas très élevés. Ambiance commerciale contrastée.

Jeunes bovins entrée abattoirs U = *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 11/11/19 au 17/11/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,03 €	4,01 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,54 €	4,15 €	3,86 €	3,60 €	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,87 €	3,66 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	3,11 €		
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,61 €	2,58 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,56 €	4,42 €	4,15 €	4,00 €	-	-	-	-

Tendance : Application du réseau

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 25/11/2019

Bovins (270)	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
230 à 340 kg Broutards	650 - 860	2,52 - 2,85
365 à 415 kg Laitonnes	930 - 950	2,30 - 2,53
285 à 375 kg Génisses 24-36 mois	760 - 960	2,33 - 2,70
485 à 775 kg Taureaux	-	-
975 - 1060 kg Vaches	-	-
Vaches légères	710 - 1050	
Vaches entre deux	1070 - 1290	
Vaches lourdes	13200 - 1820	

Trop de bovins non annoncés (près de 30 %) perturbent l'organisation du marché ainsi que la commercialisation des animaux.

Pensez à annoncer !!

Bovins gras : 3

Peu d'apports.

Prochain marché le lundi 2 décembre aux horaires habituels.

Tendances SEM. 47/2019

Bovins de boucherie

Les éleveurs affinent la préparation de leurs championnes pour les concours d'animaux de boucherie. Achetés environ trois semaines avant les fêtes pour une bonne maturation, ces bovins d'exception devraient offrir des viandes succulentes pour les fêtes de fin d'année. Reste à connaître le niveau de la demande et le comportement des GMS qui sont de plus en plus impactées par le manque de professionnel qualifié. Sur les marchés, la demande est réservée à quelques jours du Black Friday qui va mobiliser une part non négligeable du budget des ménages pour les achats de Noël. Le commerce est calme, mais les prix se maintiennent pour les Charolaises de qualité bouchère. Les abattoirs ont suffisamment de marchandise dans les allaitantes de choix secondaire. En réformes laitières, malgré des tarifs déjà très bas, les industriels maintiennent la pression sur les prix notamment dans les mauvaises vaches. En jeunes bovins, l'équilibre offre/demande est plus favorable avec des tarifs mieux défendus dans les Charolais.

Broutards

Les volumes progressent avec la rentrée des animaux pour l'hiver. L'activité commerciale pâtit du retrait des exportations sur la Tunisie et la Libye, avec un marché export qui se recentre sur l'Italie ou l'Espagne. Les engraisseurs profitent d'un équilibre offre/demande en leur faveur pour peser sur les prix, y compris dans les bons Charolais en règle avec la vaccination. Dans les broutards plus légers, si la vaccination permet un écoulement vers l'Espagne, on note un net repli des commandes. Les expéditions dans les non-vaccinés avec PCR sont très compliquées avec des tarifs revus à la baisse. Dans les femelles, la situation est similaire avec un recul des prix dans les bonnes Charolaises vaccinées. Le commerce est laborieux et les tarifs peu soutenus dans les ordinaires.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les intégrateurs restent prudents dans leurs mises en place avec des achats qui demeurent contingentés auprès de leurs fournisseurs. Les gros veaux partent vers le marché espagnol, même si ce marché sature. Les tarifs sont stables et restent trop peu rémunérateurs pour les éleveurs dans les veaux Holsteins, Abondances ou Montbéliards standards destinés à l'engraissement. Les veaux légers ou maigreux sont sans valeur commerciale. Les difficultés perdurent dans les croisés légers ou de moyenne conformation. La demande est ciblée sur les bons veaux croisés U dont l'offre reste mesurée. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 20/11/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 184 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards :	M	U	250 - 300	2,74 €	3,02 €	2,86 €	+0,06
		R	250 - 300	2,68 €	2,82 €	2,78 €	+0,02
			300 - 350	-	-	2,61 €	-0,01
			350 - 400	-	-	2,52 €	-0,01
			400 - 450	-	-	2,40 €	-0,02
Laitonnes :	F	R	250 - 300	2,41 €	2,65 €	2,46 €	+0,02
			300 - 350	2,28 €	2,55 €	2,42 €	+0,02

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 20/11/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS Effectif total : 217 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches : Commerce bien plus calme cette semaine, les animaux maigres non démarrés peinent à trouver preneur en ce début d'hiver.	F	U	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
		R	- 5 ans	1,71€	2,17 €	1,84 €	
			5 à 10 ans	1,56€	1,92 €	1,79 €	=
			+10 ans	1,38€	1,74 €	1,64 €	-0,02
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,98€	2,342 €	2,12 €	+0,04

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **21/10/2019**

Effectif total: 799 - Taux de vente: 98%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 128 - Taux de vente : 99%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Cours reconduits en bonnes lourdes. Tassement des cours dans les lots inférieurs	M		M	-	-	-	
	F	U	> 60 kg (F)	0,97 €	1,12 €	1,05€	
		R	< 60 kg (F)	-	-	-	
			> 60 kg (F)	0,74 €	0,99 €	0,88€	
		O	< 60 kg (F)	0,46 €	0,69 €	0,61 €	
			> 60 kg (F)				
Effectif total: 650 - Taux de vente : 98%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX : L'offre se tasse sensiblement et permet de retrouver un niveau de tarifs plus raisonnables pour les vendeurs, en dépit du fait que les besoins restent très mesurés.	M	U	32 - 38 kg	2,74 €	3,11 €	2,93 €	
			38 - 44 kg	2,56 €	3,08 €	2,86 €	-
			44 - 50 kg	2,30 €	3,02 €	2,74 €	-
			> 50 kg	-	-	-	-
	F	R	32 - 38 kg	2,59 €	2,75 €	2,68 €	
			38 - 44 kg	2,41 €	2,83 €	2,67 €	-
			44 - 50 kg	2,39 €	2,48 €	2,45 €	-
Effectif total: 18 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-35kg	72 €	97 €	85 €	
Effectif total: 3 - Taux de vente : 100%				CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		O	-	16 €	26 €	21 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 25/11/2019**

Ovins : 170	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	-	
Agneaux	90 - 148	2,32 - 3,40
Brebis	26 - 96	0,46 - 1,07

Vente active et globale en ovins à des tarifs qui augmentent en agneaux de façon significative et plus fermes en brebis.

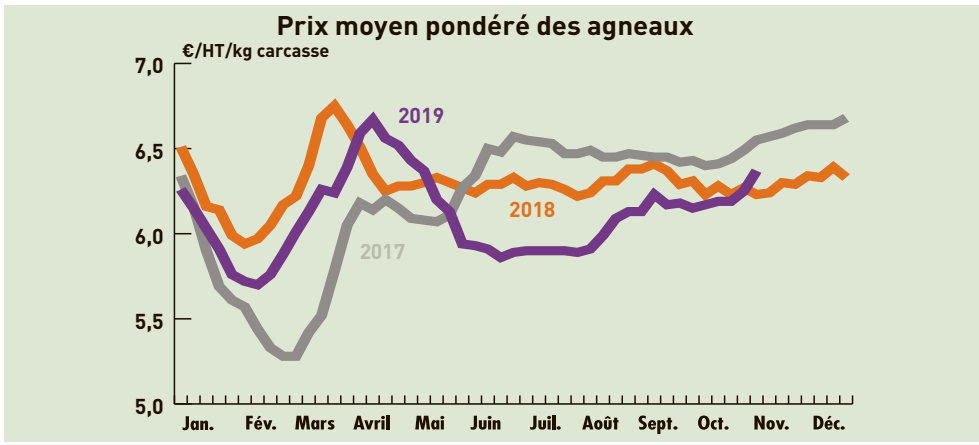
Prochain marchés: les 9 et 16 décembre 2019, aux horaires habituels

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)) — *Cotations FranceAgriMer du 11/11 au 17/11/2019*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,92 €	6,30 €
Couvert	16 -19 kg	7,00 €	6,80 €	6,05 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,92 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus))* *Cotations FranceAgriMer du 11/11 au 17/11/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,37 €	6,47 €	0



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 25/11/2019 au 01/12/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,14 0,20	7,05 0,23	6,06 0,11	-	-	-	-
	R Var.	6,66 0,16	6,74 0,21	6,68 0,18	-	6,86 0,07	6,64 =	-	-
	O Var.	-	-	-	-	6,06 -0,12	-	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,15 0,15	7,03 0,14	6,08 0,30	-	7,02	6,82 0,06	-
	R Var.	6,65 0,08	6,74 0,07	6,71 0,15	6,02 0,20	7,00 0,05	6,87 0,03	6,62 0,09	5,72 -0,13
	O Var.	6,22 -0,07	6,25 -0,13	-	-	6,53 0,14	6,22 0,06	5,91 -0,02	-
4 (gras)	U Var.				-				-
	R Var.	-	-	-	-	-	6,00 0,01	5,51 -0,19	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Malgré toujours caractérisépar une offre saisonnière limitée face à une demande encore faible mais frémissante àl'approche de Noël.
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

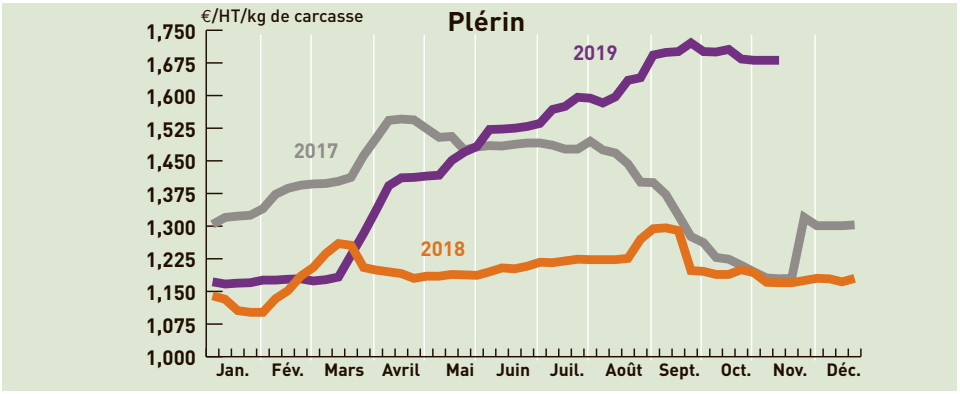
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 2 décembre 2019) :

« Cours reconduits dans un marché sélectif. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 344 porcs présentés) *Cotations du lundi 18 novembre 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,681 €**



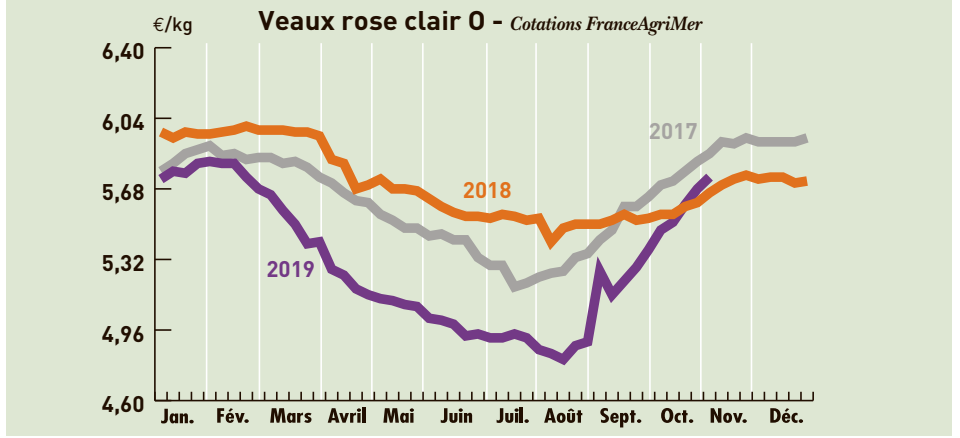
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 8/11 au 14/11/2019*

1,82 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 11/11 au 17/11/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,23 €		-
U	-	7,49 €	5,80 €	-
R	-	6,23 €	4,79 €	3,70 €
O	-	5,74 €	4,58 €	3,97 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 11/11 au 17/11/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	274	Marché perturbé par le jour ferié, peu d'apports, cours reconduits.
La Talaudière	499	Cours reconduits.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	150	(=)
Femelles	87	(=)
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	79	(=)

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 11/11 au 17/10/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,00	0,00	0,00

Céréales

Marché du 21 novembre 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	BPMF	nov.-déc.	164	N	C
	BPMF	janv.-mars	163	N	C
	fourrager	nov.- déc	159	N	C
	fourrager	janv.-mars	157,50	N	C
Sud Côte d'Or	meunier	nov. - déc.	162	N	C
Nord Côte d'Or	meunier	nov. - déc	162	N	C

ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62/63 kg/hl	janv.-juin	143	N	C
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	nov. - déc	146	N	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	nov. - déc	146	N	C

AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Cote d'Or/HauteSaone	50 kg/hl mini	nov. - déc	150	N	C

TRITICALE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Cote d'Or	-	nov. - déc	155	N	C

MAIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Cote d'Or/Saone-et-Loire	-	nov. - janv.	163	N	C
Aube	-	janv.-juin	160,50	N	C

POIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	fourrager	nov. - déc	195	A	C
Yonne	fourrager	nov. - déc	195	A	C
Côte d'Or	fourrager	nov. - déc	190	V	C

GRAINES DE SOJA — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Haute Saone	Alim. animale	déc.-mars	336	T	C
Cote d'Or	Alim. animale	déc.-mars	337	T	C

Matériel

Tracteur

TRACTEURS	an	Heures	CV
JD 6105 R + chargeur, **BE**	2013	5350	105
JD 6105 M + chargeur, **BE**	2015	4500	105
JD 6090 RC + chargeur, **TBE**	2017	2000	90
JD 6220 + chargeur, **très belle présentation**	2006	8650	90
MASSEY FERGUSON 6245, **BE**	2000	7300	90
VALTRA T153, rel. et PDF av., **TBE**	2015	4100	160
VALTRA N 103.4 HI TECH 5, chargeur, **BE**	2014	3300	110
CASE IH LUXXUM 110 + chargeur, **TBE**	2017	1250	110
CASE IH LUXXUM 110 + chargeur, **TBE**	2017	2500	110

MATÉRIELS	an	capacités
Télescopique CLAAS - SCORPION 7035, 3800 H, 7m	2015	3T500
Presse B.R. Carrées NH - BB 960 A, **TBE**	2008	14000 B.
Presse B.R. Carrées HESSTON 4700, **petit prix**	1987	
Presse B.R. CLAAS - VARIANT 260, ficelle filet, **BE**	2003	
Presse B.R. CLAAS - ROLLANT 250, révisée, **TBE**	2002	
Presse B.R. JOHN DEERE 854 ROTOFLOW, **TBE**	2014	5800 B.
Presse B.R. KUHN - VB 2160,ficel filet am rotatif, **TBE**	2013	5500 B.
Semoir maïs AMAZONE, ED 302, tracteurs hydrau, **BE**	2005	4 rangs
Bol pailleur SILOFARMER TAMBORA 14, cde élec, **BE**	2012	14 m³
Épand. à fumier DEGUILLAUME, FORCE 14 D, **BE**	2014	14 m³
Épand. à fumier DEGUILLAUME, FORCE 14 D, **BE**	2012	14 m³
Épand. à fumier DEGUILLAUME, FORCE 14 D, **TBE**	2012	14 m³
Épand. à fumier DEGUILLAUME, HVD 12,10, **TBE**	2005	12 m³
Andaineur Double FELLA - TS 1402, **BE**	2005	7,50 m
Faucheuse KUHN - GMD 800 GII FF, **BE**	2009	3,20 m
Faucheuse KUHN - GMD 4010 FF, **BE**	2015	4 m
Faucheuse POTTINGER - NOVACAT 305 H, **BE**	2008	3 m
Faucheuse DEUTZ FHAR, DISCMASTER 440 H, **BE**	2015	4 m
Faucheuse KUHN - GMD 280 FF, **BE**	2015	2,80 m
Faneuse KUHN - GF 8501 MH, **BE**	2005	8,50 m
Broyeur DESVOYS - DR 4.320, **BE**	2015	3,20 m
Broyeur KUHN - RM 280, **TBE**	2016	2,80 m
Broyeur LAGARDE - SR 280, **BE**, révisé	2006	2,80 m
Broyeur KUHN - BP 240, **BE**	2010	2,40 m
Dér. de bottes SILOFARMER, DB 15, **TBE**	2013	
Pulvérisateur KUHN - OMNIS 1000, **TBE**	2010	

Défi~Mat www.defimat.fr
UZERCHE 19 : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80 Mail : lparsoire@defimat.fr

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

42 - Vends cse cessation tracteur NH M11596 7500 h très bon état enrouleur Irrifrance 90 360 Irrideseur matériel atelier
✆ **06 83 44 30 00**

71 - Vends tracteur Kubota ME5700, 57 CV, 1.720 h, an. 2008, inv. hyd., arceau masses, TBE.
✆ **06 09 43 38 97**

Travail sol

01 - Vends lame niveleuse super 2500 Devoys 2 mètres 50 très bon état
✆ **06 62 12 60 76**

25 - Vends un aplatisseur occasion de 4 cv 800 kg/h toutes céréales.
✆ **06 76 12 68 30**

54 - Vends benne Fliegl ASW 268 avec table d'épandage, très bon état.
✆ **06 72 28 25 54**

Récolte

07 - Vends faucheuse autochargeuse Supertino env. 10m3 TBE
✆ **06 47 97 26 66**

21 - Vends faucheuse conditionneuse JF GMS 2400 D, largeur 2.40 m. trainée, prix : 2 000 euros (réf. 4906)
✆ **06 79 80 44 50**

38 - Vends presse balles rondes 5950 1997 très bon état 8000 bottes 5500 HT révisée ets Parron
✆ **06 72 54 89 28**

84 - Vends cause retraite tapis réceptacle 11m pour cerise + vibreur OMC attelé à Renault 90S.
✆ **06 83 07 32 02**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 3603)
✆ **03 86 55 98 85 - 06 86 01 50 99**

Agri. divers

07 - Vends piquets de clôture châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros, 1,60m-1,60 euros
✆ **07 87 05 20 20**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 470A)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Vends andaineur Kuhn 2m80 Prix 280 euros + Cultipacker 2m50 porté ou traîné 350 euros + semoir Nodet 13 rangs disque
✆ **06 84 87 42 36**

38 - Vends pelle rétro cérès déport et béquille hydraulique 4 godets peu d'heures TB état 6 200Ð
✆ **06 76 82 56 40**

38 - Vends groupe électrogène 12kwh 380 - 220, 48 volt moteur Lombardini diesel démarrage électrique 2400 heures 1500 euros
✆ **06 76 83 16 04**





38 - Cse retr vends 1 presse John Deere 336, 1 élévateur à tapis Richon 9 mètres, 1 charrue Bisoc HBO le tout en bon état
✆ **06 81 62 15 57**

54 - Vends semoir maïs NG+ Monosem 8 rangs repliable microgranulés possibilité engrais sur la ligne très bon état.
✆ **06 72 28 25 54**

55 - Vends benne Marville, 8 tonnes, de 1980, rehausse à grains, pneus 49x17 et cardan neufs.
✆ **06 87 29 25 13**

84 - Recherche moiss batteuse New holland Someca Claas John Deere, Tracteur FIAT massey FENDT deutz NH JD Belarus presse toutes densites ts etats
✆ **06 68 28 21 21**

Véhicule

Tourisme

42 - Vends C 3 PICASSO 1.6 HDI 90 cv - décembre 2014 - 102 000 kms - révisé avec 2 pneus neufs, contrôle technique ok - garantie 6 mois - reprise possible - 7800 euros.
✆ **04 78 44 53 95**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin et regain prairie naturelle qualité extra bottes rondes et carrées 330 et 600 kg prix 150 et 170 Ð/T
✆ **06 84 47 68 91 ou 06 85 81 70 78**

01 - Vends foin bonne qualité 2019, 50 B de 160x120, 120 euros la tonne
✆ **06 11 73 83 56**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vends maïs épis ou ensilage plante entière en 8 bottes- poss. livraison
✆ **06 27 20 80 64**

69 - A vendre pommes Chanteclerc Braeburn Jubile Idared Gala Jeromine Golden Pinova Choupette
✆ **06 37 13 42 89**

69 - Vds potimarrons et Butter Nuts à St Martin en haut.
✆ **04 78 48 58 86 ou 06 14 47 76 18**

Fourrage

18 - Vends paille récolte 2019 blé et orge, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250x120x90, 70 euros HT tonne départ ferme.
✆ **06 23 87 29 52.**

18 - Vends foin récolte 2019 prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, 150 euros tonne départ ferme.
✆ **06 23 87 29 52.**

18 - Vends avoine noire de printemps, récolte 2019, variété Persik, 170 euros/tonne, stockée en big bag.
✆ **06 30 56 11 26.**

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, prix : 60 euros la tonne, possibilité de transport (réf. 470C)
✆ **06 85 73 22 68 avec répondeur**

38 - Vends foin et regain 2019 balles rondes 120 bonne qualité
✆ **06 89 89 28 63**

39 - Vends très bon foin 2019 /150 bottes 120x120/ 230 kg chacune / conviendrait pour vache laitière/ 160euros/tonne
✆ **06 48 62 47 08**

54 - Vends maïs ensilage, luzerne enrubannée très bonne qualité (analyse à disposition) et foin. Région Tous.
✆ **06 72 28 25 54**

71 - Vends foin bottes rect., bonne qualité, poss. livrais. dépt limitrophes 71.
✆ **06 09 97 91 59**

Bât. Pro.

58 - Vends ou loue bâtiments 1 000 m2 ,silos stockage céréales 1 000 T suite arrêt minoterie, - logement, - garages, - terrain 4ha. Dommartin (Nièvre) (réf. 480A)
✆ **agri.thierry.dubois@gmail.com**

Pépinière

07 - Scion abricotier S/Rubira et Montclar greffe haute + filet pour châtaignier
✆ **04 75 23 27 98 ou 06 68 21 61 53**

38 - Producteur fruit vends plants : Pommiers, poiriers, pruniers variétés anciennes et rustiques (différents portes-greffe)
✆ **06 42 90 75 43**

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Terrain

12 - A vendre 40 ha terrains labourables à 4 600 euros l'hectare + 10 ha en fermage.
✆ **06 06 42 01 47**

38 - Recherche terrains agricoles en Isère
✆ **06 50 13 22 53**

63 - Vends 40 ha terrain labourable à 4700 euros l'ha + 10 ha en fermage.
✆ **06 0-6 42 01 47**

Divers

MR SANOH Grand voyant/Médium
Pas de fausses promesses. N'hésitez pas à me contacter. Réussis là ou les autres ont échoués. Résultat immédiat garantie. Spécialiste du retour de l'être aimé, amour durable, chance au jeux, entreprise en difficulté, fidélité, maladie même les plus désespérées. Travail efficace et rapide. Ne restez pas dans l'angoisse. Réputé pour trouver une solution à tous vos problèmes même les cas les plus difficile.
07 85 73 16 94


Voyant médium DAOUD
Résous tous vos problèmes. Même mal qui circule dans votre corps. Je l'enlève dans deux jours devant vous. Donne de la chance dans la semaine. Travail entre homme et femme sous quelques jours. Succès, réussite dans tous les domaines. Travail solide, résultats efficaces.
Téléphonez sans tarder : **06 07 07 20 76**
Paiement après travaux

38 - Cse changement vds chauffage au bois qui chauffait 75 à 80 m2, se compose chaudière à bois avec circulateur, 5 radiateurs avec robinet thermostatique date 2009 TBE 1 500Ð
✆ **04 74 95 15 86**

42 - Vds cse cessation 30 T foin + divers matériels agric. + 3 génisses Montbéliardes
✆ **04 77 29 10 18**

Location

Agricole

69 - Recherche prés à louer pour mettre des poulains d'un an en pension.
✆ **06 80 18 70 32**

Autre

21 - Loue bâtiments agricole pour matériel ou caravanes, - VENDS cornadis 6 m., 8 places, barrières toutes longueurs (réf. 4704)
✆ **06 46 10 52 91**

Offre

Emploi

01 - Recherche salarié pour exploitation agricole polyculture élevage porcin - temps plein - permis B exigé
✆ **06 99 70 99 71**

18 - GE des Moulins, Etréchy, Nohant en Gout, cherche salarié agricole pour une exploitation polyculture et une autre polyculture élevage charolais. Niveau Bac pro mini ou expérience, polyvalent, autonome pour travail du sol, semis, épandage engrais, entretien, bricolage, soin aux animaux. Permis B. 6 janvier 2020. Lettre de motivation + CV.
✆ **06 88 12 72 11.**

69 - Recherche personne minutieuse ou retraité(e), connaissance du milieu agricole est un plus, pour trier fruits.
✆ **06 37 13 42 89**

Service

69 - Boucher propose ses services pour la découpe de vos viandes (boeuf, veau, Porc, Agneau...).
✆ **06 82 38 20 11**



Demande

Emploi

42 - Cse retraite empl. salarié agricole connaisss. meca. agric.- 23 ans même exploit. certi phyto 2024 - recherche CDI
✆ **04 74 87 32 88**

Animaux

Bovin

03 - Cause cessation vente de génisses et vaches pleines terme à partir de décembre - garantie sanitaire
✆ **04 70 06 81 93 ou 06 37 10 61 51**

18 - Elevage Trameson, 18350 Charly, vd taureaux HBC, de l'année et 18 mois, orig. de taureaux utilisés sur gén.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - Vends reproducteurs HBC, veaux 18 mois et 1 adulte VF, certains issus IA. GAEC de Lepaud.
✆ **06 68 68 24 94 ou 02 48 76 23 41.**

21 - Elevage HBC vend 11 taureaux 12 - 14 mois dont 5 pour vaches, père Espagnol, Chablis, Vigny, Falcon, - 6 pour génisses père Dumas, Natur, Cabrel, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100 % IA depuis 40 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 460C)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage charolais HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 490A)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - VENDS mâles reproducteurs Limousins HBL 10 - 12 mois, origine père RCV/Erebos, TGS. Groen Sébastien - 21140 Vic de Chassenay (réf. 4901)
✆ **06 78 97 72 28**

38 - A vendre génisses Salers HBS: 3 prêtes à la Reproduction, 2 de 14 mois. Très dociles
✆ **06 64 54 45 96**

38 - Vends génisses limousines vêlage janvier/février cause surnombre
✆ **06 30 80 13 38**

42 - Vds 2 génisses laitières 1 66 et 1 66 x 46 terme 06.01.2020 cse santé
✆ **06 95 38 89 17**

42 - Élevage bio vds génisses P'Holstein 3 semaines troupeau sélectionné boucles BVD tgs
✆ **06 74 69 05 18**

42 - Vds vaches au lait et génisses prêtes PH gaec Chomarat
✆ **06 86 81 31 81**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon VEND 25 taureaux de 18 mois avec ou sans corne, - veaux de l'année, - taureaux adultes (réf. 420A)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - VENDS 8 génisses HBC, origine IA, inséminées, vêlage facile à partir du 15/10/19, - mâles repro. 1 à 2 ans. Bouche François - Cercy la Tour (réf. 430A)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Cause cessation définitive VENDS - 13 génisses pleines, vac. FCO, TGS, HBC, - 5 taureaux 18 mois et 2 taureaux adultes. GAEC Guillien - Epiry (réf. 440B)
✆ **06 82 51 97 32**

VENDS
TAUREAUX CHAROLAIS issus IA
pour génisses ou vaches,
améliorant aptitude vêlage, lait, potentiel croissance, fils de Castor, Artois, Emira, Colonnel, Cabrel.
Elevage Charolais
DESSERT Maurice
03210 MARIGNY
06 88 96 23 63
06 86 61 32 22



58 - VENDS taureaux HBC 1 et 2 ans maigres, TGS. GAEC Pellé G. et J. - Jailly (réf. 4903)
✆ **06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66**

63 - Elevage Salers trait vend génisses salers pleines charolais ou salers.
✆ **07 86 58 22 97**

63 - AV laitonnes et génisses ferrandaise poudrées pure race.
✆ **06 58 44 73 47**

63 - Elevage charolais HBC vend génisses 2 ans, taureaux 22 mois issus parents vêlage facile.
✆ **04 70 59 01 30**

71 - VENDS taureaux HBC avec du potentiel, ori. Allouetteau, Brière, Bonnichon, Bernardet, Fassier, Guerinet, Pigoury - GAEC Gouillard - Toulon sur Arroux (réf. 460B)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vds 40 taureaux 20 mois, 15 génisses 18 mois, 40 laitonnes. Le tout HBC. Vidéo sur www.simongenetic ou gaec.bonnot.free.fr. GAEC Bonnot 71220 La Guiche
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends 10 génisses charolaises gestantes, HBC, TGS, vaccinées FCO 8 et 4. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends génisses HBC pleines d'un an, sans corne, IBR A, BVD, non IPI. SCEA Pichard Hugues.
✆ **06 08 95 93 72**

71 - Vds cause retraite vaches aubrac et charolaises, garanties plaines et 2 bons taureaux aubrac 18 mois, IBR A.
✆ **06 88 59 16 46**

71 - St-Yan, vds veaux reproducteurs limousins, 12 mois, indemne IBR, très dociles.
✆ **06 85 54 80 24**

71 - VENDS taureaux 4 et 3 ans Génotypés, origine IA, Bully - Cluedo - Dalhia sans cornes et veaux Liban PP sans cornes Bombix, IBR A, TGS. Livraison. EARL Plantard - Cuzy (réf. 4902)
✆ **06 17 35 43 02**

Ovin

21 - VENDS agnelles Charmoises et Antenaises à choisir. Laisser message et je vous rappelle (réf. 490B)
✆ **03 80 64 72 86**

21 - VEND cause retraite taureau Charolais, très bonne origine, toutes garanties sanitaires (réf. 4904)
✆ **06 78 80 88 68**

23 - Vds brebis charollaises pleines cause cessation.
✆ **06 21 44 35 75**

42 - Achète brebis chèvres réformées agneaux toutes catégories
✆ **06 07 96 23 40**

58 - VENDS 50 brebis charolaises (réf. 4905)
✆ **07 80 39 68 24**

71 - Achète agneaux de boucherie, agneaux à engraisser, brebis et chèvres de réforme.
✆ **09 71 27 88 01**

Volaille-Lapin

38 - Vds volailles fermières dindes, chapons, oies.
✆ **06 71 20 73 17 - 06 79 40 96 54**

38 - Vends poulettes prêts à pondre 12 euros l'unité.
✆ **04 74 90 91 90**

Chien

58 - DONNE chiots croisés Berger des Pyrénées, bon au travail et garde nés le 10/08/19, n° mère : 8025000001171TU287, n° SIRET : 4349979460018, non LOF (réf. 480B)
✆ **06 14 26 16 97**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**



Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉSIGNATION

SYSTEM GROUP FRANCE

SAS au capital de 1 540 000 Euro
Siège social : 3 rue du Président Wilson - Zone Industrielle
Les Champs Bezancon
21120 IS SUR TILLE
477 856 884 RCS DIJON

Par délibération du 24/5/2019, l'assemblée générale a désigné le Cabinet MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, SAS ayant son siège social 9 rue Madeleine Brès - 25000 Besançon, immatriculée au RCS de Besançon sous le n° 622 820 223 en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, en remplacement du Cabinet COUREAU et n'a pas pourvu au remplacement de Monsieur Didier TOURRE, Commissaire aux Comptes suppléant.

AL214925342

SUCCESSION

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000) 16 avenue Victor Hugo

SUCCESSION

Suite au décès de Mademoiselle Monique, Marie, Alice PETIT, Religieuse, célibataire majeure, née à GOLBEY (88190), le 14 avril 1934, survenu à DIJON (21000), le 11 décembre 2018, Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo, est chargée du règlement de cette succession.

Il est précisé qu'il existe un testament contenant un legs universel.

Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude de Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire susnommée.

Pour avis.

Maître Clémentine COURLET de VREGILLE

AL214925398

NOMINATION

LABORATOIRES URGO HEALTHCARE

S.A.S. au capital de 56 280 458 € Siège social : 42, rue de Longvic 21300 Chenôve 798 251 559 RCS DIJON Suivant procès-verbal en date du 13/11/2019, l'associé unique nommé en qualité de directeur général, à compter du 01/12/2019, M. Antoine BON demeurant 103, rue de Miromesnil 75008 Paris. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL214925403

MICHEL COUVREUR SCOTCH WISKIES LIMITED

Société de droit écossais n°110738 Ayant son établissement 21200 BOUZE LES BEAUNE R.C.S. Dijon 353 247 505 Suivant délibération du conseil d'administration en date du 21 octobre 2019 : Il a été pris acte de la démission de Madame Alexandra DESCHAMPS de son poste d'Administrateur à compter de ce jour. A été nommée Administrateur et Président Directeur Général la société AL SPIRIT, SARL au capital 160 000 euros, dont le siège social est situé 6 Place du Monument 21200 BOUZE LES BEAUNE, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 813 923 000, représentée par Madame Alexandra DESCHAMPS, sa gérante en exercice. Pour avis

AL214925412

TRANSFERT DE SIÈGE

STATION NORD BESANCON

SARL au capital de 4 000 € Siège social : 10 rue du Nord, 21000 DIJON Transféré : 21B Rue de la République, 25000 BESANCON RCS DIJON 808 938 104 AVIS Aux termes d'une décision du 18 Novembre 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 10 rue du Nord à DIJON (21000) au 21B rue de la République à BESANCON (25000), à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

AL214925402

MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL

MABEANIDO
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 2 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 RUE BIZOT
21130 LES MAILLYS
508 707 122 RCS DIJON

L'AGE du 18/09/2019 a décidé de transférer le siège social au 5 rue du Bourg à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, la Gérance.

AL214925411

MODIFICATION DE CAPITAL

HOLDINVEST

SARL au capital de 412.500 euros
Siège social : 4, rue Jeanne Barret, 21000 DIJON
RCS DIJON 504 170 283

Par décisions du 22/10/2019, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 247.500 euros par incorporation de réserves et modifié en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

Pour avis - Le gérant

AL214925348

FIMADEV

Société à responsabilité limitée
au capital de 313 000 euros
porté à 1 037 000 euros
Siège social : 20 Rue des Grandes Varennes, 21121 AHUY
431 930 528 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 27/11/2019 que le capital social a été augmenté de 724 000 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à trois cent treize mille (313 000 euros)

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à un million trente-sept mille euros (1 037 000 euros)

AL214925394

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR , Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Pascal MASSIP, David BELOU, Véronique VARLET, Guillaume LORISSON, Charles-Alban PRIEUR, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or) 1 Place de l'Europe, – Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, le 8 novembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Emmanuel Denis MERLE, FSE, et Madame Arielle Geneviève Jeanne FISCHER, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à LONGECOURT EN PLAINE (21110) 22 rue Murot.

Monsieur est né à BEAUNE (21200) le 19 novembre 1960,

Madame est née à DIJON (21000) le 1er août 1968.

Mariés à la mairie de DIJON (21000) le 6 septembre 1991 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL214925370

MODIFICATION DE STATUTS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL NON DISSOLUTION

LES CAMOMILLES
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros,
Siège social : 11 Rue des Cossons 37230 FONDETTES,
830 681 755 RCS TOURS

Par AGE du 12/11/2019, les associés ont décidé de transférer le siège social du 11 Rue des Cossons 37230 FONDETTES au 2 rue Gustave Eiffel - 21200 BEAUNE, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. Gérance : Mme Valérie GUILLEBASTRE, demeurant 3 Rue Principale - 21200 MARIGNY-LES-REULLEE. Aux termes de cette même délibération, les associés ont décidé, en application des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL214925344

AVIS DE MODIFICATION

SCI BOURGOPAR

SCI au capital de 24 391,84 €
Siège social : Les Neyrolles
01460 NANTUA
387 796 410 RCS BOURG EN BRESSE

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 02/12/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAINT-AUBIN: Parcelles de vigne en AOC Saint-Aubin, BHCB rouges et blancs - Classification urbanisme : RNU

Priorité sera donné au projet permettant le maintien de la certification AB.

26 a 14 ca - Au bas de jorcul: D-834[F1]-834[F2]-837-1999[836] - Le banc: D-1049 - Les petits charmeaux bas: D-298

VOLNAY: Parcelle de vigne en AOC BOURGOGNE CÔTE D'OR Rouge - Classification urbanisme : RNU

43 a 07 ca - En coulezain: AR-23[F1]-23[F2]

BEAUNE: Vigne en AOC BEAUNE Rouge - Classification urbanisme : PLU en cours de révision

24 a 00 ca - Les prevoles: BM-1000[80]

BOUZE-LES-BEAUNE: Domaine viticole constitué d'un ensemble de bâtiments (habitation, cuverie, hangar...) de vignes, landes et terres à vignes situées en aire d'appellation BHCB (Chardonnay, Pinot Noir, Aligoté, Gamay)

Objectif : Priorité sera donné à un projet d'installation permettant le maintien de la certification AB.

Classification urbanisme PLU : Zone N

Ensemble immobilier Bouze-les-Beaune et Nantoux indissociable.

3 ha 19 a 28 ca - En bignon: C-377-380-381-382-383-384(*)-385-386-387(*)[F1]-387(*)[F2] - Sous laborde: C-346-347-351-353[F1]-353[F2]-354 (avec bâtiments)

NANTOUX: Domaine viticole constitué d'un ensemble de bâtiments (habitation, cuverie, hangar...) de vignes, landes et terres à vignes situées en aire d'appellation BHCB (Chardonnay, Pinot Noir, Aligoté, Gamay)

Objectif : Priorité sera donné à un projet d'installation permettant le maintien de la certification AB.

Classification urbanisme PLU : RNU

Ensemble immobilier Bouze-les-Beaune et Nantoux indissociable.

8 ha 66 a 30 ca - Au clou: B-264-268-272-273(*)-1187[267](*)-1189[269]-1191[270] - Champ peillery: A-1241 - Champs perdrix: A-1692[475](*)[F1]-1692[475](*)[F2] - De la gare: AA-66[913] - Montagne de riame: B-1178[1113][P1]-1178[1113][P2] (avec bâtiments)

- Village de nantoux: AA-64[638]-65[912] (avec bâtiments)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 23/12/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214925407

Le 31.07.2019, l'AGE a décidé à compter du 01.08.2019 :

- de transférer le siège social au 2 rue de Marey 21420 ECHEVRONNE. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de BOURG EN BRESSE sous le n° 387 796 410 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.

- de nommer Jean-Louis FERY demeurant 2 rue de Marey 21420 ECHEVRONNE en qualité de gérant en remplacement de Maurice SEVE démissionnaire.

La Société, constituée pour 99 ans à compter du 27.05.1992, au capital de 24 391,84 € a pour objet social l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de biens immobiliers à usage viticole.

AL214925375

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION VITICOLE DOMAINE DENIS MORTET

Société Civile transformée en Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 523 510 euros
Siège social
5 Rue de Lavaux
21220 GEVREY CHAMBERTIN
RCS DIJON 383 521 127

Avis de transformation

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2019, il résulte que la collectivité des associés a décidé de la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : société civile d'exploitation viticole.

Nouvelle mention : société par actions simplifiée.

Administration :

Ancienne mention :

Madame Laurence MORTET, gérante,

Nouvelles mentions :

La présidente de la société est Mme Laurence MORTET, demeurant 22 rue de l'Eglise – 21220 GEVREY CHAMBERTIN.

Les directeurs généraux de la société sont M. Arnaud MORTET, demeurant 13 Place des Lois – 21220 GEVREY CHAMBERTIN et Madame Clémence MORTET, demeurant 3 Place du Grand Puits – 21190 CHASSAGNE MONTRACHET.

Admission aux assemblées et droit de vote :

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Agrément :

Les actions de la société ne peuvent être transmises, à quelque titre que ce soit, à des tiers étrangers à la Société, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des trois quarts des associés présents ou représentés.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis,

La présidente

AL214925385

ARNAUD MORTET

Société A Responsabilité Limitée transformée en Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social
Rue de Lavaux
21220 GEVREY CHAMBERTIN
RCS DIJON 821 151 537

Avis de transformation

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2019, il résulte que la collectivité des associés a décidé de la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour. Cette transformation

entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : société à responsabilité limitée.

Nouvelle mention : société par actions simplifiée.

Administration :

Ancienne mention :

Monsieur Arnaud MORTET, gérant,

Nouvelle mention :

Monsieur Arnaud MORTET, président.

Admission aux assemblées et droit de vote :

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Agrément :

Les actions de la société ne peuvent être transmises, à quelque titre que ce soit, à des tiers étrangers à la Société, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des trois quarts des associés présents ou représentés.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis,

Le président

AL214925386

HEXAGONE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 8 Rue Charles Cloutier
21200 BEAUNE
849 032 701 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 18 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'agent commercial, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis.

AL214925406

REMEMBER

SARL au capital de 5.000 Euros
Siège Social : 22 rue des Arandes
21000 DIJON
878 517 077 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 26/11/2019, et à compter de cette date, La collectivité des associés a décidé de compléter son activité et de modifier l'article 2 des

statuts comme suit :

« Article 2 – Objet social

La société a pour objet :

- Le transport de personnes (taxi), transport d'enfants, transport médical, transport de petits colis, transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas 9 places, y compris celle du conducteur, ou du véhicule taxi,

Le reste de l'article demeurant inchangé.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.

Pour avis,

Le Co-Gérant

AL214925409

FUSION

DURUPT

Société par Actions Simplifiée au capital de 231.990 euros Siège Social : Avenue de l'Europe - 21600 LONGVIC 015 650 617 RCS DIJON Suivant PV de l'Associée unique en date du 31/10/2019, après avoir pris connaissance du projet de contrat de fusion conclu le 28/06/2019 et de son avenant en date du 31/10/2019, entre la Société et la société ETS BURDIN BOSSERT, SAS au capital de 2.846.883?, sise à 26 rue Albert Thomas (25000) BESANCON, immatriculée au RCS BESANCON sous le n° 562 821 330, aux termes duquel il est fait apport, avec effet rétroactif fiscal et comptable au 01/01/2019, par la Société à la société ETS BURDIN BOSSERT à titre de fusion, de la totalité de son actif, évalué à 3.493.655?, contre la prise en charge de la totalité de son passif, évalué à 3.022.821?, soit un apport net de 470.835?, l'Associée unique approuve la fusion par voie d'absorption de la Société par la société ETS BURDIN BOSSERT. Par décision en date du 31/10/2019, l'Associée unique de la société absorbante ayant approuvé la fusion, la Société est dissoute de plein droit, sans liquidation. Dépôt des actes au RCS de DIJON.

AL214925390

VENTE

CDC-HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

Vend 1 maison, 14 rue d'Alembert, 21500 Montbard, 5

pièces, de 96 m² habitables, UG 6873, jardin privatif. DPE : C. Prix locataire du département : 89 250 € hors frais de notaire et bancaires. Contact : CDC HABITAT Ventes– Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDC-HABITAT SOCIAL du département du 21

ainsi qu'aux gardiens de CDC-HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de

l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL214925369

CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

Vend 1 appartement 3 pièces, lot 4, UG 2249 situé au 7bis avenue du Cromois, 21 800 QUETIGNY de 67,91 m² au RDC avec cave et séchoir. DPE : D. PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 82 000 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 48. Quote part de charges annuelles : 1 823,49 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Contact : CDC HABITAT Ventes – Monsieur GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDC HABITAT SOCIAL du département du 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL214925382

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

La location-gérance des fonds de commerce de quincaillerie, outillage et de fournitures pour le bâtiment, sis et exploités à LONGVIC (21600) avenue de l'Europe, et à SAINT APOLLINAIRE (21850) 6 rue de la Bastogne consentie par la société DURUPT, SAS au capital de 231 990 ?, dont le siège est à LONGVIC (21600) avenue de l'Europe, identifiée sous le numéro 015 650 617 RCS DIJON à la société ETS BURDIN BOSSERT, SAS au capital de 2 846 883 ?, dont le siège est à BESANCON (25000) 26 rue Albert Thomas, identifiée sous le numéro 562 821 330 RCS BESANCON, devant expirer le 31/12/2019 s'est éteinte au 31/10/2019 suite à la fusion absorption, par confusion au sein de la société absorbante ETS BURDIN BOSSERT des qualités de locataire et de propriétaire du fonds loué.

AL214925391

NON DISSOLUTION

LCDJ

SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 5 rue Louis Galliac
21000 DIJON
840 512 461 RCS DIJON

Par décisions du 15/11/2019, l'associée unique statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce a décidé de ne pas dissoudre la société et le siège social a été transféré, à compter du 15/11/2019, de DIJON (21000) 5 rue Louis Galliac à LABERGEMENT FOIGNEY (21110) 6 rue des Mésanges. L'article 4 des statuts a été modifié.

Pour avis, la président

AL214925338

SAS TRIUM HORECA

au capital de 375 000 euros
Siège social : 11 Bd Rembrandt
Bâtiment B1 - 21000 DIJON
823 297 189 RCS DIJON

L'A.G.E. du 25/10/19, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

Le Président

AL214925408

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI PRIM

Aux termes d'une délibération du 31 octobre 2019, la collectivité des associés de la société SCI PRIM, SCI au capital de 152,45 €, dont le siège social est à DIJON (21000) – 27, Rue en Treppey, immatriculée au RCS de DIJON n°341 387 207, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre 2019 et sa mise en liquidation. Elle a nommé comme Liquidateur M. Frédéric JAMETTON, demeurant CORCELLES-LES-MONTS (21160) – 4 Bis, Place de l'Eglise, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé CORCELLES-LES-MONTS (21160) – 4 Bis, Place de l'Eglise, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour Avis.

AL214925371

SCI PRIM

Aux termes d'une délibération du 31 octobre 2019, la collectivité des associés de la société SCI PRIM, SCI en liquidation au capital de 152,45 €, dont le siège social est à DIJON (21000) – 27, Rue en Treppey, immatriculée au RCS de DIJON n°341 387 207, a approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur M. Frédéric JAMETTON, demeurant CORCELLES-LES-MONTS (21160) – 4 Bis, Place de l'Eglise et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour Avis.

AL214925372

PROXIME

Société civile au capital de 90 000 euros
Siège social : 8 rue des Colverts, 21490 CLENAY
537 853 020 RCS DIJON

L'AGE réunie le 30 novembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme Liquidateur M. Bernard ROY, demeurant 8 rue des Colverts - 21490 CLENAY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 8 rue des Colverts - 21490 CLENAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateu

AL214925373

Z

SASU au capital de 1 000€, 85 rue Berbisey, 21000 Dijon, 833 813 652 RCS Dijon. L'AGE a décidé, le 29/10/2019, la dissolution anticipée de la société, au 29/10/2019, désigné liquidateur Mr Kostu Mikaïl, 28 rue Dom Plancher, 21000 Dijon et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Dijon

AL214925388

CAROLE BILLY VINS ET DELICES

Société A Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 2 000 € Siège social : 60 Rue Faubourg Perpreuil - 21200 BEAUNE SIREN : 538 758 350 RCS DIJON Par décision en date du 30 octobre 2019, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable. Elle a par ailleurs mis fin aux fonctions de la gérante. Elle a nommé en qualité de liquidateur : Madame Carole BILLY Domiciliée à BEAUNE (21200) - 60 Rue Faubourg Perpreuil pour la durée de la liquidation, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, Le liquidateur.

AL214925393

SCI LE MONT CHARVIN

Société civile
au capital de 15 244,90 €
Siège social
8 rue des Colverts 21490 CLENAY
418 499 091 RCS DIJON

L'AGE réunie le 30 novembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Bernard ROY, demeurant 8 rue des Colverts - 21490 CLENAY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 8 rue des Colverts - 21490 CLENAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront dépo-

sés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur

AL214925396

GFV B.E.O.

Groupement foncier viticole
au capital de 3 989 400 euros
Siège social
14 Boulevard Jules Ferry
21200 BEAUNE
529 595 050 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 novembre 2019 a décidé la dissolution anticipée du Groupement à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Alex GAMBAL, demeurant 2 Rue du Chêne – Orches – 21340 BAUBIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 2 Rue du Chêne – Orches – 21340 BAUBIGNY.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

AL214925397

CAP GENETIQUE

SARL au capital de 300 €
siège social
30 rue Saint Jean
21410 Fleurey sur Ouche
530 553 122 RCS de Dijon

Le 22 novembre 2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société et sa liquidation amiable, et nommé liquidateur Mlle ZANCANARO Laetitia demeurant 30 rue Saint Jean 21410 Fleurey sur Ouche. Le siège de liquidation est fixé au siège social.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL214925399

SCI BRAMAPO,

SCI en liquidation au capital de 135679.63 euros, 24 Avenue Victor Hugo, 21000 Dijon. RCS: Dijon 351704564. A compter A.G.E du 10-10-2019: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur: décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépôt des comptes de liquidation au RCS de Dijon.

AL214925404

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LA SOURCE
SCI en liquidation au capital de 15.000 euros
Siège de liquidation : 190 rue de Buffon
83150 BANDOL
435 225 875 RCS DIJON

Suivant décision collective des associés en date du 30/09/19, il résulte que les associés ont :

- approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au liquidateur M. Marcel FLOCH, dmt 190 rue de Buffon à BANDOL (83150), et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON.

Mention sera faite au RCS : DIJON.

Pour avis,

AL214925410

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à 31/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SCI

Dénomination sociale : PRM

Siège social : 14 Porte de Dijon, 21170 ST JEAN DE LOSNE

Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location d'un immeuble bâti dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mr Patrick MEURIOT, 14 Porte de Dijon 21170 ST JEAN DE LOSNE

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon

Pour avis

La Gérance

AL214925265

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 novembre 2019, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : BeauneCarPro Forme : Société par actions simplifiée Capital social : 10 000 euros Siège social : Route de Dijon - RN 74 21200 Chorey-lès-Beaune Objet social : La profession de négoce automobile, achat vente de véhicules neufs et occasions, location de véhicules sans chauffeur, achat-vente de pièces détachées. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation Durée : 99 années Admission aux assemblées et droit de vote : En cas de pluralité d'associé, chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés toute cession d'actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés Président : Monsieur Stéphane DUMAS demeurant 4 rue Saint-Martin 21640 Flagey-Echezeaux Immatriculation : au RCS de Dijon Pour avis

AL214925378

CONSTITUTIONS

Suivant acte sous seing privé en daté du 12/11/19, il a été procédé à la création de la société ci-après :FORME Société par Actions Simplifiée- DENOMINATION DOMINIQUE BELLOS CONSULTING SAS-CAPITAL 5 000 €-SIEGE 26 route de Cirey 21340 NOLAY-OBJET Toutes prestations de conseils, de mentoring, de formation en gestion, management, droit social, ressources humaines, toutes prestations de management de transition, management en temps partagé,l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe-DURÉE 99 ans-PRESIDENT M. Dominique BELLOS, demeurant à LEVALLOISPERRET (Hauts de Seine) 144 rue Aristide Briand- ADMISSION AUX AG ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE Tout actionnaire peut participer aux assemblées, chaque action donne droit à une voix. CESSION D'ACTIONS ET AGREMENT La cession d'actions à un tiers ou au profit d'un actionnaire est soumise à l'agrément préalable des associés, libres entre associés.La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON

AL214925379

GOBAC

Société civile immobilière au capital de 100 euros Siège social : 9 rue Félix ZIEM 21000 DIJON AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Dijon du 29 Novembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière ; Dénomination sociale : GOBAC Siège social : 9 rue Felix Ziem, 21000 DIJON Objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Olivier Grenier, demeurant 9 rue Felix Ziem, 21000 DIJON et Monsieur Baptiste Cubille, demeurant 109 bis route de Corcelles, 21 000 DIJON. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon. Pour avis - La Gérance

AL214925389

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/11/2019 il a été constitué une SAS dénommée:

LE BON ACCUEIL

Siège social: 1 rue avid la montagne 21200 BEAUNE

Capital: 40.000 €

Objet: - l'achat et l'exploitation de tous fonds de bar, hôtel, restaurant, traiteur, vente de vins tranquilles et pétillants, spiritueux et toutes boissons alcoolisées ou non à emporter.

Président: SAUVONNET Benjamin 5 bis chemin de la source 21200 BEAUNE

Transmission des actions: Les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective extraordinaire.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON

AL214925400

Notaires

OFFICE NOTARIAL
SOBOLE-SYLVESTRE
1 H place des Ayers
et rue Henri Marc
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

LES ARENES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 novembre 2019, il a été constitué la Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « LES ARENES »

Forme : société civile

Objet : En tous lieux, l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion par location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège : CESSEY SUR TILLE, 10 rue Chardenois

Capital social : CENT EUROS (100,00 €) constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérant : le premier cogérant de la société est : Madame SOBOLE Astrid et Madame LACROIX Edith

Agrément des cessions : Toutes cessions de parts sociales, y compris celles qui interviennent entre associés, n'interviennent qu'avec l'agrément de la MAJORITE de la collectivité des associés donné par décision de nature ordinaire.

Registre du Commerce : La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

La gérance

AL214925405

NIÈVRE

→ TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

GFA DE BOISFLEURY Groupement Foncier Agricole Au capital de 10 000 €uros Siège social : 148B Rue des Quatre Fils Doumer 58200 COSNE COURS SUR LOIRE R.C.S. : NEVERS

497.722.389 Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/10/2019, la société susvisée a décidé de transférer son siège social du 148 Bis Rue des Quatre Fils Doumer, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, au 18 Rue des Levées, 58150 TRACY SUR LOIRE à compter du 31/10/2019. Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis

AL584925565

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE YOGI COUDOUX
SARL au capital social de 8 000 Euros
Siège social : Le Moulin de la Forge
61700 CHAMPSECRET
SIREN 493 368 948 R.C.S. ALENCON

L'AGE du 13.11.2019 a décidé de transférer le siège social du «Le Moulin de la Forge 61700 CHAMPSECRET» au 'Le Moulin des Près 58110 ROUY» avec effet rétroactif au 01.08.2019 et

de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Gérant : Monsieur Guy COUDOUX demeurant Le Moulin des Près 58110 ROUY.

Pour avis.

AL584925569

CLAMECY PATRIMOINE

Société civile
au capital de 1.000 €
Siège social :
24 Rue Jouvenet
75016 PARIS
512 983 792 R.C.S. Paris

Suivant procès-verbal en date du 15 novembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : Quai de l'Yonne 58500 CLAMECY.

Pour information :

Objet social : Acquisition, vente et location de biens immobiliers.

Durée : 99 années.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Nevers désormais compétent à son égard.

Le représentant légal.

AL584925570

AVIS DE MODIFICATION

Dénomination sociale : SARL L'EPHEM'R. Forme : société à responsabilité limitée. Siège social : NEVERS (58000), 29 rue Gabriel Valette. Capital Social : 2.000,00 euros. Numéro SIREN 877 615 484 RCS NEVERS.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2019, enregistrée à NEVERS 1, le 19 novembre 2019 Dossier 2019 00027882 référence 5804P01 2019 N00676, les associés ont décidé de transférer à compter du 8 novembre 2019, le siège social qui était 29 rue Gabriel Valette - 58000 NEVERS à l'adresse suivante: 4 rue de Vertpré - 58000 NEVERS.

Pour avis Le gérant

AL584925572

SCI CLAMECY PATRIMOINE

SCI au capital de 1.000 € Siège social : 24 RUE JOUVENET, 75016 Paris 512 983 792 RCS de Paris L'AGE du 15/11/2019 a décidé de transférer le siège social de la société QUAI DE L'YONNE, 58500 Clamecy, à compter du 15/11/2019 Objet social : Acquisition, vente et location de biens immobiliers Durée : expire le 10/06/2108 Radiation au RCS de Paris et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL584925576

BDMI

SAS au capital de 5 000 €
17 Les Ranviers 58350 CHASNAY
RCS NEVERS 821 463 874

Délibération du 14.11.2019 : L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de 17 Les Ranviers 58350 CHASNAY à 325 Champ de la Forge – Route de Donzy 58400 NARCY à compter rétroactivement du 01/09/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance.

AL584925577

T PRO BOURGOGNE

SARL au capital de 8.000€
Siège social
25 RUE DU MAL LYAUTEY
58000 NEVERS
RCS 809 710 809 NEVERS

L'AGE du 07/11/2019 a décidé de transférer le siège social au 33 RUE MARCHANDE, 80400 HAM. Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de AMIENS.

AL584925591

RIVA TRANS

SARL au capital de 9000 € Siège social : 1069, le clos de la trousse, 73490 La Ravoire 524 252 947 RCS de Chambéry L'AGE du 27/09/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 24, route de Prémery, 58210 Champlemy, à compter du 27/09/2019 Gérant : M. RIVA ALDO, demeurant 24, route de Prémery, 58210 Champlemy Radiation au RCS de Chambéry et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL584925592

→ MODIFICATION DE CAPITAL

YVON GAUTHE

Forme : SARL. Siège social : 9 route de la Zone Industrielle, 58000 SAINT ELOI. 750515199 RCS NEVERS. Aux termes de l'AGE en date du 12/11/2019, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 15000 euros à 100000 euros. par incorporation de réserves. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera portée au RCS de NEVERS.

AL584925586

MODIFICATIONS

FAIENCERIE GEORGES - SARL au capital de 8000 € - Siège social: 7 quai de Mantoue, 58000 NEVERS - 343 109 930 RCS NEVERS

Par décision de l'AGE en date du 11.10.2019, le capital social a été augmenté d'une somme de 896 €, pour être porter de 8 000 € à 8 896 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. Pour avis.

AL584925594

REDUCTION DE CAPITAL

SOMEX HOLDING
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 25.000 euros
Siège social : GARCHIZY (Nièvre)
Route de la Petite Bussière
Z.I. de Varennes-Vauzelles Garchizy
R.C.S. NEVERS : 440 528 511

DECISION du 18 Octobre 2019

ANCIENNE MENTION : Capital social : 250.000 euros

NOUVELLE MENTION : Capital social : 25.000 euros

AL584925599

→ MODIFICATION DE STATUTS

GAEC DE L'HUILERIE

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun
Au capital de 297 100 euros
Siège social : « L'Huilerie »
58340 DIENNES AUBIGNY
RCS NEVERS 510 725 153

Lors de l'AGE du 14/11/2019, à effet du 31 décembre 2019, les associés ont :

- décidé de transformer le GAEC en société civile d'exploitation agricole sans création d'un être moral nouveau. La durée de la société, son capital, son siège social et les dates de son exercice social ne sont pas modifiés. Sa dénomination devient SCEA DE L'HUILERIE,

- Pris acte de la démission de Monsieur Claude CHAUDRON de ses fonctions de co-gérant à compter du 31/12/2019.

Les modifications seront faites au RCS de NEVERS.

Pour avis, la gérance

AL584925561

EARL DES 4 NUITS

Boulorges - 58640 Varennes Vauzelles
Au capital social de 105 000 euros
RCS Nevers - N° 429 691 488

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 octobre 2019, il a été procédé à la nomination d'un nouveau gérant M. THOMAS Nicolas, demeurant 3 Le Montot - 58270 Ville Langy, à la démission de Madame DELBAR Marie-Madeleine de la gérance, à la réduction de capital le ramenant à 15 000 euros et au transfert de siège social : 3 Le Montot - 58270 Ville Langy. Mention sera faite au RCS : Nevers - Pour avis. La gérance

AL584925568

V.A.R.V

SARL transformée en SNC
au capital de 8 000 €
Siège social
33 Boulevard Camille Dagonneau
58640 Varennes-Vauzelles
414 871 772 RCS NEVERS

Aux termes d'un PV d'AGE du 29/10/2019, les associés de la société ont décidé:

-de transformer la société en Société en Nom Collectif sans création d'un être moral nouveau;

-de nommer en qualité cogérants pour une durée illimitée : Mme Rozenn GAUTRAIS demeurant 10 rue Ibaïa 64200 BIARRITZ ; les sociétés TRAINER & CO (834 901 837 RCS LAVAL), TOP BOOSTER (802 636 498 RCS LAVAL) et IMPULSE & CO (834 889 354 RCS LAVAL), SNC ayant toutes trois leur siège fixé à SAINT-BERTHEVIN (53940) 5 et 17 rue de Corbusson - ZA le Châtellier II. Ce à compter du 29/10/2019.

Il a également été décidé de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée à compter du 01/11/2019 :

- M. Guillaume LEVEUGLE demeurant 273 Rue du Champs du Bois 58130 URZY

Les associés de la société sont : ZEPHIRA (B96611 RCS LUXEMBOURG), SA au capital de 90 000 € ayant son siège 15 Rue Glesener L-1631 Luxembourg ; ALTEKAMA (B226188 RCS LUXEMBOURG), SA au capital de 31 000 € ayant son siège 10 rue Beaumont L-1219 Luxembourg ; BIMOTA FINANCES S.A. (B212122 RCS LUXEMBOURG) SA au capital de 31 000 € ayant son siège 10 rue Beaumont L-1219 Luxembourg.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis,

AL584925578

KLP 38

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 20, rue Le Peletier
75009 PARIS
844 428 623 RCS PARIS

Par Décisions du 15/11/2019, l'associé unique a décidé :

- De nommer en qualité de Gérant non associé, Monsieur Laurent VERSCHELDE demeurant 6 rue des Bénédictins 21240 TALANT en remplacement de Monsieur Didier CAZELLES, démissionnaire.

- de transférer le siège social du 20 rue Le Peletier 75009 au 120 route de Marzy 58000 NEVERS.

- De modifier l'objet social en spécifiant que l'objet est plus particulièrement dédié à l'exploitation du service public de transport urbain de personnes de la Communauté d'Agglomération de Nevers

- D'augmenter le capital social d'une somme de 240 000€ pour le porter de 10 000€ à 250 000€ par apport en numéraire. L'augmentation de capital est définitivement réalisée.

- De modifier la dénomination sociale à compter du 1ER Janvier 2020 qui sera désormais : Keolis Nevers

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée au RCS de PARIS et réimmatriculée au RCS de NEVERS

AL584925587

FG INDUSTRIES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 €
Siège social
Zone Industrielle
9, Impasse des Taupières
58000 NEVERS
393 558 903 RCS NEVERS

Il résulte des Assemblées Générales du 06/11/2019 et du 28/11/2019 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :

Président :

Ancienne mention : M. Jean-Pierre GARCON

Nouvelle mention : M. Frédéric GARCON dt à COSSAYE (58) – 2, Lieudit Les Bureaux

Directeur Général :

Ancienne mention : M. Frédéric GARCON susnommé

Nouvelle mention : Néant

AL584925588

OFFICE NOTARIAL
DU VAL CHARITOIS
37, TER Avenue du Maréchal Leclerc
B.P 47
58402 LA CHARITE SUR LOIRE CEDEX

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange substitution ou location par bail SAFER tout ou partie des biens suivants :

biens à vendre :

Cmne de BOUHY: ZONE A

Biens occupés

1 ha 20 a 50 ca - Les grandes plantes: ZK-121

Cmne de BRINAY: ZONE N

16 ha 84 a 33 ca - La tire: A-131-132[F1]-133(*)[F1]-134 - Les chamons: A-191-194-195 - Les voivres: B-235(*)-238-240-241

Et, par extension, Cmne de TAMNAY-EN-BAZOIS: ZONE N

79 a 60 ca - Les prots: B-709

Cmne de BRINAY: ZONE N

36 ha 51 a 70 ca - Les brillots: B-277 - Les plans: B-182-183(*)-184 - Pre viez: B-222-225-582[223](*)

Cmne de MENOU: ZONE A

Biens occupés

1 ha 02 a 80 ca - Les coignets: ZC-44 - Les vignes des coignets: ZC-20(*)

Cmne de MONTIGNY-AUX-AMOGNES: Parcelles boisées ZONE RNU

1 ha 28 a 70 ca - Le troncin: A-510

Cmne de MONTSAUCHE-LES-SETTONS: ZONE RNU

29 ha 04 a 57 ca - Buisson gerbeau: AK-63 - Champ de la fontaine: D-310-311 - Champs d arentement: D-115-116-117-119 - Champs de la barriere: D-389-391-392 - Champs des forets brulees: D-56-57 - Champs des ventes: D-427 - Champs ravants: D-374 - L echaintre des champs: D-313 - La corne des taillis: AZ-9-10(*)-21-114[11] - La vente: AK-168 - La vente derriere: C-125 - Le bois des avares: C-52-54 - Le detrapis: D-266-267-283-284 - Le vernaudin: D-111 - Le vernay: AO-125 - Les coirottes: D-330-331 - Les courtes raies: D-492 - Les forets brulees: D-49-50-51 - Les ponceaux: AM-1-2-3 - Les ventes colas: AI-46-48-55 - Montelesme: AO-174[77]

- Pre des trois fontaines: B-495-496 - Pres terrat: D-62-63-64-67 - Vente pelletier: B-506 - Vert des couriaux: AM-213

Cmne de MONTSAUCHE-LES-SETTONS: ZONE RNU

5 ha 22 a 75 ca - Le vernet colas: AE-121-122 - Les fragnats: AH-82-108 - Les grands pres: C-197 - Les neviers: AP-103-104-105-124[103] - Les puiseaux: B-387-396

Cmne de MOUSSY: Parcelles boisées ZONE RNU

62 ha 15 a 94 ca - Bois de busseaux: ZE-35[127] - Buisson bureau: ZE-38[399] - Buisson vannien: ZE-36[126] - Buissons des savoies: ZE-37[130] - Les savoies: ZE-11(*)

Cmne de NEUILLY: ZONE RNU

4 ha 88 a 30 ca - La prairie courgeon: ZM-4(*)-5(*)

Cmne de NEUILLY: ZONE RNU

2 ha 49 a 60 ca - Soulot: ZL-8(*)

Parcelles en complément liées à la Vente d'une exploitation agricole (Domaine des Bordes) intégrant vente du matériel, cheptel, Bâtiments habitation et exploitation.

Cmne de NEUILLY: ZONE RNU

74 a 30 ca - La presle: D-142

Et, par extension, Cmne de SAINT-REVERIEN: ZONE RNU

1 ha 49 a 50 ca - Pres baculle: B-39(*)-41

Biens à louer par bail SAFER :

Cmne de SAINT-MARTIN-D'HEUILLE : ZONE N

1 ha 60 a 70 ca

- 'Maubuisson': AI- 35

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 23/12/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site

AL584925595

MODIFICATION STATUTAIRE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET le 8 novembre 2019 a été constatée la modification suivante des statuts de la SCI CHAMELAME, dont le siège social est à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre), 8, Rue du Nord, au capital social de 6.097,96 Euros, identifiée sous le numéro SIREN 347 517 864 et inscrite au RCS DE NEVERS.

L'article 8 des statuts de ladite société est modifié de la manière suivante :

Article 8 – Capital social – parts sociales

Suite aux différents faits et actes intervenus postérieurement à la constitution de la société, le capital social est actuellement fixé à la somme de SIX MILLE QUATRE-VINGT-DIX-SEPT EUROS ET QUATRE VINGT SEIZE CENTIMES (6.097,96 €).

Il est divisé en quarante (40) parts sociales numérotées de 1 à 40, d'une valeur égale entre elles, attribuées aux associés de la manière suivante :

- à Monsieur Philippe LE METAYER , à concurrence de trente neuf (39) parts sociales numérotées de 1 à 30, et de 32 à 40, ci.....39

- à Madame Christine LE METAYER née GUILLON à concurrence d'une (1) part sociale numéro 31, ci.....1

Pour avis

Le notaire

AL584925601

→ CESSION

CESSION DE FONDS

Suivant acte en date des 4 et 5 novembre 2019 enregistré le 25/11/2019 au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1, Dossier 2019 00027851 référence 5804P01 2019 A 01187, la SAS YVES ROCHER FRANCE, au capital de 228 661 780 € dont le siège social est 2-4 Bld de Beaumont -35000 RENNES, RCS RENNES 808 529 184, a cédé à la SARL LADNA, au capital de 7 500 €, siège : 1-3 rue du Commerce 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE - RCS NEVERS 878 236 611, le fonds de commerce d'institut de beauté et esthétique, pratiques de soins esthétiques, vente de produits de parfumerie, beauté, produits diététiques et de santé, et accessoires se rapportant à l'activité principale connu sous l'enseigne « YVES ROCHER «, exploité au 1-3 rue du Commerce 58200 COSNE-COURS-COUR LOIRE, moyennant le prix de 20 000 €. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 5.11.2019. Mention en sera faite au RCS de NEVERS. Les oppositions seront reçues dans les dix jours, de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds pour la validité, et la correspondance. Pour avis.

AL584925590

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 18 novembre 2019, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT NEVERS 1, le 25 novembre 2019 référence 5804P01 2019 N 00680, par :

Monsieur Jean-Pierre MURILLO, commerçant, époux de Madame Sandrine CHARLES, demeurant à CHAULGNES (58400) 2 rue Marguerite de la Lo Clinique du Château du Tremblay.

Né à BOURGES (18000), le 21 janvier 1962.

En liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS, du 3 septembre 2018.

A CEDE :

Madame Céline Marie Suzanne Maria VENNER, collaboratrice comptable, demeurant à NEVERS (58000) 11 rue des Ardilliers.

Née à NEVERS (58000), le 23 juillet 1980.

Célibataire.

Le fonds de commerce de TABAC, FRANCAISE DES JEUX, BIMBELOTERIE, MAROQUINERIE, VENTE D'ALCOOL A EMPORTER - PRESSE sis à POUGUES LES EAUX (58320), 50 avenue de Paris, auquel est annexé la gérance d'un DEBIT DE TABACS, lui appartenant, connu sous le nom commercial « TABAC LYON », et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS (58000), sous le numéro 792 070 872

Le CESSIONNAIRE a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au le 17 mai 2019.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT QUINZE MILLE EUROS (115.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (109.750,00 EUR),

- au matériel pour CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (5.250,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'adresse du Mandataire-Judiciaire SELARL JSA, bureau de NEVERS (58000), 14 avenue Marceau, où domicile a été élu à cet effet.

AL584925600

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Suivant acte de cession de parts sociales, reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, le 19/10/2019, enregistré à l'enregistrement de NEVERS 1 le 13/11/2019 réf : 5804 P 01 2019 N 00678,

Il a été décidé de nommer à compter du 19/10/2019 pour une durée illimitée comme nouveau gérant de la SCI DU MONTIGNON, au capital de 1.000 euros dont le siège est à CESSY LES BOIS (Nièvre) 20 rue du Montignon, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 792 393 324 :

- Mr Christian LAPERT, dt à CESSY LES BOIS (Nièvre) 20 rue du Montignon, en remplacement de Mme POULAIN Christiane, dt à PARIS (16è) 7 rue Bois le Vent, démissionnaire.

L'article des statuts a été modifié en conséquence.

POUR AVIS

Me JACOB, Notaire.

AL584925564

EARL SAUVAGET ALAIN ET FRANCK

Le Montelier - 58250 Saint Seine
Au capital social de 353.500 euros
RCS Nevers - 534 574 165

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 octobre 2019, il a été procédé à la démission de Monsieur SAUVAGET Alain de la gérance. Mention sera faite au RCS : Nevers. Pour avis. La gérance

AL584925567

REMPLACEMENT DU GÉRANT

GFA DE LATTELLIER
Groupement foncier agricole
au capital de 114 794,11 euros
Siège social : Château de Lattellier
Chevenon - 58160 IMPHY
RCS NEVERS 388 806 119

Suivant décision collective des associés en date du 4 décembre 2018 il résulte que Monsieur Pierre MAUGARS demeurant La Fontaine 58160 CHEVENON a été nommé Gérant à compter du même jour, suite au décès de Monsieur Jean-Jacques GROMOLARD.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis

AL584925573

NON DISSOLUTION

ART COUVERTURE

SARL au capital social de 10000 Euros Siège social : Les Augeries 58200 ALLIGNY COSNE SIREN 834 879 082 R.C.S. NEVERS

Le 15 septembre 2019, l'AGE a décidé la continuation de la société malgré les pertes constatées.

Pour avis.

AL584925514

D.M.P

Forme : SASU
Siège social : Lieu-dit Maupertuis
58320 Parigny Les Vaux
Capital social :10000 euros
Numéro SIREN 838 408 1369 RCS Nevers

Par délibération en date du vendredi 25 octobre 2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis et mention.

AL584925521

SARL DE CASTRO CONCEPT

Au capital de 5.000 euros
81, rue Roland Brouard
58600 GARCHIZY
804 273 936 RCS NEVERS

Par AGM du 27/11/19, les associés statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NEVERS. De plus, par AGE du 27/11/19, il a été approuvé le changement de Gérance à savoir la démission de M. Eddy GAUMAIN, et la nomination en lieu et place de M. Fréderic GELLIOT né le 27/12/75 à NEVERS, dt 44, rue Pierre Guyollot à GARCHIZY (58600).

Mention faite au RCS NEVERS.

AL584925581

DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS

SCI NIVERNAISE
La Couarde 58450 NEUVY SUR LOIRE
Au capital de 1200 ¤
RCS Nevers 442 906 467

Le 16/11/2019, l'AGE a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus à madame Sylvie CHABIN, unique liquidateur, pour sa gestion, l'a déchargée de son mandat et constaté la clôture de liquidation.

Dépôt des actes et pièces au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

AL584925555

EARL DOMINIQUE BRISSET

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 61 920,00 euros
Siège social : « Boisfleury »
58150 TRACY SUR LOIRE
Siège de liquidation : « Boisfleury »
58150 TRACY SUR LOIRE
353 324 122 RCS NEVERS
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par décision en date du 15/11/2019, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur sont déposés au G.T.C. de NEVERS. Pour avis, le Liquidateu

AL584925574

HP COMPOSITES FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège social :
9 rue du Champs de Magny
58470 MAGNY-COURS
814 598 652 R.C.S. Nevers

Aux termes du procès verbal du 18/11/2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- la dissolution anticipée de la société,

- de fixer l'adresse de correspondance pour la liquidation au siège social

- la nomination en qualité de liquidateur M. Jacques NICOLET demeurant 3 rue Bellanger - 92300 Levallois-Perret, ce qui met fin au fonction du Président, EVERSPEED?

- de mettre fin au mandat des commissaires comptes titulaire et suppléant AACE lle de France et Grant Thornton.

Mention sera portée au RCS de Nevers

AL584925584

A.D.N.

SARL en liquidation
Au capital de 8 000 €
Siège : 39 boulevard du Pré-Plantin
58000 NEVERS
391931797 RCS Nevers

L'A.G.O. du 31/10/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr Jean-Pierre ROSSIGNOL, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Nevers.

Pour avis

AL584925593

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Creation de la sci: Mineolas, 94 rue d'alsace Lorraine 58000 Nevers. Cap.: 200€. Obj.: immobilier. Grts: Caroline Loisel, 94 rue d'alsace Lorraine 58000 Nevers; Michel Loisel, 9 rue de la vallée 36100 St Georges Sur Arnon. 99 ans au rcs de Nevers.

AL584925472

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 17/10/2019, il a été constitué une EURL dénommée EURL RENAULT COUVERTURE - ZINGUERIE.Siège social: 26 rue de bel-air 58120 Chateau-chinon.Capital: 10€.Objet: services de mise hors d'eau de tous types de bâtiments, dans le cadre de travaux neufs ou de rénovation (couverture, bardage, zinguerie et étanchéité). Gérance: M. Stéphane RENAULT, 26 rue de bel-air 58120 Chateau-chinon. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584925453

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/10/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination :EBM Import Export-Objet social : Achat, vente, de tous produits non réglementés.Siège social :134 route de L'Étang des Granges, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.Capital : 100 €Durée : 99 ansPrésident : M. LUPI Damien, demeurant 134 route de L'Étang des Granges, 58200 Cosne-Cours-sur-LoireImmatriculation au RCS de Nevers

AL584925482

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 25.11.2019, il a été constitué une SARL dénommée:

JFCH

Objet social : La prestation de services, le conseil et l'assistance en matière commerciale, de stratégie, de marketing, de gestion, de finances, d'études techniques, d'études de marché. La prise de participation dans toute société ou entreprise de droit français ou étranger, cotée ou non cotée, et ce quelle que soit sa forme juridique, ainsi que l'acquisition et la cession de toute valeur mobilière française ou étrangère par tout moyen juridique et financier ainsi que leur administration pour son propre compte.

Siège social : Le Vernoy 58310 ARQUIAN.

Capital : 140 040 euros

Gérance : Monsieur Christophe GREENHILL, demeurant : Le Vernoy 58310 ARQUIAN.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584925562

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : EURL CHRISTEN SEBASTIEN ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : Les Feuillets – 58300 AVRIL SUR LOIRE ; Objet social : Travaux de couverture, charpente, zinguerie, ornements - Pose de plaques de plâtre - Travaux de maçonnerie - Travaux de construction à ossature bois - Pose de gaines de cheminées ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : M. Sébastien CHRISTEN dt à DECIZE (58) – 14, rue Antoine de Jumilhac ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL584925563

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution d'une SASU

Dénomination : Norton Club

Siège social : 2 bis rue Emile Combes, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire

Capital : 3000€

Objet : café, bar, pub, brasserie et petite restauration sur place

Durée : 99 ans

Président : M. GODEFRIN Bruno, 7 cours, 18240 Savigny-en-Sancerre

Immat. au RCS de Nevers

AL584925566

Etude de Me Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de Me François-Xavier MEUNIER, Notaire au sein de l'Etude de Me Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS, en date du 14 novembre 2019, enregistré à NEVERS 1, le 19 novembre 2019 Dossier 2019 00027383 Référence 5804P01 2019N 00682, a été constituée une société civile immobilière.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Dénomination sociale : SCI LE PREVERT. Siège social : NEVERS, 4 rue du Vert Pré. Durée : 99 années. Capital social : DEUX MILLE EUROS (2.000 EUR). Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Premier gérant : Nicolas FITY : NEVERS, 29 rue Gabriel Valette. Durée de fonction du gérant: illimitée

La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis Le Notaire

AL584925571

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 20/11/2019 : Dénomination : ISTANBUL Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle Siège social : 2 RUE DES FRERES GAMBON 58200 COSNE COURS SUR LOIRE Objet social : RESTAURATION RAPIDE A EMPORTER ET SUR PLACE Durée de la société : 99 ans Capital social : 500 Euros Président : Monsieur ERDOGAN Ali-Kemal demeurant 12 rue Henri Sellier 91700 SAINTE-GENEVIEVE DES BOIS Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix Cession d'agrément : cession libre Suivant acte sous seing privé du 20/11/2019. L'immatriculation sera faite au RCS de Nevers (58).

AL584925575

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/11/2019 il a été constitué une SCI dénommée:

GROUPE G.A

Siège social : 22 route de Nevers 58160 SAUVIGNY LES BOIS. Capital : 100€. Objet : acquisition, réhabilitation, gestion, location de terrains et biens. Gérant : M GAILLARD Christophe, 22 route de Nevers 58160 SAUVIGNY LES BOIS. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584925580

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 26/11/2019 constitution de la SASU dénommée :

HOLDING HOUARD

Capital fixe : 1000€ Siège social : 7 Bis Rue Maubois 58400 MESVES-SUR-LOIRE Objet social : L'acquisition, la cession et la gestion de tous biens immobiliers et de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et leur gestion. Président : M. HOUARD Mickael demeurant 7 Bis Rue Maubois 58400 MESVES-SUR-LOIRE élu pour une durée illimitée Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584925585

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 29 Novembre 2019 FORME : Société par actions simplifiée DENOMINATION : CENTRE PROTECTION INCENDIE SIEGE SOCIAL : VARENNES VAUZELLES (Nièvre) - 19 rue Marcel Robin. OBJET : - la pose, la maintenance d'extincteurs et le contrôle de la protection incendie DUREE : 99 ans CAPITAL : 2.000 euros PRESIDENT : Monsieur Hubert COMMUNAL demeurant à VARENNES VAUZELLES (Nièvre) - 19 rue Marcel Robin. ADMISSION AUX ASSEMBLEES : tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'Assemblée. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente ; chaque action donne droit à une voix. TRANSMISION DES ACTIONS : Les cessions d'actions volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des deux tiers des voix. IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS Pour avis : le Président

AL584925596

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 mai 2001,

Monsieur Armand LEVINSON, en son vivant retraité, demeurant à CHEROY (89690) 1 Rue de la grande maison EHPAD Abbé Charron .

Né à PARIS (75012) , le 27 septembre 1926.

Veuf de Madame Christiane Thérèse Marcelle DURAND et non remarié n'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Décédé à CHEROY (89690) (FRANCE), le 15 octobre 2018.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée à associé unique « VACCARO Anthony, Notaire » titulaire d'un office notarial sis à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 52 rue du Général de Gaulle, le 22 novembre 2019, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Virginie ROUAULT-BLANC, notaire à COUPVRAY (77700) 43 Rue d'Esbly, référence CRPCEN : 77075, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de Sens de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894926081

NOMINATION

KRONOSPAN TRADING SAS

SAS au capital de 20.000 Euros
Siège social
Bois de la Duchesse
89000 AUXERRE
809 090 756 RCS AUXERRE

Par décision du 24 Septembre 2019, l'associé unique a nommé à effet du 1.10.2019 :

- M. Nikolay BANKOV, demeurant K-s Lazur, bl.68 et 13,ap. 52 – Burgas 8001 (Bulgarie) en qualité de Président en remplacement de M. Mathieu AUGER,

- M. Xavier MAGRINI, demeurant 12 rue de la Résistance L-8262 Mamer Luxembourg, en qualité de Directeur Général en remplacement de M. Peter STADLER.

Pour avis.

AL894926078

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

SARL BATIMENT EVOLUTION 2000
Société à Responsabilité Limitée,
au capital de 7.622,45 euros
Siège social à GURGY (89250)
Le Port de Gurgy
418 745 048 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 6 novembre 2019, il a été décidé de transférer le siège social sis à GURGY (89250) Le Port de Gurgy, au 38 avenue de Paris à MONETEAU (89470).

Mention sera faite auprès du RCS d'AUXERRE.

Pour avis et mention.

Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL894926038

MAISON DES CAPRICES

SARL au capital de 1 000 euros
17 Rue Danton
89190 VILLENEUVE L ARCHEVEQUE
838 308 856 RCS SENS

Par délibération du 30/06/2019, l'AGE des associés de la SARL MAISON DES CAPRICES a décidé de transférer le siège social du 17 Rue Danton, 89190 VILLENEUVE

L'ARCHEVEQUE au Centre Commercial CARREFOUR SENS VOULX, 8 Route de Voulx 89100 SENS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL894926039

EVM

Société à responsabilité limitée au capital de 1 400 euros dont le siège social est situé 19 avenue Pierre Larousse 89000 Auxerre, immatriculée au RCS Auxerre, siret 503181190.

Aux termes d'une décision en date du 25 novembre 2019, la gérance de la société à responsabilité limitée EVM a décidé de transférer le siège social du 19 avenue Pierre Larousse, 89000 Auxerre au 66 Ter rue Théodore de Bèze App 12 89000 AUXERRE à compter du 1er décembre 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL894926043

CABINET MORIZE AUDIT

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros dont le siège social est situé 19 avenue Pierre Larousse 89000 Auxerre immatriculée au RCS Auxerre, siret 728 770 788

Aux termes d'une décision en date du 25 novembre 2019, la gérance de la société à responsabilité limitée EVM a décidé de transférer le siège social du 19 avenue Pierre Larousse, 89000 AUXERRE au 66 Ter rue Théodore de Bèze App 12 89000 AUXERRE à compter du 1er décembre 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL894926044

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI S3J Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 4 Chemin des Usages 89800 FONTENAY PRES CHABLIS 792 916 470 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 19 SEPTEMBRE 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 4 Chemin des Usages, 89800 FONTENAY PRES CHABLIS au 2 Chemin des Motrons – Saint Coux – 17220 SAINTE SOULLE, à compter du19 SEPTEMBRE 2019, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification

sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL894926091

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL SEQUERE-NATURAM

Sarl à capital variable de 5000 €
11 Rue Ismaël Besnier
89500 Villeneuve sur Yonne
RCS : Sens 822 064 523

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 25 juillet 2019 et du procès-verbal établi par la gérance le 26 septembre 2019, il résulte que le capital de la société a été réduit de 75% par voie de de réduction de la valeur nominale de chaque part sociale.

Il a été ainsi ramené de 20 000 à 5 000 euros entièrement libéré.

Chaque part sociale a ainsi été ramenée de 200 à 50 euros

Modification des statuts :

Article 6 modifié : CAPITAL SOCIAL

Le capital social d'origine fixé à la somme de 20 000 euros divisé en 100 parts égales d'une valeur nominale de 200 euros chacune, est ramené à compter du 26 septembre 2019 à 5000€ divisé en 100 parts de 50 € chacune.

Ce nouveau capital est entièrement libéré

Le reste sans changement.

Pour avis la gérance.

AL894926000

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : EARL PEURAUD. Forme : EARL.7622 euros à Siège social : Route DE CHARBUY - Les Houches, 89240 LINDRY. 423643196 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 21 octobre 2019, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 7 622.45 € à 300 000 euros par incorporation d'une somme de 221 051,05 euros puis 71 326,50 euros prélevées sur les autres réserves. Article 6- Apports. Il est ajouté le paragraphe supplémentaire suivant : - Il a été apporté lors des deux augmentations de capital en date du 21 octobre 2019 par voie d'incorporation de réserves une somme de 292 377,55 € prélevée sur les autres réserves. Article 7 - Capital social. Le capital social est fixé à la somme de 300 000 €. Le reste de l'article demeure sans changement. Article 8 - Caractéristiques Le capital social est divisé en 15 000 parts sociales d'une valeur nominale de 20 euros chacune, portant les numéros de 1 à 15 000, qui sont attribuées en totalité à Monsieur Stéphane PEURAUD, associé unique. Le reste de l'article demeure sans changement.. Mention sera portée au RCS de AUXERRE.

AL894926062

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de LILLE MÉTROPOLE du 18/11/2019 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **Sàrl CCN NORD** 28 Lieudit les 80 Besaces 89250 Hauterive (achat, vente, négoce) RCS LILLE METROPOLE 751896945. Date de cessation des paiements : 11/10/2018. Les créances sont à déposer entre les mains du mandataire judiciaire : SELURL DEPREUX SEBASTIEN prise en la personne de Maître DEPREUX Sébastien Centre du Molinel allée de la Marque Bâtiment A avenue de la Marne 59290 WASQUEHAL, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL894926068

AVA
Conseil - Contentieux
YONNE & AUBE

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
4 rue Aristide Briand
10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

COMEYFI

Société anonyme à Directoire
et Conseil de surveillance
au capital de 200 000 euros
Siège social : rue Gutenberg
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
506 650 209 RCS
SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 27 septembre 2019 a décidé sous différentes conditions : - d'augmenter le capital d'un montant de 6 240 euros, par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des actions qui a été portée à 16 euros par action ; - de réduire le capital social d'une somme maximale de 40 000 euros par voie de rachat d'actions. Le Directoire, par délibération en date du 27 novembre 2019, a constaté cette augmentation de capital et la réduction de capital à hauteur de 30 800 euros pour le ramener de 206 240 euros à 175 440 euros. Ces opérations ont été définitivement réalisées à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées : ARTICLE 6 et 7 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent soixante quinze mille quatre cent quarante euros (175 440 euros). Pour avis , le Directoire

AL894926069

PARTAGE DE COMMUNAUTÉ

S.C.P. «Jean-Jacques GENET Nicolas DUVAL» Notaires associés 9 Boulevard Maupéou 89100 - SENS

PARTAGE DE COMMUNAUTE

Suivant acte reçu par Me Nicolas DUVAL, notaire associé à SENS (Yonne) le 15 janvier 2019 contenant partage de communauté sous condition suspensive du divorce entre M. Daniel BIGOT, retraité, dmrt à SENS (89100) 5 rue d'Alsace Lorraine et Mme Bernadette THOMEY, commerçante, demeurant à SENS (89100) 27 rue Bellocier et suivant acte reçu par Me DUVAL le 9 août 2019 contenant dépôt du jugement de divorce des époux BIGOT-THOMEY et constatation de la réalisation de la condition suspensive affectant le partage, enregistrés au SPF SENS le 20 septembre 2019 vol 2019P n° 2845

Il a notamment été attribué à Mme Bernadette THOMEY-BIGOT un fonds de commerce d'épicerie, bonneterie, mercerie et articles de BAZAR exploité à SENS (89100), 5 rue d'Alsace Lorraine, pour lequel Mme Bernadette THOMEY-BIGOT est immatriculée au RCS SENS sous le numéro 324 620 137 en qualité de locataire gérante (le propriétaire du fonds étant M. Daniel BIGOT)

A charge pour Mme THOMEY-BIGOT de verser à M. Daniel BIGOT une soulte.

Ledit fonds évalué à TRENTE MILLE EUROS (30.000 €).

Madame THOMEY-BIGOT est propriétaire dudit fonds à compter du 1er JUIN 2016 (date d'effet du divorce) et en a la jouissance depuis le 1er mai 1982 en vertu de l'acte de location gérance reçu par Me LETELLIER, notaire à SENS, le 3 mai 1982, enregistré à SENS le 6 mai 1982, résiliée au

termes desdits actes de partage sus-visés.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi en la SCP GENET et DUVAL notaires à SENS (Yonne) 9 boulevard Maupéou où domicile est élu à cet effet.
POUR INSERTION UNIQUE
Me Nicolas DUVAL
AL894926042

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n° 894926061 parue le 01/11/2019 concernant EARL DES CHENEVIERES il convenait de lire :
AG extraordinaire du 31/10/2019
Date d'effet : 31/10/2019
Nouveau gérant : Mme Gisèle MAURY à effet du 31/10/2019
Gérant partant ; M Benoit MAURY à effet du 01/11/2017
AL894926063

Rectificatif à l'annonce parue le 22/11/2019, concernant la société HERBIOZ.Il a lieu de lire : Avis de constitution du 01/11/2019.Pour avis.
AL894926073

Rectificatif à l'annonce parue le 22/11/2019, concernant la société LA FLEOLE.Il a lieu de lire : Avis de constitution du 01/11/2019. Pour avis.
AL894926074

MODIFICATION DE STATUTS

In Extenso Experts Comptables

DIFFCOM2

SARL au capital de 6000 ? Siège social : 9 Rue des Lauriers - Plessis du Mée, 89260 Perceneige 509 267 548 RCS de Sens L'AGE du 01/08/2019, a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/08/2019 et a nommé en qualité de Président M. FRIANG Jean-Paul, demeurant 157 Avenue de la République, 92320 Châtillon. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance. Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Transmission des actions : Cession libre entre associés et soumise à agrément dans les autres cas. Modification du RCS de Sens
AL894925836

JCG CONSEIL

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros Siège social 14 rue Pasteur 10800 ST JULIEN LES VILLAS 483 158 226 RCS TROYES

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 31 Octobre 2019, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er Novembre 2019, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Son siège social est transféré du 14 rue Pasteur 10800 ST JULIEN LES VILLAS au 8 rue de la Mothe 89110 AILLANT SUR THOLON à compter du 1er Novembre 2019.
Le capital social reste fixé à la somme de 3 000 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Jean-Claude GUINOT.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Jean-Claude GUINOT, demeurant 8 rue de la Mothe 89110 AILLANT SUR THOLON.
La Société, immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 483 158 226 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de SENS.
Pour avis,
La Gérance
AL894926057

SCI VANACKER
Société Civile Immobilière au capital de 1 000 Euros Siége Social : 16 Hameau Les Guinots<\n>89116 CUDOT RCS SENS 503 356 925

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 21 novembre 2019, l'Assemblée Générale
Extraordinaire a décidé :
- De nommer Monsieur VANACKER Arnaud demeurant 24 Chemin du Larry – Les Guinots
89116 CUDOT, gérant de la SCI VANACKER suite à la démission de sa co-gérante Madame VANACKER Angélique, non remplacée et ce à compter de ce jour
- De transférer le siège social de la société du 16 Hameau Les Guinots 89116 CUDOT à 10 Chemin du Larry – Les Guinots 89116 CUDOT, et ce à compter de ce jour
- De modifier en conséquence l'article 4 et l'article 13 des statuts.
Mention sera faite au RCS de SENS.
La Gérance
AL894926064

EARL DU CHANT DES POULES

Société civile au capital de 313 500 € siège social : 22 rue des Jardins 89740 CRUZY LE CHÂTEL 801 491 606 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal en date du 22 novembre 2019, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social de la société à l'activité de production et commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques.
Pour avis, La Gérance
AL894926065

SCO IMMO

SARL au capital de 100.000 euros 6 rue des Caillottes ZI de la Plaine des Isles 89470 MONETEAU 829 054 196 RCS AUXERRE

Aux termes du PV de l'AGE du 31/10/2019, il résulte :
La collectivité des associés de la Société SCO IMMO a décidé de la transformation
de la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : 100.000 euros divisés en 100.000 parts sociales de 1 € .
Nouvelle mention : 100.000 euros divisés en 100.000 actions, de 1 € entièrement libérées.
Ancienne mention : Société à responsabilité limitée . Nouvelle mention : Société par actions simplifiée
Anciennes mentions : Gérante : Stéphanie PETIT demeurant 11 rue de la Fontaine Saint Martin 89400 BONNARD Nouvelles mentions : PRESIDENTE : Stéphanie PETIT demeurant 11 rue de la Fontaine Saint Martin 89400 BONNARD
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité
des associés statuant à la majorité.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre. Pour avis,
AL894926079

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LA PIZZERIA DU PONT

SARL au capital de 10 000 euros 2 rue Joubert 89500 VILLENEUVE SUR YONNE RCS SENS 834 539 686

Suivant l'AGE du 01/11/2019, il a été pris acte de la nomination de Massimo USAI, demeurant à VILLENEUVE SUR YONNE(89500) 3 rue Joubert avec effet au 01/11/2019 en qualité de cogérant et pour une durée illimitée.
Monsieur Daniel LANGLOIS demeure cogérant.
La modification sera faite en conséquence au RCS DE SENS.
Pour avis,
La cogérance.
AL894926050

SCI DE LA PORTE PERCY

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 Euros Siège Social 107 RUE JACQUES D'AUXERRE 89300 JOIGNY RCS SENS 821 747 268

AVIS DE MODIFICATION
Aux termes d'une délibération en date du 13 Novembre 2019, l'Assemblée Générale
Extraordinaire a décidé de nommer Madame DURAND née GUILLOUT Sarah, demeurant 10 Rue Principale – Le Grand Longueron 89300 CHAMPLAY, Gérante de la société à compter de cette date, en remplacement de Monsieur MARCEL David.
En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 18.1 des statuts.
Mention sera faite au RCS de SENS.
La Gérance
AL894926082

EARL BRIANNE

EARL au capital de 101 000 €. Siège social : Les Dalibeaux - 89170 SAINT FARGEAU. 794 412 973 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2019, les associés ont pris acte de la démission de M. Joël BRIANNE de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.
AL894926084

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

ABEDIX
Au capital de 202.100 euros
Siège : 6 Grande Rue 89150 Dollot
RCS SENS 478.113.723
Suivant l'assemblée générale en date du 2 décembre 2019, il a été pris acte de la démission de Madame Florence PELARD demeurant 25 rue du Général Galliéni 78220 Viroflay en tant que co-gérant.
Avec effet au 13 novembre 2019.
De ce fait Monsieur Gérard BUCHON reste seul gérant.
La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS de SENS.
Pour avis,
La gérance.
AL894926096

NON DISSOLUTION

D2DISTRIBUTION

Aux termes d'une délibération en date du 29 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de D2DISTRIBUTION, SARL au capital de 1000 euros ayant son siège 22 A Rue de Seignelay 89470 MONETEAU, immatriculée 833027337 RCS AUXERRE, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance
AL894925750

SAS LIKAA

Aux termes d'une décision en date du 28 octobre 2019, l'associé unique de LIKAA SAS au capital de 5000 euros dont le siège est 9 Rue de la Fontaine Pesant, 89400 MIGENNES immatriculée 835 286 147 RCS SENS, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
Le Président
AL894925810

SAS LYNN

Aux termes d'une décision en date du 28 octobre 2019, l'associé unique de LYNN SAS au capital de 1000 euros dont le siège est 9 Rue de la Fontaine Pesant, 89400 MIGENNES immatriculée 838 906 238 RCS SENS, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
Le Président
AL894925811

SAS ATELIER AMB

Aux termes d'une décision en date du 29 octobre 2019, l'associé unique de ATELIER AMB SAS au capital de 2000 euros dont le siège est 13 Route des Bois de Bèze 89480 LUCY SUR YONNE immatriculée 838572253 RCS AUXERRE, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
Le Président
AL894925812

SAS BIO SENS

L'AG du 28.6.2019 de la SAS BIO SENS capital 100.000 €, siège à St CLEMENT (89100) rue de la Gaillarde, 829 224 765 RCS SENS, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.
AL894926087

GUILMETTE

EURL au capital de 45 000,00 euros Siège social : 6-12 Avenue de la Turgotine - 89000 AUXERRE 503279861- Rcs AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 14 novembre 2019, l'associé unique : - A décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Pour avis, la gérance
AL894926090

DISSOLUTION LIQUIDATION

LE REMOULEUR JOVINIEN

EURL dont le siège est à JOIGNY (89300) 6 rue des Tourterelles RCS SENS 812 832 160 –
L'AGE du 26/10/2019 a décidé la mise en dissolution anticipée de la société suite au décès de son gérant survenu à AUXERRE le 5 avril 2019 et a nommé Madame Nathalia BOSSEAUX demeurant à JOIGNY 6 rue des Tourterelles en qualité de liquidateur amiable pour les besoins de la liquidation.
POUR AVIS.
AL894925939

SCEV DES COTEAUX DE FORTERRE

en liquidation Mairie de Perreuse capital social :1300 euros RCS Auxerre 448638726

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Novembre 2019,la collectivité des associés après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs,Lucette Marceau , Andre Thomas,a approuvé les comptes de liquidation,donné quitus aux liquidateurs,les ont déchargés de leur mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
La Société sera radiée du RCS du tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis
Les liquidateurs
AL894925955

SARL GONDET

L'AGO du 30/11/2019 des associés de la SARL GONDET en liquidation, au capital de 10 000 €, siège social à CHENY (Yonne) 23 rue Gambetta, 828 308 213 RCS Auxerre, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31/10/2019, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'Auxerre
AL894926011

EARL DU PUITS DE GY

EARL en liquidation au capital de 104 000 euros, Siège social : 7 rue des Maillards, Le Puits de Gy - 89100 NAILLY, 438 336 513 RCS SENS, Liquidateur : M. Patrick BERBIGETTE, demeurant 7 rue des Maillards, Le Puits de Gy - 89100 NAILLY. Avis de clôture de liquidation. Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes
définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100). Pour avis, le liquidateur.
AL894926037

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA POTERNE Groupement Foncier Agricole en liquidation Au capital de 285 000 euros Siège social : 28 Rue Derrière les Murs 89800 BEINE 440 951 655 RCS AUXERRE L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 octobre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 octobre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Claude GEOFFROY, demeurant 5 Bis Rue de Beaulieu – 78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 28 Rue Derrière les Murs – 89800 BEINE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
AL894926045

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L.P. RENOVATION Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 1 000 euros Siège social : 9 Rue de la Cave - La Vallée 89570 NEUVY SAUTOUR 831 134 184 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 14 NOVEMBRE 2019, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 SEPTEMBRE 2019, déchargé Monsieur Philippe LIEBUS, demeurant 9 Rue de la Cave - La Vallée, 89570 NEUVY SAUTOUR, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
AL894926046

FIDUCIAL SOFIRAL

Société Civile de Moyens GROUPE MEDICAL VAUBAN Société civile de moyens en liquidation au capital statutaire de 15 244,90 euros au capital effectif de 4 055,80 euros Siège social : 3 boulevard Vauban 89000 AUXERRE RCS AUXERRE 778 646 588

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 novembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Issam KAZAZ, demeurant 3 Allée La Bruyère 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 3 boulevard Vauban 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur
AL894926047

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI BAFFO Société civile immobilière en liquidation au capital de 1 920,86 euros Siège social : Rue de la Porte Percy 89300 JOIGNY 428 535 629 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 26 novembre 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Simon BOISSERIE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de
la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de SENS, en annexe au RCS.
AL894925381

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SOCIETE CIVILE CAVES DE LA VILLE. Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 1500 euros. Siège social : 32 Rue SAINT ETIENNE, 89450 VEZELAY. 443072830 RCS Tribunal de Commerce d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 novembre 2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Emmanuel HAMON demeurant 6 rue voie du Tremble, 89113 Charbuy et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Le liquidateur.
AL894926051

EARL DE LA FAYETTE

EARL en liquidation au capital de 30 500 euros
Siège social : Ferme de la Fayette – 89700 MOLOSMES
431 998 160 RCS AUXERRE
Liquidateur : M. Patrick MAZERON, Ferme de la Fayette, 89700 MOLOSMES
Avis de clôture de liquidation
Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce
d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.
AL894926053

SARL LA BARONNE

SARL en liquidation au capital de 65 058 € Siège social 2 avenue Sébastien Rigout 89700 BÉRU. 380 915 249 RCS AUXERRE.

Avis de clôture de liquidation
Aux termes d'une décision en date du 31 août 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.
AL894926055

GRDR S.C.I au capital de 1 000 Euros Siège social : 18 AVENUE DU PARC 89130 TOUCY R.C.S : AUXERRE 492 594 940

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Ordinaire réuni le 31 décembre 2018 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.
Pour Avis,
Le Liquidateu
AL894926066

SCI LA CHARPENTERIE

L'AGE du 28.11.2019 des associés de la SCI en liquidation SCI LA CHARPENTERIE, au capital de 838,46 €, siège social et de liquidation à AUXERRE (89000) Z.I. Rue de la Plaine des Isles, 328 331 301 RCS AUXERRE, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 12.11.2019, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'AUXERRE.
AL894926075

SCI CAP DE L'OREE

Société Civile Immobilière au capital de 2.000 € Siège Social La Camonière – 89220 SAINT-PRIVE 502 469 463 RCS AUXERRE

Suivant PV de l'AGM du 31/10/2019 à 16h00, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour. A été nommé en qualité de Liquidateur Cyril CHALLET, demeurant demeurant 33, rue de la République – 77390 OZOUER LE VOULGIS. Le siège social de la liquidation est fixé chez LA BRIARDE GERANCE - 4 rue Gambetta (BP 43) 77170 BRIE COMTE ROBERT. C'est à cette adresse que la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être envoyés.
Suivant PV de l'AGE du 31/10/2019 à 19h00, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur de sa gestion, de prononcer la clôture de liquidation de la société.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du T.C d'Auxerre.
La société sera radiée du RCS d'Auxerre.
Le Liquidateur.
AL894926077

INGENIUM NUTRITION

SARL au capital de 5.000 € Siège social 1 ter A rue de Vezeau 89270 sacy vermenton 89270 SACY 823 149 372 RCS GREFFE DU TRIBUNAL D AUXERRE

Dissolution
Aux termes de l'AGE du 27/11/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 27/11/2019, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur Mme Florence HENRY demeurant 1 ter A rue de Vezeau 89270 sacy vermenton, 89270 SACY avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 1 ter A rue de vezeau 89270 SACY adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de GREFFE DU TRIBUNAL D AUXERRE.
Mention en sera faite au RCS de GREFFE DU TRIBUNAL D AUXERRE.
AL894926083

SECOND HOME CARE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 1 000 euros Siège social 4 Place du Marché 89520 ST SAUVEUR EN PUISAYE 499 402 410 RCS AUXERRE

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION
Aux termes d'une décision en date du 27 novembre 2019, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 août 2019, déchargé Monsieur Edo Maarten VAN HALM, demeurant 5 La Guirtelle d'en Haut 89520 LAINSECQ, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
AL894926089

AUX PAINS DE PERRIGNY

SAS au capital de 1.000€ Siège social : 1 rue Fragonard, 89000 AUXERRE 831 882 543 RCS d'AUXERRE

Le 10/11/2019, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 10/11/2019. Radiation au RCS d'AUXERRE
AL894926092

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une Société civile immobilière dénommée SCI DE LA PLAINE DES ISLES au capital de 3000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 13 Rue de la Plaine des Isles, ZI de la Plaine des Isles, 89000 AUXERRE, ayant pour objet : l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'exploitation, l'administration et la gestion par tout moyen de tous immeubles, biens immobiliers, parts de SCI, la vente, l'échange ou apport en société, d'un des immeubles sociaux afin de permettre la poursuite de cet objet dans le cadre d'une gestion patrimoniale et civile. La gérance est assurée par Messieurs Fabrice Berche demeurant 2 Chemin Neuf 89710 SENAN, Gilles BION demeurant 2 Rue des Sources 89200 SAUVIGNY LE BOIS, Sylvain FOUGERAY demeurant 30 Rue des Buttes 89000 AUXERRE. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales pour toute cession.
Pour avis
La Gérance
AL894925874

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 14 novembre 2019, constitution de la SARL :
Dénomination : SARL LA CLOSERIE DE GIGNY
Capital : 1.000 euros
Siège social : 16 rue de la Chaume - 89160 GIGNY
Objet social : La location en meublé, la construction, l'acquisition de tout bien immobilier en vue de leur location en meublé, la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises pouvant se rattacher à l'objet social et toutes opérations contribuant à la réalisation de cet objet et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou sus-

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHATEL-CENSOIR – terre et bois - parcelles occupées en partie

3 ha 94 a 05 ca - Cotat perrot: AH-80 - Sur gevre: D-595-629-630 ZB-54

zonage : RNU

EGRISELLES-LE-BOCAGE – terre et bois

5 ha 34 a 25 ca - La campe: YI-88- Le frais cul: YM-110

zonage : RNU

FOISSY-LES-VEZELAY – terre et bois – parcelles occupées en partie

2 ha 71 a 75 ca - Champs bernotte: B-803 - Crots billaux: A-9 - La clouas: A-650 - La drilleuse: B-1466 - La montee: A-241-243 - Le village: B-252-255(B)-257 - Les bougnions: A-426-431-432-436-463-466-498-503-510-512-521-523-542-953-1031 - Les magniendres: A-271-272-274-287-288 - Les vernats: A-928 Triboulle lievre: B-2288-2289 - Vignes de la bourde: B-1387 - Vignes de la vaux: B-1416-1431-1437

zonage : RNU

PIERRE-PERTHUIS – terre et bois

76 a 50 ca - Sur la presle: A-218 - Sur les chaumes: A-359-360

zonage : RNU

SAINT-PERE – terre – parcelles occupées

1 ha 86 a 78 ca - Les saulniers: ZM-154-155

zonage : RNU

MAILLY-LE-CHATEAU – terre et bois

2 ha 89 a 24 ca - Cotas de gabois: A-1117 - Les raboulins: F-21 - Vignes blanches: ZH-59

zonage : RNU

MONTACHER-VILLEGARDIN – terre et bois

4 ha 19 a 08 ca - Bois de rougelot: I-309 ZI-22 - Bois des charmes: L-76 - Bois des saules: I-64-65 - Bois satan: ZK-95 - Champ du devant: A-103-104 - La chagnonnerie: C-718 - La guignere: L-141-144 - La ramonerie: I-339 - Le colas vallet: ZL-13 - Les giraudiers: I-135 - Montrenaud: Y-38 - Pres des cures: B-310

zonage : RNU

SAINT-PRIVÉ - bâtiments d'habitation et d'exploitation sur environ 2 ha 99 a 87 ca - fonds occupé

2 ha 99 a 87 ca environ - Champ de la grange: G-143(Z)-143(A)[F1]-144[F1] - Champ de la ronce: G-189[F1]-190 - La pature verte: G-140[F1] - Les clouzeaux: G-145-146-147-148-149[F1]-203[149][F1] - Les six arpents: G-138(J)[F1]-139[F1]

zonage : RNU

BEINE - vigne AOC 1er Cru Vau de Vey - recherche d'un apporteur de capitaux pour le maintien du fermier en place par bail rural de 30 ans

3 ha 00 a 00 ca - La grande chaume: D-2435[2141][P1]

zonage : zone A du PLU

MALIGNY - vigne AOC Chablis et Petit Chablis - recherche d'un apporteur de capitaux pour le maintien du fermier en place par bail rural de 30 ans

5 ha 11 a 50 ca - Cote de charmoy: ZR-68[41](J)-68[41](K)-68[41](L)

zonage : zone Av du PLU

VILLY - vigne AOC Chablis et Petit Chablis - recherche d'un apporteur de capitaux pour le maintien du fermier en place par bail rural de 30 ans

2 ha 95 a 63 ca - Sous les cotes: A-26-27-46-48(J)-48(K)-49(J)-49(K)-50(J)-50(K) - Sur la genillotte: D-237(J) - Sur le grand cotat: B-6-8 - Vaux martin: A-630-631-635-637-638-639(K)-643

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 23 décembre 2019** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL894926095

ceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Gérant : M. Camille GODIGNON, 5 rue de Luynes 75007 PARIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL894925988

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- FORME : Société civile immobilière
- DENOMINATION : ALLIANCE LLINAS
- SIEGE SOCIAL : 2, Rue Victor Martin 89000 AUXERRE
- OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'annexe, l'accessoire ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
- DUREE : 99 ans
- CAPITAL : 1 000 euros
- APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros
- GERANCE : Monsieur LLINAS Adrien, demeurant 2, rue Victor Martin 89000 AUXERRE ;

Et Madame HANCKE Pauline, demeurant 2, rue Victor Martin 89000 AUXERRE ;

- CESSION DE PARTS :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes y compris au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant les trois quarts du capital social. Ces dispositions visent toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des parts sociales.

- IMMATRICULATION : au RCS D'AUXERRE

Pour avis,

AL894926017

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : SCI CECILE HUMBERT

SIEGE SOCIAL : 42 Grande Rue 89140 GISY LES NOBLES

OBJET :

· L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, la gestion par location et l'exploitation par bail, ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

· L'acquisition de parts de SCPI, la détention de valeurs mobilières ou autres placements financiers,

DUREE : 99 années

CAPITAL : 101 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 101 euros

CO-GERANCE :

· Monsieur Gilbert HUMBERT demeurant 4 bis rue de l'avenir 94700 MAISONS ALFORT

· Madame Valérie HUMBERT demeurant 4 bis rue de l'avenir 94700 MAISONS ALFOR

CESSION DE PARTS :

Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

IMMATRICULATION : au RCS de SENS.

Pour avis,

AL894926034

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : SCI MATHILDE HUMBERT

SIEGE SOCIAL : 42 Grande Rue 89140 GISY LES NOBLES

OBJET :

· L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, la gestion par location et l'exploitation par bail, ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

· L'acquisition de parts de SCPI, la détention de valeurs mobilières ou autres placements financiers,

DUREE : 99 années

CAPITAL : 101 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 101 euros

CO-GERANCE :

. Monsieur Gilbert HUMBERT demeurant 4 bis rue de l'avenir 94700 MAISONS ALFORT

· Madame Valérie HUMBERT demeurant 4 bis rue de l'avenir 94700 MAISONS ALFORT

CESSION DE PARTS :

Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

IMMATRICULATION : au RCS de SENS.

Pour avis,

AL894926035

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10 octobre 2019, il a été constitué une société civile: DENOMINATION : VOYAGE TERRESTRE, SIEGE: 10 promenade de l'Ouest - 89510 VERON, OBJET : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 120 Euros GERANCE : David AITKENHEAD, demeurant 37/3 Cavalry Park Drive, EH15 3QG , EDINBURGH (ROYAUME UNI), Euan AITKENHEAD, demeurant 2 Chapel Cottages, Chartridge Lane, HP5 2TJ, CHESHAM BUCKINGHAMSHIRE (ROYAUME UNI), Seonaid AITKENHEAD, demeurant 18 Twin Parks Rise, Papakura, AUCKLAND 2110 (NOUVELLE ZELANDE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant au moins deux tiers des parts sociales. IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

AL894926036

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date à CHAMPIGNY du 18/11/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : Les Histoires des ChouChous

Siège social : 20 Rue de Beaumont, 89340 CHAMPIGNY

Objet social : Vente de vetement,accessoires de mode, maroquinerie, bijou fantaisie

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Madame Cyrielle STORTI demeurant 20 Rue de Beaumont 89340 CHAMPIGNY, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au RCS de SENS.

AL894926040

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/10/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes Dénomination : O'BAYOU Objet social : RESTAURATION RAPIDE SANS ALCOOL - SUR PLACE - A EMPORTER - LIVRAISON Siège social : 9 RUE DE L'HOTEL DE VILLE, 89700 Tonnerre. Capital : 500 € Durée : 99 ans Président : M. AIT HADDOU AYOUB, demeurant 2 RUE CLERMONT TONNERRE, 89700 Tonnerre Admission aux assemblées et droits de votes : TOUT ACTIONNAIRE PEUT PARTICIPER AUX ASSEMBLEES QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE SES ACTIONS CHAQUE ACTION DONNANT DROIT A UNE VOIX Clause d'agrément : CESSION LIBRE ENTRE ASSOCIES AINSI QU'A LEURS CONJOINTS ASCENDANTS OU DESCENDANTS CESSION SOUMISE A AGREMENT DANS LES AUTRES CAS Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL894926041

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une Société civile immobilière dénommée CM SCHIED au capital de 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 33 Rue du Pavillon 89380 APPOIGNY, ayant pour objet : l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'exploitation, l'administration et la gestion par tout moyen de tous immeubles, biens immobiliers, parts de SCI, la vente, l'échange ou apport en société, d'un des immeubles sociaux afin de permettre la poursuite de cet objet dans le cadre d'une gestion patrimoniale et civile. La gérance est assurée par Mme. Maryline SCHIED demeurant 33 Rue du Pavillon 89380 APPOIGNY. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales pour toute cession.

Pour avis

La Gérance

AL894926048

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 novembre 2019, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : SGI. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises. - La réalisation de toutes opérations financières mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 €. Siège social : 48 Grande rue, 89800 BEINE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire : 3 000 €. Gérant : M. David GOUBANT, demeurant 48 Grande rue, 89800 BEINE. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf les cessions entre associés qui sont libres quand la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL894926049

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/11/2019, il a été constitué une société civile : DENOMINATION : TRAVEL EUROPE ON WHEELS, SIEGE: 10 promenade de l'Ouest - 89510 VERON , OBJET : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers, DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 euros GERANCE : Mary MULCAHY, demeurant 60 Daphne Drive, 4870 REDLYNCH, CAIRNS, QUEENSLAND (AUSTRALIE) et Thomas MULCAHY, demeurant 60 Daphne Drive, 4870 REDLYNCH, CAIRNS, QUEENSLAND (AUSTRALIE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant au moins la moitié des parts sociales. IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

AL894926052

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : H2EAUX SPAS

Forme juridique : SAS

Capital social : 13 000.00 €

Siège sociale : Lieu-dit la Folie Mérat 89240 VILLEFARGEAU

Objet : Société de vente, d'installation et maintenance de SPAS, SAUNA et HAMMAM

Président : Monsieur POURANTRU Franck

Directeur Général : Monsieur HUOT Stéphane

Pas de commissaire aux comptes désignés

Exercice de droit de vote :

Chaque actionnaire convoqué aux assemblées donne droit à une voix.

Clause relative à l'agrément :

Les actions sont établies librement par les actionnaires

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Société d'Auxerre

AL894926054

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 26/11/2019, il a été constitué une SASU dénommée : VITISERVICE. Capital : 500€. Siège : 4 bis rue du puits des dames, 89000 Auxerre. Objet : Taille vigne et fruits, tous service travaux viticoles. Durée : 99 ans. Président : Mr DEHBI Zohaire, 4 bis rue du puits des dames, 89000 Auxerre, pour une durée indéterminée. Immatriculation au RCS de Auxerre

AL894926056

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 novembre 2019, à Auxerre.

Dénomination : JET PARTICIPATIONS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 8 Avenue Marceau, 89000 Auxerre.

Objet : La création, prise de participation, dans toutes société et personnes morales et la gestion de tous portefeuilles titres.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 5000 euros divisé en 500 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : La cession d'actions est libre entre associés et sur agrément des ¾ des actionnaires au profit de tiers.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : Monsieur Thomas DE BIE 11 Place de l'Eglise 89240 Diges.

Directeur général : Madame Estelle DE BIE 11 Place de l'Eglise 89240 Diges.

La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.

Pour avis.

Thomas DE BIE

AL894926059

viseeon

EC2 CONSEILS

6 bis rue Denis Papin
89000 AUXERRE

Par acte SSP du 27/11/2019, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : MON ACYETTE Objet social : Restauration de type traditionnel,brasserie,concerts et animation et tous types d'activité liées à la restauration,café,bar,débit de boissons,cours de cuisine,traiteur,ventes à emporter Siège social : 10 rue Fourier, 89000 Auxerre. Capital : 20000 € Durée : 99 ans Gérance : M. ESCRIHUELA CYRIL, demeurant 55 rue Hyppolite Ribière, 89000 Auxerre Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL894926060

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL unipersonnelle dénommée ASSURANCES COURTAGE LE CORRE, au capital de 2.500 €, siège social à MONTHOLON (89110) 37, Grande Rue St-Antoine - Aillant/Tholon, ayant pour objet le courtage en assurances. Le gérant est M. Yvan LE CORRE demeurant à JOIGNY (89100) 5, Fbg St Jacques. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL894926067

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/11/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : DAMIEN CONSEILS Objet social : Le conseil, le service, la mise en relation d'acteurs économiques, la réalisation d'études, le management de projets et de programmes pour des entreprises, des particuliers ou des organismes et collectivités publics, quelle que soit leur structure juridique, dans tous les domaines, notamment de l'industrie, de la mécanique, de la métallurgie, du commerce, de l'environnement, de l'organisation, du management de la gestion commerciales, administrative ou technique Siège social : 96 A place Drapès 89100 SENS Capital : 800 euros Durée :99 années Président : M. Damien LAUSSER demeurant 96 A place Drapès 89100 sens Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Cession d'actions : libre entre associés ou ascendants et descendants et soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Sens

AL894926080

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 novembre 2019, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : SC BVF. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises. - La réalisation de toutes opérations financières mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 €. Siège social : 71 Grande rue, 89800 FONTENAY PRÈS CHABLIS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire : 3 000 €. Gérants : M. Vincent GUINDET et Mme Karine ROY épouse GUINDET, demeurant ensemble 71 Grande rue, 89800 FONTENAY PRÈS CHABLIS. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres quand la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL894926085

ASV
Avocat au Barreau de Sens
5, rue Louis Vieille
89120 Charny Orée de Puisaye

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 28/11/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SOBAT-RENOVE

Objet social : maçonnerie générale, plaquiste, isolation

Siège social : 53 avenue Edouard Branly 89400 Migennes

Capital : 5 740 euros

Gérance : Monsieur Sedat ODABAS demeurant 53 avenue Edouard Branly 89400 Migennes

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Sens

Pour avis.

AL894926086

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 20/11/2019, il a été constitué une SAS :

Dénomination : AGNES HARDI

Capital : 100.000 €

Siège social : 6 rue du Lavoir, 89190 LAILLY

Objet : La fabrication, la vente, la distribution de tissus et de textiles auprès de particuliers et de professionnels.

Durée : 99 ans

Chaque action donne droit à une voix

Cession d'actions : soumise à agrément

Présidente : Mme Agnès HARDI, 6, rue du Lavoir, 89190 LAILLY.

Immatriculation au RCS de SENS.

AL894926088

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : BKLI.

Forme : SARL à associé unique.

Siège social : 10 Rue Girard, 89000 AUXERRE.

Objet : Restauration rapide sur place ou à emporter.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 100000 euros

Gérant : Monsieur Jérôme BABIN, demeurant 10 rue Girard, 89000 AUXERRE

La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.

AL894926094



bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande ☐ Volailles
☐ Grandes cultures ☐ Fruits & légumes
☐ Lait élevage ☐ Pâtre
☐ Porcs ☐ Chèvre
☐ Vigne

Terres de Bourgogne
Je m'abonne pour 1 an 107 €
Je m'abonne pour 2 ans 200 €
+ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 49 €
☐ pour 2 ans 98 €
TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /

SIGNATURE



CALVADOS (14)

Paroles de jeune



CHEVAL

Frédéric Letan est installé en individuel depuis fin 2017 à Saint-Paul-du-Vernay (14). Le haras d'Elgie propose de la pension pour chevaux, avec ou sans travail, à l'année ou saisonnier, les poulinages et le suivi gynécologique. L'homme de 35 ans partage ses semaines entre les concours jeunes et vieux chevaux, les écuries, les propriétaires et sa famille.

« Depuis un an et demi, c'est du non-stop »

Frédéric Letan, 35 ans, et sa compagne Marion Jehanne, 36 ans, sont fils et fille d'agriculteurs. Lui a validé un bac technologique au lycée Saint-Lô Thère, un BTS à Laval en alternance au haras d'Elle chez Bertrand Pignolet et une licence d'inséminateur. Elle a suivi un DUT service et réseaux de communication à Saint-Lô, a passé un an en Irlande en design graphisme puis une année en alternance webmaster création esthétique. Frédéric Letan s'est posé, un temps, la question de reprendre la ferme de ses parents. *« Il fallait refaire la stabulation des laitières, la mise aux normes. Ça ne m'intéressait pas. »* Son truc, c'est les chevaux. *« Je suis tombé dedans quand j'étais petit »*, s'amuse-t-il. Frédéric et Marion se connaissent d'ailleurs grâce à eux : *« on montait ensemble quand nous étions gamins. »*

De Bayeux à Saint-Lô

Une fois la question de reprendre la ferme de ses parents écartée, Frédéric Letan s'installe à son compte comme cavalier professionnel. Il loue des boxes au haras des Flagues à Bayeux, pendant quatre saisons, de 2013 à 2017. *« Nous avons dû partir du jour au lendemain, car le haras changeait de mode de fonctionnement. J'ai ensuite loué des boxes au haras de Saint-Lô. »* Marion Jehanne est autoentrepreneuse. *« Je travaille avec les ventes Nash. En juillet, je photographie les chevaux sélectionnés et je mets tout à jour pour octobre, mois des ventes »*, détaille-t-elle. Soit le site internet, les flyers, les catalogues, les vidéos. Frédéric Letan et Marion Jehanne sont déjà parents de deux petites filles.

Poser ses valises

Un jour, l'occasion de s'installer se présente. *« On a vu l'annonce de vente du haras sur le site de la Safer, se souvient Frédéric Letan. Le 29 décembre 2017, on a posé nos valises à Saint-Paul-du-Vernay. Et depuis un an et demi, c'est du non-stop. »* Il propose de la pension d'élevage, le suivi gynécologique des juments, les poulinages. Le premier semestre de l'année, les boxes des écuries se remplissent de juments suitées et non suitées. Certaines arrivent pour pouliner. Le travail consiste ensuite à les faire remplir, soit surveiller les périodes de chaleur, ne pas rater le créneau de l'ovulation. Si les juments de sport ont le droit d'être inséminées, les pur-sang doivent être amenées en camion à l'étalon. De mars à juillet, *« le véto vient tous les deux jours »*, compte Frédéric Letan. Le premier semestre est aussi la période des concours hippiques. *« Je monte une dizaine de chevaux par jour. Les concours pour les jeunes chevaux sont en semaine. Ceux pour les plus vieux sont le week-end. Tout tombe en même temps. »* Il y a cinq mois, Lucien, leur troisième enfant est né. Seul, reconnaît-il, *« je n'y arriverai pas. Je travaille avec une salariée. Et je salue l'aide de nos parents »*.



Frédéric Letan, 35 ans, et Marion Jehanne, 36 ans, ont trois enfants : Lise (en rose), 5 ans ; Lucien, 5 mois et Janie, 4 ans, sur Minie, la ponette. « À l'avenir, j'espère arriver me dégager du temps », souffle le père de famille. DR

Rassurer les propriétaires

Frédéric Letan est arrivé avec ses propriétaires de chevaux de sport. Et il a eu *« l'opportunité de reprendre la clientèle de mon prédécesseur. »* La clientèle en question se compose de quatre propriétaires, dont les chevaux sont en pension au haras toute l'année. *« 2018 était ma première saison à mon compte. Le courant est bien passé avec les nouveaux propriétaires, mais nous avions besoin d'établir une relation de confiance. Maintenant, on se connaît beaucoup mieux. »* Et cela grâce au temps passé à communiquer avec eux. Car, si la journée commence par la tournée des chevaux, elle finit souvent par les coups de téléphone des propriétaires. *« Ils habitent à Paris, ont leurs affaires là-bas. Ils sont passionnés par leurs chevaux, mais n'ont pas le profil éleveur. »* Frédéric Letan répond aux exigences, envoie des photos des poulains, donne des nouvelles. *« Il faut être patient, sourit-il, les écouter, les rassurer. Surtout au début. Cela fait partie du boulot. »*

J. Pertriaux

il aime

- Travailler chez lui après 5 ans en location

il aime moins

- Ne pas avoir de moment de coupure dans ses semaines

L'exploitation

- **UTH : 2 (dont un salarié)**
- **SAU : 50 ha**
- **18 boxes**
- **Capacité d'accueil : 50 chevaux**
- **Aménagement : une stabulation, une carrière et un marcheur**



Pierre Bayssat, vétérinaire à Bayeux, vient tous les deux jours pendant la saison de gynécologie, au haras d'Elgie. DR

Saveurs

papier ● internet







saveurs.agribourgogne.fr